

République d'Haïti
Département du Nord-Ouest
Commune du Môle St Nicolas

Plan Communal de Développement de la commune du Môle St Nicolas 2010-2015



Décembre 2009

<u>SIGLES</u>	4
<u>INDEX DES CARTES</u>	6
<u>INDEX DES TABLEAUX</u>	6
<u>AVANT PROPOS</u>	7
<u>INTRODUCTION</u>	7
<u>BREF HISTORIQUE DE LA COMMUNE</u>	8
<u>1 METHODOLOGIE</u>	10
1.1 FORMATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAL	10
1.2 DIAGNOSTIC TERRITORIAL ET SECTORIEL	10
1.3 ÉLABORATION DES STRATÉGIES (HIÉRARCHISATION DES PRIORITÉS, VISION, OBJECTIFS, PLANIFICATION)	12
1.4 VALIDATION	13
1.5 LIMITES DE LA MÉTHODE	13
<u>2 DIAGNOSTIC</u>	14
2.1 ORGANISATION ET STRUCTURATION DU TERRITOIRE	14
2.1.1 LOCALISATION DE LA COMMUNE DU MÔLE ST NICOLAS	14
2.1.2 DÉMOGRAPHIE / RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR SEXE ET PAR ÂGE	14
2.1.3 RÉPARTITION SPATIALE DE LA POPULATION	16
2.1.4 ORGANISATION ADMINISTRATIVE	17
2.1.5 SITUATION FONCIÈRE DES DOMAINES DE L'ÉTAT	18
2.2 FONCTIONNEMENT DES COLLECTIVITÉS ET SERVICES DÉCONCENTRÉS DU MÔLE	19
2.2.1 ORGANIGRAMME DE LA MAIRIE	19
2.2.2 LES SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT	23
2.3 LE MILIEU PHYSIQUE ET L'ENVIRONNEMENT	25
2.3.1 OCCUPATION DU SOL	25
2.3.2 ÉROSION	27
2.3.3 CLIMAT ET PLUVIOMÉTRIE	27
2.3.4 HYDROGRAPHIE ET HYDROLOGIE	27
2.3.5 CARACTÉRISTIQUES AGRO MORPHOLOGIQUES	29
2.3.6 ENVIRONNEMENT	29
2.4 MILIEU SOCIAL ET SERVICES SOCIAUX	30

2.4.1	L'ÉDUCATION	30
2.4.2	LA SANTÉ	32
2.4.3	LES MOUVEMENTS MIGRATOIRES	33
2.4.4	EMPLOI	34
2.4.5	SPORT, LOISIRS, RELIGIONS ET CULTURE	35
2.4.6	DYNAMIQUE ASSOCIATIVE	37
2.4.7	LES SOURCES D'ÉNERGIES UTILISÉES ET POTENTIALITÉS	39
2.4.8	ADDUCTION ET ACCÈS À L'EAU POTABLE	40
2.4.9	COMMUNICATION	41
2.5	LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNE DU MÔLE ST NICOLAS	44
2.5.1	LA PRODUCTION VÉGÉTALE	44
2.5.2	L'ÉLEVAGE	48
2.5.3	LA PÊCHE	49
2.5.4	LA PRODUCTION DE CHARBON	50
2.5.5	LE COMMERCE	51
2.5.6	EXPLOITATION DE MINES ET CARRIÈRES	52
2.5.7	TOURISME, HÔTELLERIE ET RESTAURATION	52
3	PARTIE III : PLANIFICATION	54
3.1	CHOIX DES PRIORITÉS, VISION ET OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT	54
3.2	LOGIQUES DE DÉVELOPPEMENT	58
3.3	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES PAR SECTEUR	61
3.4	PROGRAMMES ET PROJETS	66
3.5	MESURES POLITIQUES	70
4	PARTIE IV : MISE EN ŒUVRE DU PCD	72
4.1	ACTEURS IMPLIQUÉS, LEUR PLACE ET RESPONSABILITÉS DANS LA MISE EN ŒUVRE	72
4.2	LE FINANCEMENT DU PCD	74
4.3	LA MOBILISATION ET GESTION DE RESSOURCES	75
4.4	LE DISPOSITIF DE SUIVI DU PCD	75
4.5	L'ÉVALUATION DU PCD	75
5	PARTIE V : ANNEXE	76
5.1	FONCTIONNEMENT DU CDC	76
5.2	BIBLIOGRAPHIE	76

Sigles

AAA	: Agro Action Allemande
ADEMA	: Ansanm pou yon Demen Miyo an Ayiti
AJH	: Association des Journalistes Haïtiens
ANE	: Acteur Non Étatique
ASEC	: Assemblée de la Section Communale
BAC	: Bureau Agricole Communal
BID	: Banque Interaméricaine de Développement
BME	: Bureau des Mines et de l'Énergie
CAD	: Centre d'Action pour le Développement
CASEC	: Conseil d'Administration de la Section Communale
CAPOMAR	: Caisse Populaire de Mare-Rouge
CCH	: Child Care Haïti
CDC	: Conseil de Développement Communal
CEP	: Certificat d'Études Primaires
CFPB	: Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB)
CNIGS	: Centre National d'Information Géo Spatiale
CONATEL	: Conseil National de Télécommunication
CT	: Collectivités Territoriales
DCP	: Dispositif de Concentration de Poissons
DGI	: Direction Générale des Impôts
EDH	: Électricité d'État d'Haïti
EFACAP	: École Fondamentale d'Application et de Centre d'Appui Pédagogique
FAES	: Fonds d'Assistance Économique et Sociale
FIFA	: Fédération Internationale de Foot Ball Amateur
FONKOZE	: Fondasyon Kole Zepòl
GRAF	: Groupe de Recherches et d'Actions pour Développement du Far West
ID	: Initiative de Développement
IFOS	: Institut de Formation du Sud
IHSI	: Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
ISPAN	: Institut pour la Sauvegarde du Patrimoine National
KOKADAMA	: Koperativ Agrikol Kotfè Dam Mari
KORAL	: Konbit pou Remanbre Aksyon Lakay
MAE	: Ministère des Affaires Etrangères
MJSAC	: Ministère de la Jeunesse des Sports et de l'Action Civique
MONEM	: Mouvman Nèg Mawouj
MOPC	: Mouvement des Paysans Côtes-de-Fer
MPCE	: Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE).
MSPP	: Ministère de la Santé Publique et de la Population
NTIC	: Nouvelles Technologies d'Information et de Communication
ONG	: Organisations Non Gouvernementales

OPKOF	: Oganizasyon Peyizan Kotfè
OPS	: Organisation Prestataire de Services
PACOB	: Programme d'Appui et de Crédit aux Organisations du Bas Nord Ouest
PADL	: Programme d'Appui au Développement Local
PAM	: Programme Alimentaire Mondiale
PCD	: Plan Communal de Développement
PNCS	: Programme National de Cantine scolaire
RCC	: Radio Communautaire de Côtes-de-Fer
REFRAKA	: Rezo Fanm Radyo Kominotè
SAKS	: Sosyete Animasyon ak Kominikasyon Sosyal
SEJSSC	: Secrétairerie d'État à La Jeunesse aux Sports et à l'Action Civique
SEMANAH	: Service Maritime et de Navigation d'Haïti
SNEP	: Service National d'Eau Potable
TDR	: Termes de Références
TK	: Tèt Kole
UCS	: Unité Communale de Santé
UE	: Union Européenne
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Éducation et l'Enfance
UNOPS	: United Nations Operating Project Service

Index des cartes

Figure 1 : Iconographie de la ville du Môle durant la période coloniale	9
Figure 2 : Pyramide des âges	15
Figure 3 : Organigramme de la Mairie (2008)	19
Figure 4 : Occupation des sols (niveau 1) – taux par type d'occupation	26
Figure 5 : Risques d'érosion par section communale (en ha et %)	27
Figure 6 : Approvisionnement en eau potable (source CNIGS)	41
Figure 7 : Vision de la commune	57
Figure 8 : Schéma succinct de l'organisation économique du territoire du Môle selon la vision du PCD	57
Figure 9 : Arbre à problèmes Tourisme.....	59
Figure 10 : Arbre à problèmes Pêche	59
Figure 11 : Arbre à problèmes Élevage	60
Figure 12 : Arbre à problèmes Transport maritime	60
Figure 13 : Arbre à problèmes Ricin	61
Figure 14 : Place des acteurs dans l'exécution du Plan de Développement	72
Figure 15 : Place des acteurs dans le financement du développement	74

Index des tableaux

Tableau 1 : Caractéristiques de la population môleise (données Inventaire IHSI 2005).....	15
Tableau 2 : Répartition des habitants par section communale.....	17
Tableau 3: Répartition des habitations de la Commune par Section Communale	18
Tableau 4: Perception des employés de l'administration communale	22
Tableau 5 : Perception des employés des services déconcentrés	24
Tableau 6: Occupation des sols niveau 3 de la commune.....	25
Tableau 7: Principales Sources du Môle St Nicolas	28
Tableau 8 : Perception du secteur Environnement par les habitants.....	30
Tableau 9: Perception du secteur éducatif par les habitants.....	32
Tableau 10: Perception du secteur Santé par les habitants.....	33
Tableau 11 : Professions et revenus.....	35
Tableau 12: Perception du secteur sportif par les habitants	36
Tableau 13: Perception de l'organisation de la société par les habitants	38
Tableau 14: Perception du secteur énergétique par les habitants	40
Tableau 15: Perception du secteur eau potable par les habitants	41
Tableau 16: Quelques distances intercommunales	42
Tableau 17: Perception du secteur des médias/communication par les habitants	44
Tableau 18 : Systèmes d'irrigation de la commune	45
Tableau 19 : Estimation des productions agricoles annuelles.....	46
Tableau 20 : Perception de la filière ricin par les habitants	47
Tableau 21: Perception du secteur agricole par les habitants	48
Tableau 22: Cheptel de la commune et valeur monétaire	49
Tableau 23: Perception du secteur de l'élevage par les habitants	49
Tableau 24: Perception du secteur de la pêche par les habitants	50
Tableau 25: Perception du secteur Tourisme par les habitants.....	53
Tableau 26: Priorisation des Forces, faiblesses et opportunités par section	55
Tableau 27: Forces, Faiblesses et Menaces majeures (atelier CDC, classées par ordre de priorité).....	56

Avant Propos

Nous, Magistrats du Môle St Nicolas, Élus des Sections Communales et de la ville, Employés de l'Administration Communale et des Services Déconcentrés, Représentants de la Société Civile dans le Conseil de Développement Communal, garantissons que le Plan Communal de Développement ci-dessous présenté est issu d'une dynamique participative communale et représente nos aspirations pour l'avenir de notre commune gorgée de potentiels inexploités. Nous nous engageons à mettre tous nos moyens en œuvre et toute notre vigilance pour le mettre en œuvre et le respecter pour le bien de la population.

C'est pourquoi nous faisons appel à vous, lecteurs, partenaires, amis du Môle, frères d'ici et d'ailleurs, en ne doutant pas vous convaincre du bien fondé de notre démarche et en vous invitant à apporter votre pierre à l'édifice, que ce soit à travers vos conseils, votre appui ou vos investissements.

C'est ainsi que nous comptons bien que notre devise soit sur toutes les lèvres, quand, demain, vous parlerez de notre commune :

« Môle St Nicolas le Paradis du Nord Ouest ! »

Introduction

Haïti, la première république noire, a proclamé son indépendance en 1804. Depuis et jusqu'en 1987, le centre de décisions s'est organisé autour de la capitale Port-Au-Prince et les autorités locales agissent sous la dictée du niveau central, sans marge de négociation, voire d'autonomie. Il faut attendre le reversement du régime des Duvalier en 1987 pour l'adoption d'une nouvelle constitution sous l'impulsion des forces de la mobilisation populaire et de la société civile. Cette constitution a été novatrice, au niveau mondial, en termes de création d'espace de participation citoyenne dans les affaires du pays, d'où est né le concept de démocratie participative. En effet, dès son préambule, la Constitution est proclamée « *pour instaurer un régime gouvernemental basé sur les libertés fondamentales et le respect des droits humains, la paix sociale, l'équité économique, la concertation et la participation de toute la population aux grandes décisions engageant la vie nationale, par une décentralisation effective* ». La décentralisation est donc un moyen – et non une finalité, à mettre en œuvre pour le Peuple Haïtien.

La première loi relative au fonctionnement des collectivités territoriales fut votée en 1996 (sur les sections communales). Celle-ci a été renforcée par les cinq décrets sur la décentralisation votés en 2006 par le gouvernement de transition. Ceux-ci ouvrent les champs de compétences des collectivités territoriales en leur transférant des responsabilités et une autonomie en termes de conception et de gestion du développement dans de nombreux domaines. Elle clarifie également les limites entre les différentes institutions publiques, et formalise la participation citoyenne aux décisions locales. Ce sont ces décrets qui, les premiers, offrent à chaque commune de la nation de se doter d'un Plan de Développement élaboré de façon participative. Bien que ces décrets soient en cours de révision, l'esprit général qu'ils insufflent, favorable à une délégation des pouvoirs, est déjà acquis, et apparaît également dans l'avant-projet de loi sur l'aménagement en cours de préparation au

Ministère de la Planification. L'administration communale a donc décidé d'entrer dans cette démarche de planification participative selon la loi en vigueur, voulant à travers celui-ci laisser à la commune une trace durable et une voie à suivre, au lieu de concentrer ses moyens tête baissée sur la réalisation de projets à court terme.

Après avoir pris conscience de l'importance stratégique du Plan de Développement et décidé d'élaborer le sien, la Mairie du Môle St Nicolas a fait le choix de demander à ADEMA (Ansanm pou Yon DEmen Miyo an Ayiti)¹ l'expertise technique pour la réalisation de son Plan Communal de Développement. Ensemble, et sur concertation des autres élus de la commune, La Mairie et ADEMA ont élaboré un projet présenté à l'Union Européenne qui comprend l'élaboration du PCD, sa diffusion, et un premier cofinancement sur des projets prioritaires du PCD.

Bref historique de la commune

La géographie du Môle St Nicolas facilite une dynamique de développement local compte tenu des nombreux échanges entre sections et de leur proximité ; il faut cependant considérer deux systèmes indépendants centrés sur Mare Rouge et sur le Môle dont les logiques sont différentes. La commune est très connue pour son histoire et pour son tissu associatif solide.

Si on possède de peu de données sur l'histoire des sections et de Mare Rouge, la ville du Môle St Nicolas au contraire est citée dans de nombreux ouvrages, étant le premier point de débarquement de Christophe Colomb en provenance de l'Espagne en 1492. L'histoire de la ville est marquée par trois grandes périodes :

- i. **La période indienne** initiée par l'arrivée des Ciboneys entre 5000 et 3000 ans av. JC, puis celle des Arawaks entre l'an 0 et 300 de notre ère et enfin celle des Caraïbes entre l'an 300 et 800. Les deux premiers peuples étaient pacifiques, et s'étaient réfugiés en Haïti, chassés d'Amérique Latine par d'autres peuples guerriers étendant leur territoire, tandis que les Caraïbes étaient eux-mêmes un peuple guerrier.
L'île était toujours occupée par des Arawaks et des Tainos lorsque Christophe Colomb y débarqua en 1492. La commune du Môle St Nicolas était placée sous le règne du cacique Guacanagary, sur le territoire de Marien qui s'étendait sur tout le Nord du pays. Comme l'histoire l'a tristement fait savoir, il n'a pas fallu 20 ans aux Espagnols pour exterminer ces populations raffinées qui nous ont laissés de nombreux mots, mets et jeux témoignant de leur mode de vie. Les grottes de la 1^{ère} section du Môle offrent un aperçu de leurs peintures rupestres.
- ii. **La période coloniale** qui a commencé avec le débarquement de Christophe Colomb le 6 décembre 1492 où il nomma le port Môle St Nicolas, du nom du saint du calendrier ce jour-là. Cette période a été tumultueuse pour la commune, avec les attaques et la chasse des flibustiers anglais de l'île de La Tortue par un certain Levasseur sur ordre du Roi de France en 1641. Après avoir repris l'île de La Tortue en 1659, les Français s'imposèrent et s'installèrent dans la partie Ouest de l'île que l'Espagne dut céder, et renforcèrent leurs établissements au Môle. À noter que le Môle a été surtout utilisé comme port de relâche de navires. Il a été surnommé le Gibraltar du nouveau monde par Raynal, pour sa position stratégique dans les Caraïbes et la qualité de son mouillage. Les Français y construisirent des forts importants et coûteux pour empêcher que

¹ ADEMA est une ONG nationale appuyée dans sa structuration par Initiative Développement (ID). Elle appuie les communes de Jean Rabel et Bombardopolis depuis 2005 dans la planification territoriale, l'éducation citoyenne, et les moyens et méthodes de mise en œuvre des stratégies communales

les Anglais ne s'approchent de la ville, ce qui ne les empêcha pas finalement de céder la ville à ces derniers qui y poursuivirent la construction de forts (27 dénombrés aujourd'hui autour de la ville).



Figure 1 : Iconographie de la ville du Môle durant la période coloniale

- iii. **La période haïtienne** fut relativement tranquille au Môle. L'armée du Roi Christophe a choisi le Môle comme siège. Des batteries furent érigées à hauteur de Morne Cabri pour contrôler/défendre la ville du Môle. Étant un atout de par sa position stratégique, le Môle a été toujours l'objet de convoitises. C'est en 1888 que le président Salomon a offert de céder le Môle aux Américains en échange de leur appui à la cause d'Haïti face aux grandes puissances comme la France et la Grande Bretagne. En 1891 cependant, le gouvernement de Florvil Hyppolite refuse de concéder le Môle aux Américains pour y construire une base militaire. L'état américain s'intéressera de nouveau au Môle sous l'occupation du début du XX^{ième} siècle, projet jusqu'à présent non concrétisé.

Par ailleurs, durant tout le XX^{ième} siècle, le Môle joue un rôle prépondérant dans le département du Nord Ouest : étant la première ville à disposer d'un télégraphe et des communications directes avec l'Europe, c'est depuis le Môle que partent les informations vers tout le département, et notamment vers Port de Paix. Petit à petit, avec le développement du transport terrestre et la prise d'importance de la capitale, la ville a perdu de son éclat, le port n'a plus été utilisé, les douanes sont tombées en ruine, et la ville est aujourd'hui une enclave, petite bourgade à faible expansion démographique. L'avantage qu'elle y trouve est une population sereine (les services y sont suffisants par rapport au nombre d'habitants, contrairement à de nombreuses autres villes), et de nombreux atouts historiques et naturels endormis mais toujours présents.

1 METHODOLOGIE

1.1 Formation du Conseil de Développement Communal

Après signature de l'accord de partenariat entre le PADL et la Mairie du Môle St Nicolas, les élus et techniciens se sont réunis pour clarifier les objectifs des collectivités du Môle à travers l'élaboration de leur PCD, puis définie une démarche pour y parvenir. La méthode se base sur les orientations données par le Ministère de la Planification et l'expérience d'ADEMA lors de l'élaboration des PCD de Jean Rabel et Bombardopolis, tout en tenant compte du contexte particulier du Môle : Existence des Plans de Développement des Sections rédigés par le FAES, du diagnostic établi par le CNIGS, particularités sociales, économiques et politiques telles que la présence de deux agglomérations (Mare Rouge et Môle).

Le processus a été mené entièrement par le Conseil de Développement Communal. Pour monter celui-ci, la Mairie a réuni une série d'acteurs issus des diverses entités géographiques et secteurs d'activité de la commune. Après 3 ateliers de réflexion sur les objectifs et intérêts du PCD, les enjeux et contraintes de la participation à une telle entreprise, le rôle d'un CDC, et des rencontres individuelles avec la plupart d'entre eux, elle a inscrit les volontaires dans le CDC. Ces derniers ont suivi une formation de 3 jours animée par le GAFE² autour du jeu NENCO³, et de comment les acteurs d'un territoire peuvent définir des stratégies de développement, à condition que les intérêts de chacun soient identifiés : là où nos intérêts sont communs, avançons ensemble !

Le Conseil de Développement a ensuite réalisé plusieurs séances de travail pour définir son règlement intérieur, ses objectifs, ses rôles, son fonctionnement, document signé par chacun de ses membres (cf. Annexe). Il comprend :

- des représentants de chaque collectivité
- des représentants de chaque service déconcentré
- des représentants de différents secteurs (agriculture, commerce, éducation, pêche, sport et culture, milieu associatif, médias) de différentes tendances religieuses, des différentes localités.
- On a également cherché un équilibre entre les représentations urbain/rural, homme/femme/jeune.

Finalement, le CDC s'est réuni pour vérifier l'équilibre et le dynamisme de la structure ainsi montée, et a décidé de rajouter deux autres leaders de la commune pour leur connaissance historique et leur sagesse dans la résolution de conflits. Ajoutons également que chacun des secteurs représentés a fourni au CDC une lettre signée par l'ensemble de ses membres confirmant le choix de ses représentants titulaires et remplaçants.

1.2 Diagnostic territorial et sectoriel

Le diagnostic a été établi à partir de deux démarches parallèles :

- la revue de littérature, notamment à partir des « outils d'informations » élaborés par le CNIGS en 2008, comprenant un SIG⁴ détaillé et de nombreuses données sur les potentialités de la commune, et des diagnostics élaborés pour chaque section par le FAES en 2007. Celle-ci a été complétée par des interviews de terrain auprès des anciens, des ONG et des services étatiques .

² Groupe d'Action Francophone pour l'Environnement

³ Négociation, Enjeux, Communication

⁴ Système d'information Géographique

- ii) les ateliers de diagnostic participatif qui se basent sur le ressenti de la population vis-à-vis de la situation de la commune, qui se sont faits à partir de l'outil FFOM⁵

Chaque nouvel atelier a bien sûr commencé par une présentation par la Mairie de sa démarche, et une réflexion autour du développement local et de la dynamique communale, avant d'entrer dans la phase de diagnostic proprement dite.

Étant donné les nombreux ateliers participatifs de diagnostic déjà réalisés par le FAES, ADEMA a choisi de modifier sa technique habituelle qui consiste à effectuer des ateliers au niveau de chaque habitation puis des sections (et ville) et de la commune. La totalité des ateliers ont été menés au niveau de la ville (qui n'avait pas été touché par les ateliers FAES) :

- 1 atelier FFOM par groupe (1 groupe jeunes, 1 groupe femmes, 2 groupes hommes), sur chaque domaine
- 1 atelier de mise en commune des résultats des groupes
- 1 atelier de priorisation par domaine des forces, faiblesses

Les 18 domaines traités ont été les suivants :

Production: Pêche, Élevage, Agriculture, Finance/crédit

Échanges/tourisme : Transports, Commerce, Artisanat, Tourisme, Propreté/environnement

Société : Medias, Sport, Culture, Organisation sociale

Services : Eau potable, Éducation, Santé, Énergie, Justice/sécurité

La priorisation s'est donc d'abord faite, en atelier, sur chaque domaine : quelle est la – ou les- force(s) , pour chaque domaine, sur laquelle le territoire peut s'appuyer pour construire son développement, celles qui le différencient des autres communes ? Quelles sont les faiblesses les plus criantes à corriger ?

Le deuxième niveau de priorisation s'est fait en grand groupe dans chaque section et à la ville : on rassemble les premières forces identifiées sur chaque domaine, puis chacun choisit les trois premières à son sens ; le dépouillement des votes débouche sur les 2, 3 ou 4 forces qui se dégagent avec un plus grand nombre de voix tous domaines confondus. Elles constituent les forces majeures du territoire (idem pour les faiblesses et menaces, mais qui sont généralement plus nombreuses). Le plus souvent (mais pas toujours !), les forces se rapportent aux secteurs de production et les faiblesses aux secteurs des services.

Dans les sections communales, un seul atelier a été réalisé par section, qui avait pour objectif de rappeler les résultats issus du FAES, retranscrits dans les FFOM, de les compléter éventuellement par les participants qui n'étaient pas présents lors de ces ateliers, puis d'effectuer les deux niveaux de priorisation.

Enfin, un atelier FFOM a été mené avec les fonctionnaires des services déconcentrés de l'état et de l'administration communale, afin de diagnostiquer le fonctionnement des différents services, et un autre atelier avec les représentants des ONG afin de déterminer aussi leur vision de leurs actions et de leurs retombées sur le développement communal.

⁵ Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces

Les ateliers suivants se sont déroulés au niveau communal avec les membres du CDC, et ont eu trait à l'élaboration de la stratégie du PCD.

La phase de diagnostic participatif a duré un mois avec 310 participants. Ses avancements ont été retranscrits chaque semaine dans une émission de radio élaborée conjointement par la Mairie et ADEMA et diffusée sur deux radios de Mare Rouge et Môle St Nicolas, permettant ainsi aux personnes n'ayant pas pu participer aux ateliers d'exprimer leurs idées vis-à-vis du processus. Ces émissions de radio se sont poursuivies durant toutes les phases de planification et de validation du Plan décrites ci-dessous.

1.3 Élaboration des stratégies (hiérarchisation des priorités, vision, objectifs, planification)

La phase d'élaboration des stratégies a duré 2 mois s'est articulée autour des ateliers suivants avec les membres du CDC :

- un atelier sur l'élaboration de la vision
- un atelier sur les arbres à problèmes autour de chacune des forces majeures à développer
- un atelier sur le cadre logique de l'action

Les résultats de chaque atelier (en commençant le bilan des FFOM du diagnostic) ont été tapés sur ordinateur et corrigés puis validés sur powerpoint au début de chaque atelier suivant, ce qui a permis de mettre en commun les résultats des différents groupes de travail et d'affiner les stratégies proposées. Cela a également permis à l'équipe d'ADEMA de vérifier la concordance entre PCD et DNSCRP, et entre PCD et diagnostic technique à chaque phase, afin de suggérer les éventuels points de discordance à résoudre lors des ateliers suivants.

La vision a été formulée à partir des propositions de 4 groupes de travail, puis traduite en français. Elle repose sur la valorisation des forces actuelles de la commune, et veut représenter l'identité de la commune comme veulent la construire ses habitants dans les 25 ans à venir.

Les arbres à problèmes avaient pour objectif de définir les causes profondes pour lesquelles les potentiels du territoire n'étaient pas valorisés à l'heure actuelle. Un arbre à problème a été monté autour de chacune des forces majeures (autrement des dits des potentiels de la commune). Le cadre logique des actions à mener en a donc découlé, les actions à mener s'attaquant à chacune des causes profondes du problème, et les résultats à atteindre correspondant au premier niveau de causes détecté pour ce même problème.

Dans les secteurs liés aux services, les faiblesses majeures constatées correspondent plus une somme de projets à mener dans des lieux précis du territoire, qu'à une stratégie globale, et le cadre logique a donc été monté en proposant une action pour chacune de ses faiblesses.

Le cadre logique a été charpenté selon les recommandations du MPCE⁶, selon quatre axes : Renforcement de la production, Accès aux services sociaux, Organisation du territoire, et Protection des ressources naturelles. Il a été établi pour les 5 ans à venir.

⁶ Ministère de la Planification et de la Coopération Externe

Enfin, une série de mesures politiques à mettre en place par la Mairie accompagnent le Plan ; elles ont été proposées par les participants au cours des différents ateliers, elles ont été synthétisées puis choisies et approfondies par la Mairie qui les présente en fin d'ouvrage.

1.4 Validation

Le document final a été proposé à la Mairie pour correction et validation, puis à divers cadres issus de la commune, notamment parmi les membres de la forte association de diaspora qui l'accompagne. Il a aussi été proposé à des cadres des ministères à Port-Au-Prince. La cérémonie de validation a été organisée par le CDC le 12 février 2010 avec environ 170 personnes de la commune et une délégation départementale. Les stratégies ont été présentées par secteur par un panel de membres du CDC, ainsi que le processus d'élaboration, la vision et le rôle du CDC ; les maires des communes avoisinantes déjà dotées d'un PDC ont présenté leurs expériences dans la mise en œuvre de ce type d'outils, et les membres du CDC ont prêté serment pour assurer le respect et la continuité du PDC quelque soit l'administration communale en place. La Mairie en a profité pour valoriser les jeunes talents culturels à travers des intermèdes musicaux, théâtraux, et de danse. Un arrêté communal fixant le document et le rôle du CDC a été signé et diffusé le mois suivant. Commence alors la phase de communication et de plaidoyer autour du plan !

1.5 Limites de la méthode

Étant données les nombreuses données recueillies les deux années précédentes par le CNIGS et les nombreux ateliers menés par le FAES, on n'a pas jugé opportun de retravailler ces phases (notamment pour ne pas lasser les participants), et nous nous sommes contentés d'en refaire la synthèse avec les participants avant de poursuivre vers la stratégie communale. Cependant, il s'avère qu'il manque un certain nombre de données importantes pour un portrait judicieux de la commune. Par ailleurs, les ateliers non réalisés dans les habitations sont autant d'occasions ratées pour débattre de la logique du développement local et faire naître initiatives et dynamiques positives. La Mairie et ses partenaires devront maintenant s'appuyer leur PCD et leur propre dynamique pour relancer ces ateliers aux quatre coins de la commune.

Citons également une contrainte que le processus n'a pas su contourner et que contre laquelle les acteurs du développement de la commune devront s'allier pour parvenir à un développement sain : si les acteurs des sections communales ont tous répondu à l'appel et cru en cette démarche lancée par l'administration communale selon ses compétences légales, cela n'a pas toujours été le cas en ville pour diverses raisons de clans politiques. Une frange de la population a donc décidé de se positionner en dehors de la démarche, sans toutefois jouer un rôle d'opposition présente qui puisse apporter des critiques constructives pour le processus. Nous souhaitons vivement que cette frange comprenne son intérêt à participer à ce processus et ce que cela pourra apporter à la commune.

2 DIAGNOSTIC

2.1 Organisation et structuration du territoire

2.1.1 Localisation de la commune du Môle St Nicolas

La commune du Môle St Nicolas, chef-lieu de l'arrondissement du Môle, est située dans la partie Ouest du département du Nord-Ouest à 74km de la ville de Port de Paix en passant par Jean Rabel et Mare Rouge et à 70km de Port-de-Paix en passant par les côtes à partir de Bord de Mer de Jean Rabel. La commune s'étend sur une superficie de 227 km². Le Môle St Nicolas est l'une des communes côtières du département du Nord-Ouest, elle compte 58,2km de côtes localisées dans les parties Nord et Ouest de la commune.



Carte 1 : Position de la commune dans le pays

2.1.2 Démographie /Répartition de la population par sexe et par âge

Le IV^{ème} RGPH⁷ réalisé en début de l'année 2003 par l'IHSI⁸ a révélé que la commune du Môle St Nicolas héberge 24 787 habitants. C'est une population à prédominance rurale, jeune, également répartie entre sexes, peu peuplée, et à faible taux de croissance comme le montre le tableau suivant :

⁷ Recensement Général de la Population et de l'Habitat

⁸ Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique

Caractéristiques	Môle St Nicolas	Département	Pays
Taux de population rurale	90 %	77 %	58 %
Taux population < 15 ans	41 %	40 %	36 %
Nombre d'hommes pour 100 femmes	101	93	93
Densité de population en 2005	109 hab / km2	269 hab/km2	324 hab/km2
Taux de croissance entre les recensements de 1982 et 2003	2,1 %	2,9 %	2,5 %
Nombre estimé de personnes par ménage	5,2	5	4,7

Tableau 1 : Caractéristiques de la population môloise (données Inventaire IHSI 2005)

On remarque que comparativement aux autres communes du département, et malgré la présence de la mer, la répartition hommes/femmes est égalitaire, on en déduit que les départs des hommes vers les grandes villes et à l'étranger à la recherche d'un emploi n'est pas un phénomène majeur. La détresse économique semble donc moins accrue que dans les communes avoisinantes.

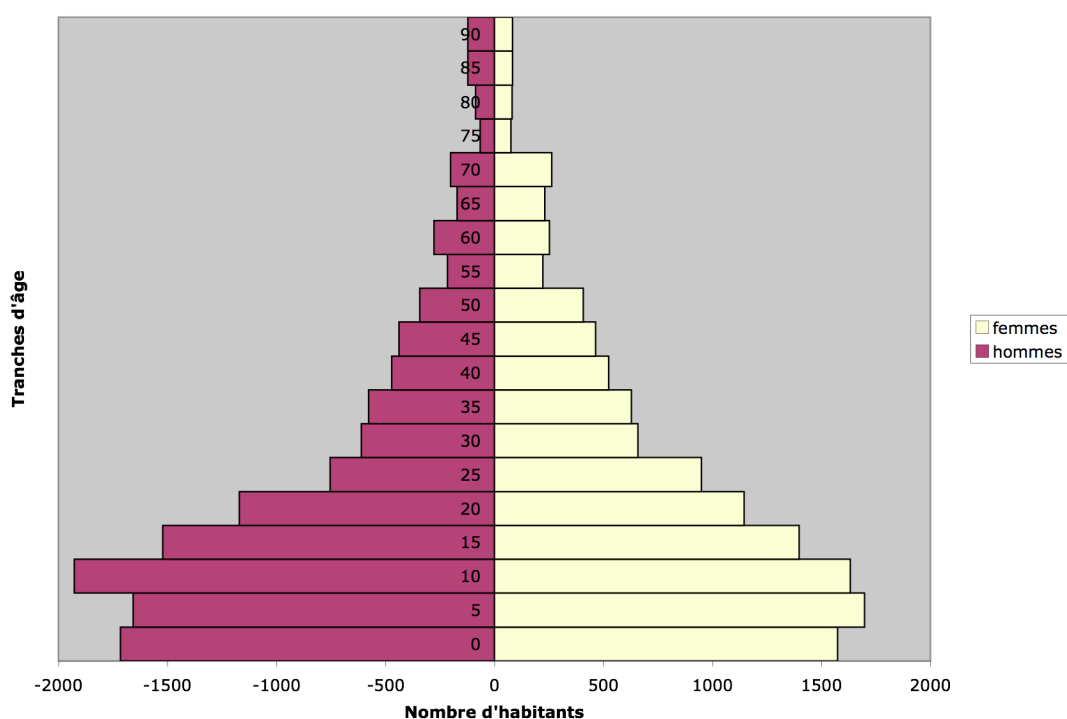
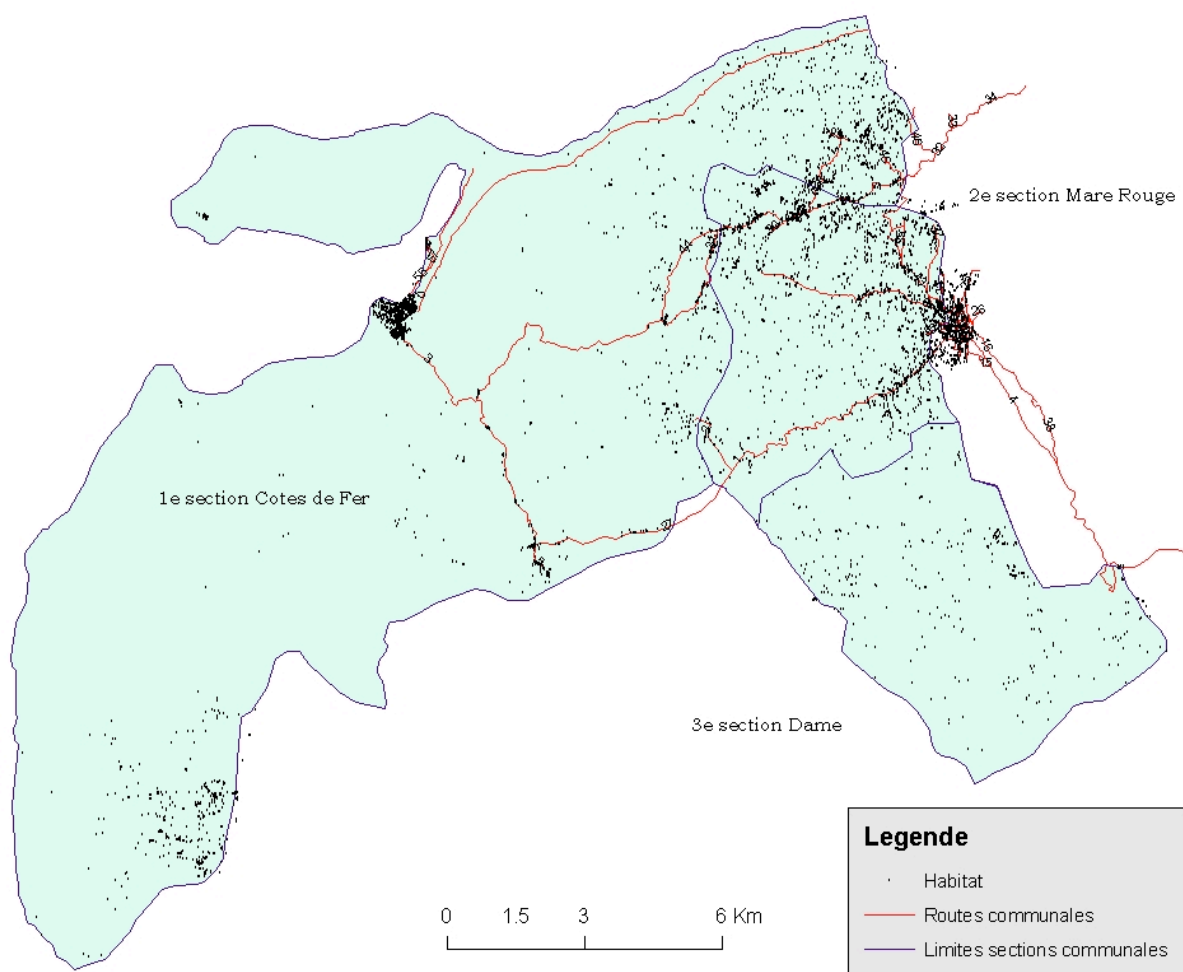


Figure 2 : Pyramide des âges

2.1.3 Répartition spatiale de la population

La répartition sur le territoire est très inégale, avec deux centres urbains principaux : la ville de Môle, située dans la 1^{ère} section, et l'agglomération de Mare-Rouge, au centre de la 2^e section ; cette dernière revendique souvent un statut de commune, avec un environnement géographique et économique fort différent de celui de la ville du Môle, et une population estimée à environ 7 000 habitants, soit 3 fois plus qu'au Môle. La partie orientale, couverte par la 1^{ère} section et donnant sur le Canal du Vent est quasiment inhabitée en raison d'un environnement difficile, tandis que les habitats regroupés se retrouvent le long des routes principales (abords des routes sortant de Mare Rouge et route de Côtes de Fer) : localités de Dame Marie et Rodolphe notamment sur la 1^{ère} section.



Carte 2 : Répartition spatiale des habitants sur la commune

Section communale	Nombre d'habitants	Superficie (km ²)	Densité (hab/km ²)
1 ^e Côtes-de-Fer / partie rurale	9 910	161.4 (dont ville)	79 (dont ville)
Ville (située sur la 1 ^{ère} section)	2 854	-	-
2 ^e Mare-Rouge	14 734	33.3	443
3 ^e Damé	448*	37.0	12 *
Total	27 946	231	121

Tableau 2 : Répartition des habitants par section communale

(extrapolation 2009 d'après recensement 2003 – taux de croissance moyen 2,1%, 1,9% en campagne et 3,5% en ville)¹⁰

2.1.4 Organisation administrative

Le Môle St Nicolas a été élevé au rang de commune en 1850. Comme la plupart des communes du pays, le bourg loge tous les services déconcentrés de l'état (ALI¹¹, Bureau des Mines et de l'Énergie, État Civil, Tribunal, Commissariat, Bureau Agricole Communal) et l'administration communale. On y trouve 3 autres institutions publiques ; le Lycée la Découverte, une école nationale et un centre de santé à lits. Cependant, les services y sont peu développés pour un chef-lieu d'arrondissement ; la vice délégation n'est pas présente dans la commune (son représentant est à Jean Rabel), ni l'antenne principale du bureau communal (représentant à Bombardopolis).

Hormis les écoles nationales et le Lycée Docima Dorsainvil de Mare-Rouge, et un officier d'Etat Civil à Mare-Rouge, les sections communales n'ont aucune institution de services déconcentrés de l'état, malgré le fort regroupement de population au niveau de Mare Rouge. Un sous commissariat est cependant en passe d'y être installé . L'importance démographique et économique de Mare Rouge est une particularité de la commune, qui doit être prise en compte dans tout processus de planification.

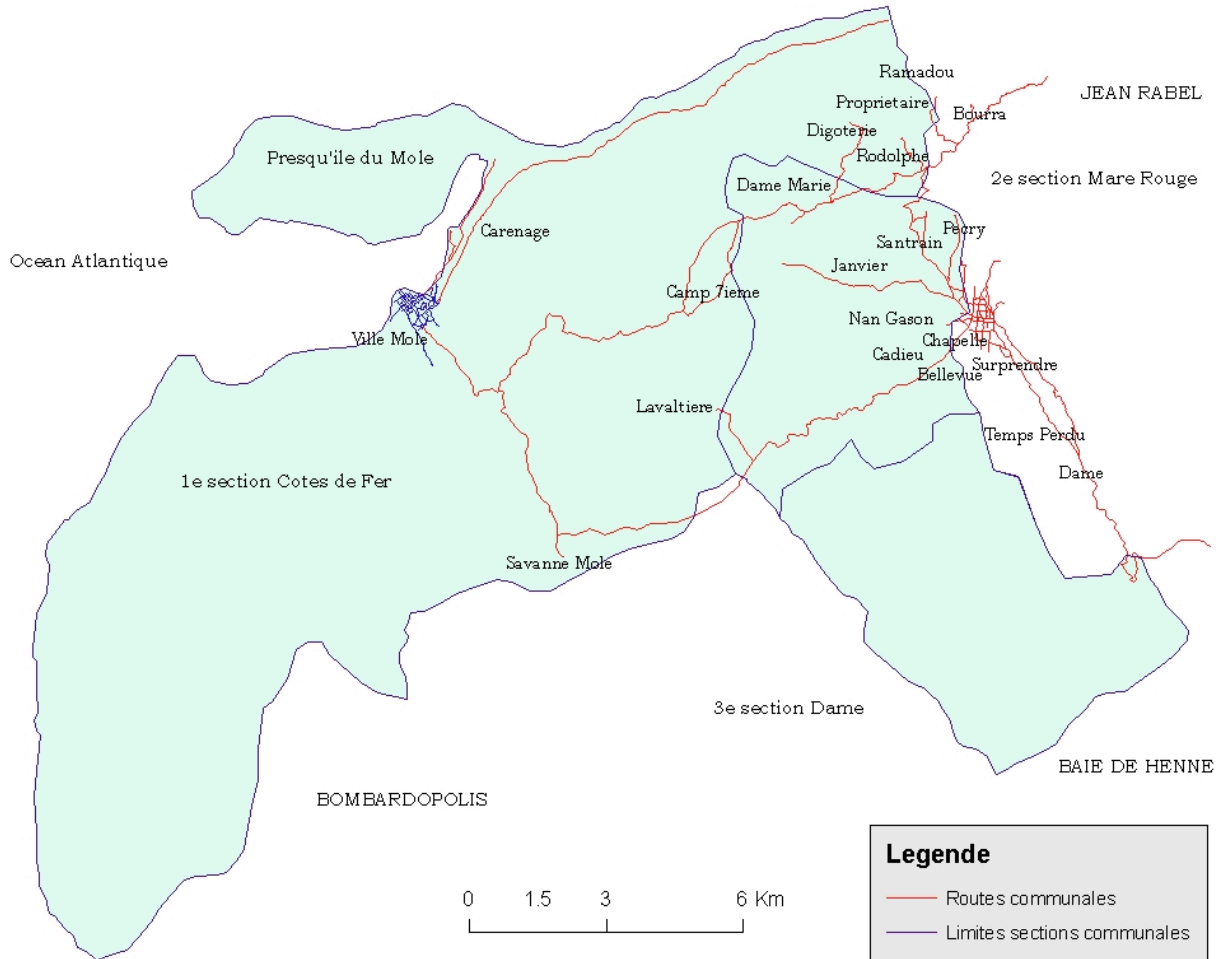
Nom	Côtes de Fer	Mare Rouge	Damé
Nombre d'habitations	9	9	7
Distance du centre au Môle	23 km	18 km	22 km
Noms des habitations	Rodolphe Janvier Dame Marie Folin Camp 7 ^e Digotrie	Chapelle Janvier Lavaltière Santrain Cadieu Bellevue	Temps Perdu Siwal Desgommes Surprendre Vieux Camp Petite Source

¹⁰ Notons que les chiffres ci-dessus sont liés à la délimitation des sections fournies par l'IHSI. Cependant ces délimitations sont différentes de celles connues par les habitants, en particulier pour la 3^e section Damé. La partie habitée de la section, le long de la route menant à Baie-de-Henne, est d'après l'IHSI sur la commune de Jean Rabel. C'est pourquoi la quantité d'habitants sur la 3^{ème} section est très faible.

¹¹ Agence Locale des Impôts

	Propriétaire Ramadoux Bourra	Grand Mare-Rouge Pecry Nan Gason	Ravine Galette
--	------------------------------------	--	----------------

Tableau 3 : Répartition des habitations de la Commune par Section Communale¹²



Carte 3 : Carte administrative de la commune

2.1.5 Situation foncière des domaines de l'Etat

Dans un pays où le cadastre est peu suivi depuis de nombreuses années et où les transactions foncières se font souvent en dehors du cadre légal (97 % sur la commune selon une estimation CNIGS), la commune du Môle possède un avantage certain : la pression démographique et agricole étant faible sur une grande partie du territoire correspondant aux zones de savane, ces territoires restent du domaine de l'État, ce qui est communément admis. Ils représentent donc un espace que la collectivité peut librement organiser, exploiter, et valoriser selon les potentiels qui seront décrits dans les chapitres suivants.

¹² Comme dans la plupart des communes, il existe de nombreuses discussions sur la définition des habitations, plusieurs localités étant localement considérées comme des habitations malgré leur non reconnaissance au niveau national

Par ailleurs, plusieurs emplacements de la ville du Môle St Nicolas restent du domaine public, permettant une marge de manœuvre de la collectivité dans la mise en œuvre de son schéma d'aménagement urbain et la répartition des équipements et services publics.

La situation est par contre beaucoup plus difficile sur le plateau où les transactions plus nombreuses ont mené à un domaine entièrement privé, preuve en est le conseil administration de la section communale qui a dû récemment acheter un terrain à un privé pour y installer ses bureaux.

Au niveau du privé, environ la moitié des cessions de terrain sont des ventes, et un quart des héritages. Le prix des terrains varie extrêmement en fonction de l'attractivité économique de ceux-ci, de 5 000 à 100 000 gdes le carreau. Les zones les plus prisées sont les terrains de l'agglomération urbaine de Mare Rouge, les terres irriguées, tandis que les zones de savane sèche actuellement inexploitées sont bien sûr celles qui s'acquièrent à meilleur marché. La taille moyenne des parcelles varie de la même façon, de moins de 0,5 carreaux à Mare Rouge, à plus de 4 carreaux dans les zones de savane sèche.

2.2 Fonctionnement des collectivités et services déconcentrés du Môle

2.2.1 Organigramme de la Mairie

Comme dans la plupart des mairies du pays, les 3 maires sont issus de 3 zones géographiques différents (ville, 1^e et 2^{ème} section), ce qui leur facilite une présence sur l'ensemble du territoire, mais rend difficile les réunions de l'ensemble du cartel et ralentit les décisions. On observe cependant une régularité dans leurs réunions mensuelles supérieure à celle de nombreuses mairies.

La mairie dispose de quatre services fonctionnant chacun avec une équipe spécifique composée d'un responsable et des membres. Il s'agit de : l'administration générale de la mairie, du service de la voirie, du génie municipal et de la fiscalité.

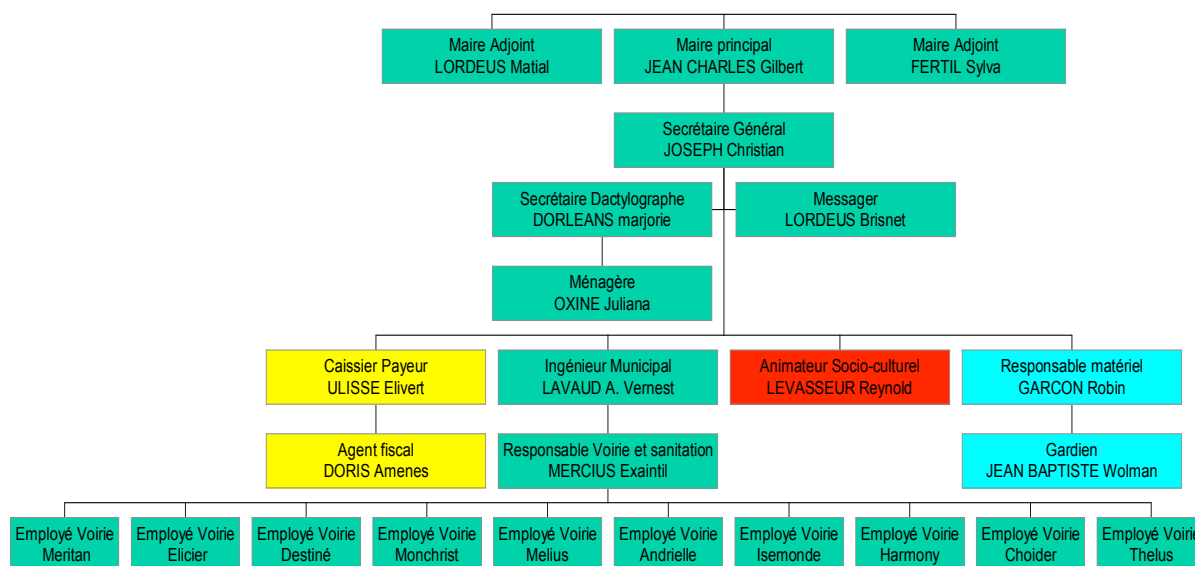


Figure 3 : Organigramme de la Mairie (2008)

L'administration générale a à sa charge le contrôle du bon fonctionnement des services municipaux. Elle veille à ce que tous les services fonctionnent normalement et à exécuter les décisions prises par le Conseil Municipal.

Malgré la compétence, l'assiduité et la régularité du directeur administratif et du caissier payeur, la mairie fait face à de sérieuses difficultés dues au manque de cadres qualifiés, notamment en termes de gestion de projets, et au manque d'équipement.

Le **service de la fiscalité** est peu opérationnel. Les recettes fiscales sont très maigres comparées aux communes avoisinantes, évaluées à cinquante mille gourdes annuelles environ (soit 2 gdes par habitant en moyenne !). Les recettes proviennent de la Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB), de la patente, des permis de construire et de la vente des animaux en divagation. Ce dernier est le principal revenu, sur lequel la Mairie a fait un important travail au niveau de la ville (affichage, opérations coup de poing). Signalons la transparence sur la perception des taxes, entièrement faite par l'ALI contrairement à d'autres mairies qui prélèvent directement.

Les sections communales ne contribuent pas à la recette fiscale de la commune : les taxes recueillies au niveau des sections restent au service des CASEC. Les collectivités ne bénéficient pas non plus des taxes liées aux concessions du marché communal de Mare Rouge, le plus important de la région, géré par un comité privé. Les tentatives de régularisation de la situation n'ont pas abouti. La ville de Mare Rouge elle-même pourrait fournir un important apport fiscal en termes de CFPB et permis de construire, mais l'absence d'agent de l'ALI sur place (malgré les démarches de la Mairie, prête à payer l'agent s'il est nommé par la DGI), et l'absence de plan de relance des impôts ne permet pas d'exploiter ce potentiel à l'heure actuelle. A signaler que certaines décisions, qui devaient être prises par l'administration communale particulièrement par les maires pour inciter à la population à ses taxes et redevances, ne sont pas prises pour des raisons qu'on pourrait dire de compassion.

Le **service de la voirie** dispose de matériels et équipements classiques comme un pick up (récent), des pelles, des brouettes et des poubelles placées dans les angles de la ville du Môle et dans l'agglomération de Mare-Rouge. Le nombre restreint du personnel, le manque de matériels sont les grandes difficultés auxquelles la mairie fait face aujourd'hui et qui empêche le bon fonctionnement du service. Il n'a pas non plus de site de décharge pour entreposer, voire recycler les déchets. Malgré ces difficultés, la ville du Môle est une ville propre, et les matériels sont gérés de façon rationnelle.

Le **Service génie municipal** est en charge de la délivrance de permis de construire, de la réglementation de l'utilisation de l'espace urbain, de l'exploitation de sable sur la plage, de l'exécution de travaux d'aménagement urbain. L'ingénieur municipal en est le seul employé. Malgré un travail de communication sur l'exploitation du sable, le service est peu opérationnel : nombreux matériaux entreposés sur la voie publique, peu de maisons construites sous permis.

L'analyse FFOM des services de la municipalité réalisée par ses employés révèle ce qui suit:

Administration communale			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Gestion rationnelle du matériel - Dynamisme et assiduité du directeur et du caissier payeur - Équipements mobiliers et matériel de bureau en quantité raisonnable - Accès internet - Énergie solaire	- Moyens financiers insuffisants pour attirer un personnel suffisamment qualifié - Absence de réceptionniste - Absence de moyens de déplacements (moto, voiture) - Salaires faibles - Formation informatique des cadres insuffisante (manipulations Excel) - 1 seul ordinateur pour 3 cadres - Négligence des ménagères due principalement aux faibles salaires	- AAA : dons de matériels éventuels en fin de projets - MICT : formation, matériel, encadrement - ADEMA : formation, matériel, encadrement - Motion : matériel, moyens de déplacement	- Mauvaises conditions de transport et durée excessive pour se rendre à Port de Paix où se règlent nombre de procédures administratives

Fiscalité			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Existence des lois sur la fiscalité communale - Rigueur de la mairie : toutes les taxes sont perçues directement par la DGI	- Service non opérationnel par faute de décision municipale - Les sections ne contribuent pas à la recette communale (marché et permis de construire à Mare Rouge) - Personnel réduit - Absence de motivation faite par la Mairie pour inciter la population à payer ses taxes - Recette communale faible (environ 50 000 gdes par an)	- MICT : enquête prévue en vue d'une meilleure perception - Projet de loi sur l'amélioration de la mobilisation des taxes	- Collecte CFPB difficile en raison de l'habitat dispersé - Complexité des lois sur la CFPB et les permis de construire - La population n'est plus habituée à payer ses taxes

Service voirie			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
-Disponibilité d'outils (brouettes, pelles, râtaux, etc.) -Poubelles publiques dans les centres de Mare Rouge et de la ville du Môle -Disponibilité d'un pick up	- Absence de camion pour ramasser les déchets - Absence de site de décharge contrôlée - Équipe de nettoyage trop petite - Personnel peu dynamique - Absence d'employés sur les agglomérations des sections (Mare Rouge, Rodolphe) - Personnel non formé à la manipulation et au traitement des déchets - Budget insuffisant pour organiser des journées de grand nettoyage - Les propriétaires des bêtes prises en liberté soudoient le capteur pour que la bête ne soit pas vendue aux enchères - Faiblesse du conseil dans l'application des sanctions liées à l'élevage libre - Absence de vision intégrée pour résoudre le problème de l'élevage libre (projet proposant d'autres solutions aux éleveurs) - Sensibilité du conseil face aux intérêts personnels des personnes en infraction au détriment de l'intérêt général	-OXFAM et le Ministère de la Planification pensent investir dans un centre de traitement des déchets dans la commune - Démarches en cours pour un camion benne	- Inconscience de la population face aux dangers liés aux déchets - La gestion des déchets n'est pas une priorité pour les bailleurs - Les autorités locales civiles et religieuses ne s'impliquent pas dans le contrôle de l'élevage libre - Les difficultés économiques des éleveurs rendent difficile la prise de sanctions contre l'élevage - Incompréhension de la population face aux possibilités d'élevage libre dans les zones avoisinantes improductives

Service génie municipal			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Expériences réussies du service en termes d'application de décisions contraignantes (extraction de sable sur la plage) - Disponibilité d'un document de projet pour la réhabilitation du marché - Prise de décision menant à quelques avancées dans la délivrance de permis de construire - Centre ville bien tracé - Mairie construite - Bonne qualité du sol pour les constructions - Disponibilité d'espace pour la construction d'un nouveau marché - Espace pour aménagement de place publique - Cimetière clôturé sans danger sanitaire	- Le service ne taxe pas les personnes qui encombrent la rue avec des matériaux de construction - Le service n'exige pas que les nouvelles constructions disposent de permis - Absence de personnel dans le service - Les nouveaux quartiers en construction non lotis - Absence de matériel topographique et de bureau - Absence de moyens de déplacement pour le suivi des constructions - Marché insalubre - Place publique non aménagée - Absence de terrains sportifs - Plage non aménagée - Rivière non curée	- Projet d'adoquinage/ drainage suite au diagnostic CNIGS -USA Marines devrait venir réhabiliter le marché - Ministère sports : aménagement de terrain - Projet d'aménagement de la plage avec ADEMA	-La population n'a pas l'habitude de demander un permis de construire - Alignement non respecté pour les nouvelles constructions - Érosion due aux eaux de ruissellement issues du Morne Calvaire et non drainées - Constructions anarchiques sur Calvaire, Cité Lumière - Inconscience des personnes qui exploitent le sable sauvagement

Tableau 4: Perception des employés de l'administration communale

Source : Atelier participatif de synthèse communal organisé par le PADL, Avril 2009

	Plan Communal de Développement du Môle St Nicolas
--	---

2.2.2 Les services déconcentrés de l'état

Les services déconcentrés de l'État présents dans la commune sont : l'agence locale de la Direction Générale des Impôts (DGI), le tribunal de paix et de l'état civil, le commissariat de police, l'Unité Communale de Santé (UCS, annexe du bureau de Jean Rabel), le Service National d'Eau Potable (SNEP), le Bureau des Mines et de l'Énergie (BME), le Service Maritime et de Navigation d'Haïti (SEMANAH), le Bureau Agricole Communal (BAC, annexe du bureau d'arrondissement situé à Jean Rabel). L'inspection scolaire est représentée par un seul inspecteur situé à Mare Rouge. Les services ayant leur siège dans le centre ville ne sont pas très accessibles aux habitants des zones rurales et de l'agglomération de Mare Rouge (excepté un représentant de l'office d'État Civil à Mare Rouge, et un sous commissariat en prévision). Un habitant d'une section communale rurale qui veut bénéficier de ces services doit se déplacer vers la ville (malgré l'absence de moyens de transport en commun), ce qu'il fait souvent pour accéder aux services de justice, d'état civil et de police.

La présence de ces institutions dans la ville ne garantit pas forcément pour ses habitants l'accès à des services de qualité, la plupart étant en manque de personnel ; citons le cas de l'ALI, dont l'unique responsable passe un jour par semaine à Bombardopolis, où aucun agent n'est jusqu'à présent nommé pour remplacer le précédent, malgré de nombreuses démarches. Les bureaux déconcentrés se plaignent également d'être logés dans des bâtiments privés, et surtout du manque de matériel ; aucun d'entre eux n'est informatisé, ce qui rend extrêmement difficiles l'archivage et la recherche d'information, situation cependant semblable à celle des communes avoisinantes.

Voici ci-dessous l'analyse FFOM des services déconcentrés faite par leurs employés lors des ateliers participatifs :

Service déconcentré DGI			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- 1 inspecteur principal dynamique - 1 coffre-fort - Disponibilité de récépissés - Disponibilité de terrain pour construire le local	- Absence de secrétaire, ménagère, gardien, agent de sécurité - Manque de matériel - La DGI n'est pas propriétaire de son local - Salaire faible de l'inspecteur - Absence de moyens de déplacement - Faible taux de perception	- Démarches possibles au près du Ministère des finances pour la construction du local	- Perte des récépissés non informatisés

Service déconcentré de la justice : Tribunal de Paix			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Disponibilité et honnêteté des juges - Disponibilité de terrains pour la construction d'un tribunal - Présence d'une moto	- Le local n'appartient pas au tribunal - Manque de matériel de bureau - La population ne sait comment défendre ses droits - Les CASEC jouent le rôle de juge dans les sections - Les juges manquent de formation - Absence de secrétaire et ménagère - Nombre de greffiers insuffisant	- Démarches possibles auprès du Ministère de la Justice pour construction, formation, et installation de tribunal dans les sections	- Absence de tribunal civil dans l'arrondissement

Service déconcentré : État civil			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Présence de plusieurs employés : officiers d'état civil, clerc et secrétaire - Disponibilité de registres et d'actes de décès - Disponibilité de terrains pour la construction d'un local	- Les formulaires ne sont pas valides à Port-Au-Prince car ils sont photocopiés - Absence de nombreux formulaires : actes de naissance, de mariage.. - Manque de matériel - Le service n'est pas propriétaire du local - Absence de gardien et de ménagère - Faibles salaires - Absence de formation continue pour les employés - Système non informatisé	- Ministère de la Justice pour informatiser le système	- Les registres ne parviennent pas aux archives nationales - Il est difficile d'obtenir un extrait d'archive
Service déconcentré : SNEP			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Réseau de distribution d'eau en fonctionnement - Existence d'un réservoir en aval du captage - Espace disponible pour construire un local - Disponibilité d'un appareil de purification de l'eau	- Eau du réseau non traitée - Faibles salaires de l'équipe - Manque de matériel - Effectif trop faible - Le local n'appartient pas au SNEP - Taux de recouvrement des redevances des employés faible - Absence de moyens de déplacement - Capacité du réservoir trop faible	- SNEP central : construction d'un second réservoir	- Mauvaise gestion de l'eau par les abonnés
Service déconcentré : UCS			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Centre de santé construit - Personnel disponible 24/24 - Disponibilité de médicaments - Laboratoire - Appareil de d'échographie - Centre équipé en énergie - Ambulance - Disponibilité de terrain pour construire	- Absence d'infirmières - Absence de technicien échographe - Ambulance peu disponible (basée à Jean Rabel) - Absence de moyens de déplacement (docteurs) - Salaires du personnel faible - La majorité du personnel n'est pas nommée - Absence d'incinérateur - Absence de programme qui combatte les vecteurs de maladie	- GHESKIO (infirmières) - Coopérations cubaine, vénézuélienne et haïtienne	- Absence d'hôpital sur la commune
Service déconcentré : Police			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
- Dévouement des policiers - Commissariat en construction - Matériel de défense : armes courtes, munitions, menottes - Disponibilité d'une moto - Présence d'une cuisinière	- Absence de voiture, chaloupe - Manque de matériel (armes longues, pare-balles, gaz lacrymogène, lampes.) - Effectif trop faible - Manque de lits - Absence de réfectoire - Absence de formation continue - Salaires trop faibles	- Direction générale PNH (démarches pour véhicule et effectifs) - Recrutement en cours de policier	- Le manque de moyens empêche les policiers de gérer toutes les situations

Tableau 5 : Perception des employés des services déconcentrés
(ateliers FFOM PADL 2009)



2.3 Le milieu physique et l'environnement

2.3.1 Occupation du sol

La commune du Môle St Nicolas est majoritairement couverte par une végétation arbustive (1^{ère} section principalement) et des cultures vivrières sur le plateau et les pentes du Sud. L'habitat, dispersé sur tout le plateau, quasiment nul sur la partie occidentale de la commune, se concentre sur les deux agglomérations de la ville du Môle et de Mare-Rouge. On observe également un regroupement de population important au niveau des chefs lieux des sections, Temps perdu à Damé, Rodolphe et Dame-Marie à Côtes-de-Fer.

La surface cultivée est faible par rapport à la moyenne nationale, le climat sec et le sol rocailleux du nord de la commune étant peu adaptée à l'agriculture ; cependant cette surface pourrait être exploitée autrement, ces terres sont aujourd'hui vierges, et représentent une surface étonnante (16 000 ha) comparée à l'occupation des sols moyenne du pays dans lequel on a toujours l'impression qu'on manque d'espace, que ce soit pour l'habitat où les cultures.

Notons également une enclave verte sur la zone de Lavaltière, où la forte présence d'eau permet une bonne irrigation et des cultures différentes des autres terres de la section.

Type	Description	Superficie hectares en (ha)	Pourcentage (%)	Pourcentage par grand type (%)
Territoires artificiels	Zones habitées	99,3	0,4	0,63
	Voies de communication	32,1	0,1	
	Autres territoires artificialisés	12,0	0,1	
Zones agricoles	Cultures agricoles avec ou sans très peu de couvert arboré	3 501,7	15,5	27,37
	Système arboré agricole	596,4	2,6	
	Autres occupation du sol avec présence de cultures agricoles	1 267,1	5,6	
	Cultures agricoles dispersées sans ou avec très peu de couvert arboré	836,4	3,7	
Végétation naturelle	Végétations herbacées	1 595,3	7,0	71,08
	Végétation arbustives	11 908,6	52,6	
	Rack bois	1 526,9	6,7	
	Bosquets ou peuplement de feuillis	402,9	1,8	
	Végétations clairsemées	667,5	3,0	
Autres	Sols nus et/affleurement rocher	198,4	0,9	0,9
	Lits des ravins et/ou affleurement rocheux	7,9	0,0	
	Bord de mer, plages et/ou dunes	0,9	0,0	
	Zones humides	1,0	0,0	
Total		22 654,5	100,0	100,0

Tableau 6: Occupation des sols niveau 3 de la commune

Source : Centre National de l'Information Géo spatiale, (CNIGS), Enquêtes, Avril 2008



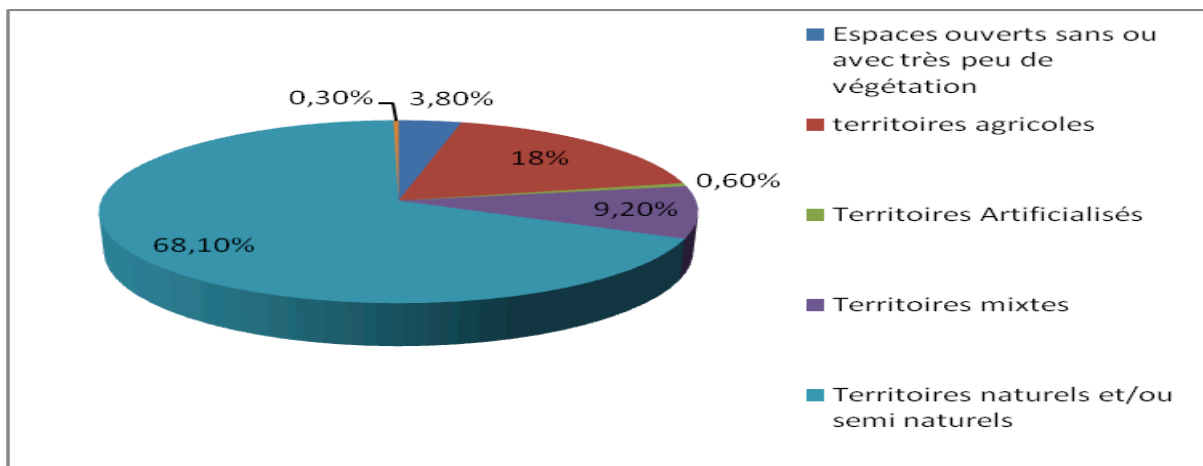
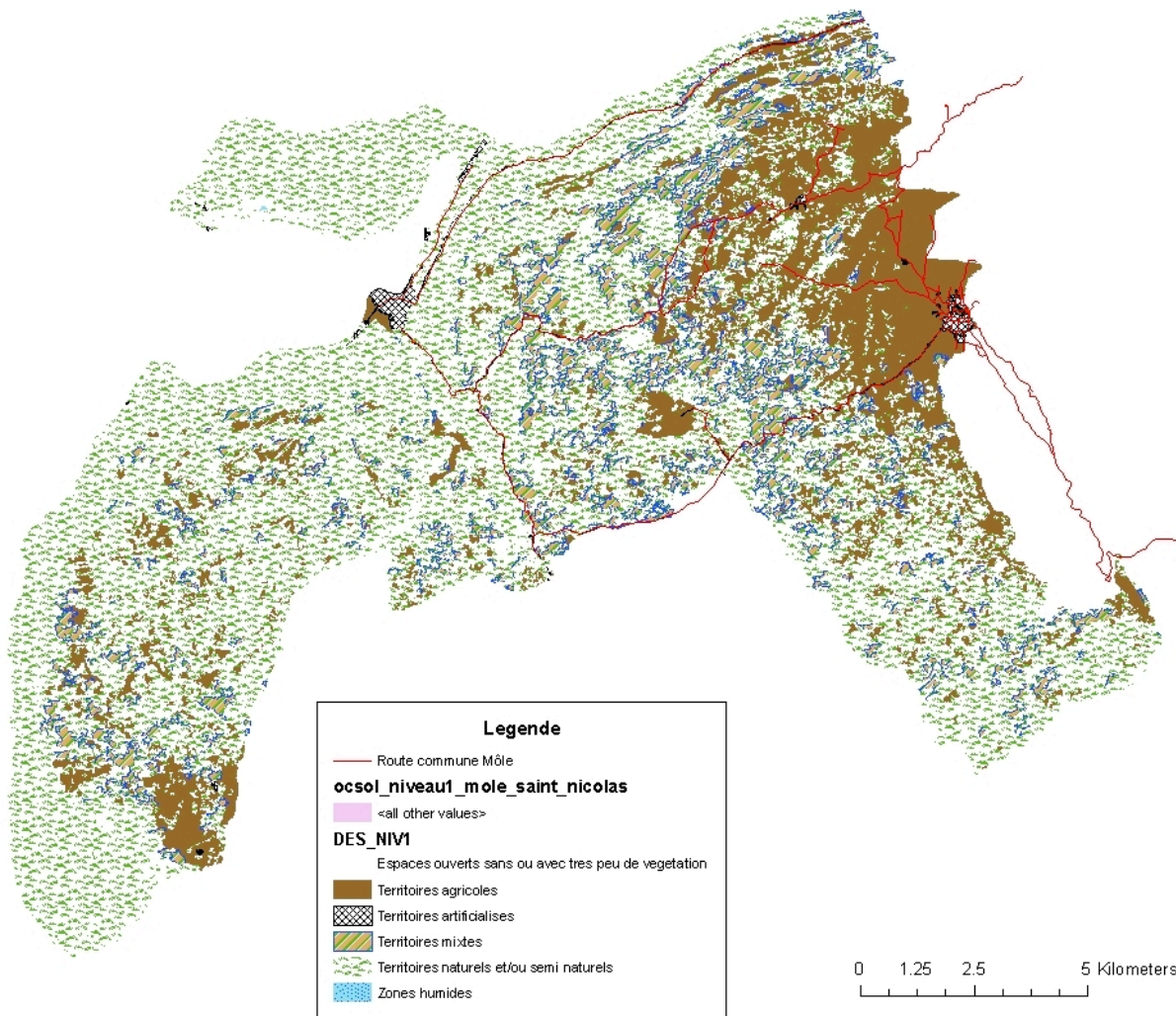


Figure 4 : Occupation des sols (niveau 1) – taux par type d'occupation



Carte 4 : Occupation des sols niveau 1 de la commune du Môle (données CNIGS)

2.3.2 Érosion

Les risques d'érosion enregistrés dans la commune du Môle St Nicolas sont importants, en raison de la configuration topographique et du mode d'occupation du sol, principalement au Sud, sur la 3^{ème} section, qui présente des pentes élevées et des cultures saisonnières sur des sols instables. Ils sont moindres sur la 1^{ère} section (sol rocheux, et végétation naturelle) et la 2^{ème} section (plateau, peu de pentes). La zone de Lavaltière (ouest de la 2^{ème} section) est présente également des sols fortement érodés.

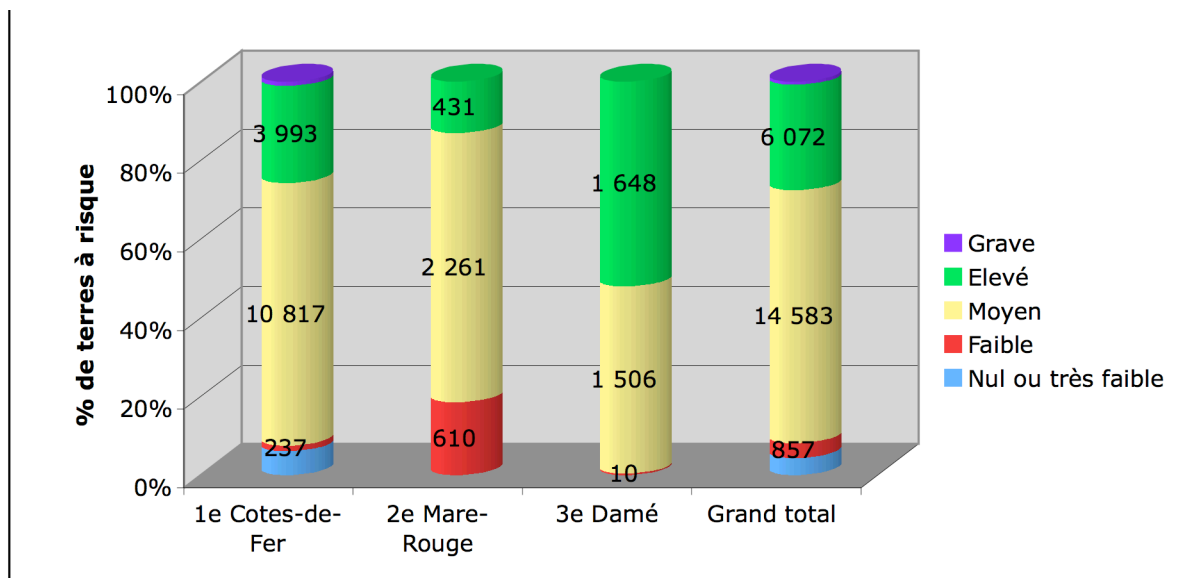


Figure 5 : Risques d'érosion par section communale (en ha et %)

Source : Centre National de l'Information Géo spatiale, (CNIGS), Enquêtes, Avril 2008

2.3.3 Climat et pluviométrie

On constate une forte variation de la pluviométrie d'un bout à l'autre de la commune, qui est sous l'influence des alizés au Nord, sur l'Océan Atlantique, et des vents venant du Sud (Mer des Caraïbes). Sur le plateau de Mare-Rouge qui bénéficie des deux influences, la pluviométrie varie entre 1 000 et 1 200 mm de pluie en moyenne par an tandis que la partie côtière (1^{ère} section) et les pentes de Damé (au Sud) reçoivent 400 à 600 mm de pluie par an.

On observe deux périodes pluvieuses comme dans le reste du département, en avril-mai, et en octobre-novembre. Cependant, les périodes pluvieuses sont plus longues sur le plateau mieux arrosé (mars à mai, et septembre à décembre).

2.3.4 Hydrographie et hydrologie

Les sources et rivières

La commune du Môle St Nicolas a très peu de ressources hydriques. La commune compte deux rivières :

- la rivière La Gorge qui prend sa source à Bombardopolis et débouche aux abords de la ville du Môle (d'où provient le réseau d'eau potable de la ville)
- la Rivière de Lema qui prend sa source à Lema (2^{ème} section), et traverse Damé vers le Sud.

Selon le CNIGS, 33 sources coulent en permanence (sur le versant Côtes de Fer principalement) et 2 autres de façon périodique. Leurs débits sont cependant faibles (0,2L/s à 8 L/s)., A noter que les communautés ont

recensé un nombre de sources importantes par rapport aux nombres recensés par le CNIGS. Aussi des informations tirées des documents de diagnostics participatifs du FAES révèlent ce qui suit: i) les habitants de la 3^e section de Damé ont recensé 9 sources, 8 étangs et 3 rivières ii) Les habitants de Côte de Fer ont répertorié 2 rivières : la Rivière de Côte de Fer et la Rivière La Gorge qui passe à proximité de la ville du Môle pour finir sa course dans la mer, un étang à Ramadou et 7 étangs. La section de Mare-Rouge est la moins lotie en ressources hydriques. On y compte seulement 3 sources, sans étang ni lacs.

L'écoulement des pluies creuse également de nombreuses ravines sèches en dehors des pluies, qui évoluent constamment avec l'érosion, et causent des dégâts considérables. Tel est le cas de la ravine Jean Pierre Kann à Mare-rouge qui a fortement endommagé le système d'irrigation de Lavaltière.

Section	Localité	Nom de la source	Débit (L/s)	État actuel
1 ^e Section Côte-de-Fer	Boura	Source Boura	7.5	Captée avec système d'adduction
	Ramadou	Source Ramadou	8	
	Digotri	Source Digotri	3.5	
	Dame Marie	Source Dame Marie	1	
	Jean Macoute	Source Latisous	0.3	
	Chilotte	Source Chilotte	3.8	
	Marinwèl	Sous Marinwèl	2	Captée sans système d'adduction
	Maréus	Sous Maréus	2	
	Semi	Source Semi	2	
	Rodolphe	Source Rodolphe	6	
	Semi	Source Lidya	2	
	Propriétaire	Source Propriétaire	2	
	Latanier	Source Latanier	2.9	
	Dame Marie	Source Pavillon siwèl	-	
	Fond Pomme	Source Nan Twou	2.5	
	Noel	Source Noel	0.2	Non captée
	Chabeau	Source Chabeau	0.3	
	Preval	Source Preval	0.2	
	Ti Banc	Source Raz Momplez	0.2	
	Ti banc	Source Vye Rat	-	
Total		20	46.4	
2 ^e Section Mare-Rouge	Joblin	Source Tèt Sous	3	Captée sans système d'adduction
	Maille	Source Tete Maille	5	
	Provot	Source Provot	2.5	
Total		3	10.5	
3 ^e Section Damé	Tanpi	Source Jacques	0.25	Captée sans adduction
	Nan Rene	Source Nan Rene	3	
	Pechaud	Source Pechaud	-	Non captée
	Pieldo	Source Gouimbert	1	
	Degom	Source la Rivière Degom	2.3	
Total		5	6.55	
Grand total			63.45	

Tableau 7: Principales Sources du Môle St Nicolas

Source : Centre National de l'Information Géo Spatiale, CNIGS, Enquêtes Avril 2008



Les eaux souterraines

Il existe peu de données sur la profondeur et la qualité des nappes souterraines sur la commune. Toutefois, d'anciens puits où l'eau est pompée par énergie éolienne à Mare-Rouge, Santrain et Temps Perdu (3ème section) montrent que la nappe est exploitable sur le plateau. Selon les habitants des communautés précitées, ces puits ont été creusés dans les années 80 et étaient destinés à l'usage des écoles, et du centre de santé dans le cas de Santrain. L'eau pompée à Santrain (seul système encore en fonctionnement-) est potable. Cependant, la nappe se situe à 100m de fond à Mare Rouge (70m à Santrain), ce qui rend son pompage coûteux en énergie.

2.3.5 Caractéristiques agro morphologiques

Plusieurs types de sols sont identifiés sur la commune, principalement en fonction de l'altitude. On trouve un sol rocailleux de type calcaire dans les zones proches de la côte (0 à 100 mètres d'altitude). Cette partie du territoire est recouverte de broussailles, d'arbustes, de cactus et de bayahondes (*Prosopis juliflora*).

De 100 à 400 mètres, le sol est couvert de Tallis et d'arbustes. Le sol y est légèrement rocheux. Les cultures prédominantes sont le ricin, l'arachide, la patate douce, le manioc.

Dans la partie haute de la commune située entre 400 et 700 mètres d'altitude, la majeure partie du sol est de couleur rouge (nature ferrallitique) et le reste de la section est brun ou gris. Dans cette zone, la couverture végétale est constituée en grande partie d'arbres forestiers locaux (chêne, acajou, diverses variétés de palmier) et importés (*eucalyptus*, *bwa kapab*) et d'arbres fruitiers (avocatiers, orangers et manguiers).

2.3.6 Environnement

Très peu de données sont disponibles en termes d'environnement. Le constat est comme ailleurs une exploitation abusive des arbres menant au ravinement, à l'appauvrissement des sols, à la diminution de la biodiversité....

Par ailleurs, les villes de Mare Rouge et du Môle, les habitats concentrés de Damé et de Rodolphe, n'ont pas mis en place de système de gestion des déchets : aucun lieu de décharge publique n'est identifié. Des poubelles sont installées dans les rues du centre de Mare rouge et du Môle, et la Mairie vient d'acquérir un 4x4 avec lequel elle effectue le ramassage des déchets de la voie publique. Le problème des déchets est très visible sur la côte du Môle, où les fonds marins sont jonchés de déchets (fer en particulier), et dans les rues de Mare Rouge, où la concentration urbaine et l'économie marchande apportent un volume de déchets important. Une faible connaissance des effets des déchets (notamment plastiques) débouche sur une dispersion de ces déchets sur tout le territoire, comme dans d'autres communes. Cependant, la ville du Môle révèle une propreté notoire par rapport aux autres villes.

Les carrières sont exploitées de façon anarchique comme dans les autres communes, mais un danger particulier touche les environs de la ville du Môle : l'exploitation du sable des plages (malgré un début de contrôle par la collectivité depuis 2008) modifie la configuration et nuit à l'écosystème maritime. L'exploitation des carrières de sable pour leur exportation par une entreprise étrangère prend également des dimensions qui méritent une étude d'impact environnemental.

On note enfin la dégradation de l'environnement marin, due à de multiples phénomènes (érosion, coupe des mangroves, pêche non contrôlée, déchets), et la diminution des ressources halieutiques en conséquence, qui révèlent pourtant jusqu'à présent un fort potentiel économique.



Les ateliers participatifs ont été l'occasion pour les participants de présenter leur vision de la situation environnementale, et de souligner leurs préoccupations pour le déboisement bien sûr mais aussi la dégradation de l'environnement marin et ses conséquences sur la faune.

Environnement et propreté			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
* Les rues du centre ville ont des poubelles, et quelques à Mare Rouge * Nettoyage régulier des rues de la ville par la mairie * Cimetière de la ville clôturé et sans danger sanitaire	* Déboisement dû à un manque de sensibilisation et de proposition d'alternatives au charbon de la part des CT * Absence de décision ferme de la Mairie concernant la propreté et l'élevage libre * Mare Rouge est peu nettoyée * Exploitation anarchique des carrières sans contrôle des collectivités * Les quartiers en amont de la ville ne sont pas drainés * Absence de plan et d'équipement communal pour la gestion des déchets : camion, site * Méconnaissance des effets néfastes du plastique / des déchets dans la population cause de décharge sauvage dans la mer, la rivière * Le littoral n'est pas protégé / exploitation du sable, déchets * Cimetière de Mare Rouge non adéquats	* Compétence légale de la Mairie pour l'éducation à la gestion des déchets * Présence BME * FAES/conservation sols	* Absence d'agent étatique pour le contrôle du déboisement * Les difficultés économiques poussent les habitants à faire du charbon pour survivre * Le gouvernement transitoire a signé un contrat d'exploitation des mines par MATRACO sans contrôle de l'exploitation

Tableau 8 : Perception du secteur Environnement par les habitants

Source : Atelier participatif de synthèse communale organisé par le PADL, Avril 2009

2.4 Milieu social et services sociaux

2.4.1 L'éducation

L'offre **globale** de l'éducation dans la commune du Môle St Nicolas paraît satisfaisante : La commune compte 61 écoles primaires, 11 écoles secondaires et 2 écoles professionnelles¹³. Le taux de scolarisation y dépasse la moyenne nationale, et plusieurs écoles ont des résultats aux examens parmi les premiers du département (lycée du Môle, écoles privées de Mare Rouge) ; les professeurs y sont aussi mieux payés, les écoles étant plus chères.

De nombreux **établissements et équipements éducatifs** sont cependant en mauvais état. Les écoles nationales construites à la fin des années 90 sont aujourd'hui en déshérence, l'entretien n'y étant pas fait. La population est très sensible au fait que le Lycée Docima Dorsainvil de Mare-Rouge soit logé dans un bâtiment privé (chez l'ex-directeur du lycée), tandis que le lycée La Découverte du Môle partage ses locaux avec l'école nationale. Les bancs à pupitres et les bureaux distribués par le Ministère de l'Education en 2003 sont déjà en mauvais état et ne sont souvent pas réparés. Les établissements privés de renom comme le collège La Fraternité et le collège Bethesda de Mare-Rouge, le collège Faith Baptist de la ville du Môle sont mieux équipés que les établissements publics, ce qui pousse nombreux parents aisés à confier leurs enfants à ces établissements.

¹³ IHSI : Inventaires des ressources et potentialités d'Haïti, 2005



L'idée lancée par le Ministère d'un cycle fondamental atteignant la 9^e AF n'est pas encore effective, et la plupart des établissements s'arrêtent à la 6^e AF, et la 1^{ère} section communale, malgré son fort regroupement de population autour de Rodolphe/Dame Marie ne possède aucune école atteignant la 9^e AF. Les enfants doivent donc passer leur semaine dans les villes de Mare Rouge ou Môle, dans des conditions psychologiques pas toujours adéquates, pour terminer leur cycle fondamental puis continuer vers le secondaire. Après le baccalauréat, ceux qui en ont les possibilités se dirigent vers Gonaïves et Port-Au-Prince pour l'université.

A côté des bons résultats de quelques établissements cités plus haut, **les écoles ont des résultats dans la moyenne nationale voire inférieurs** : le taux de réussite aux examens officiels de l'année 08-09 est de 54% en 9^e AF, 17% pour le Bac I et 26% pour le Bac II. On dénombre en effet de nombreuses écoles dites « borlettes », petites écoles privées où toutes les classes sont logées ensemble sous une tonnelle ou dans une pièce de maison privée. Les parents s'y dirigent pour leur proximité et leur faible coût, mais elles ne possèdent pas les conditions requises pour offrir un bon enseignement. C'est pourquoi l'administration communale suggère aux structures accompagnant l'éducation d'appuyer les écoles proposant des conditions d'enseignement raisonnables afin que de plus nombreux enfants puissent en bénéficier, au lieu de disperser l'appui (notamment les cantines qui jouent un grand rôle dans le choix des écoles par les parents) vers des écoles qui n'ont pas une réelle capacité d'encadrer les enfants.

Les **dispositifs locaux de gestion et de contrôle** du système de l'éducation dans la commune du Môle St Nicolas sont constitués de deux branches :

- le service de l'inspection du district de Jean-Rabel, sur lequel deux inspecteurs sont affectés à la commune. Un inspecteur est responsable de la supervision et du contrôle des écoles de la ville du Môle, de Côtes-de-Fer et de Mare-Rouge, tandis que les écoles de la 3^e section Damé sont annexées aux écoles de la commune de Baie-de-Henne et sont sous la responsabilité du 2^{ème} inspecteur.
- un dispositif participatif constitué d'un comité de parents d'élèves et de notables qui contribuent dans certaines écoles aux décisions qui les concernent, à l'entretien et à l'animation de l'école. Bien que le Ministère prône ces structures dans toutes les écoles, elles sont souvent inexistantes ou inactives, excepté dans les écoles communautaires et celles appuyées sur le long terme par des structures type ADEMA.

En termes d'appui justement, quelques ONG et missions fournissent des services aux écoles sur le plateau, un apport faible par rapport à celui fourni dans les communes avoisinantes : Le **programme d'éducation d'ADEMA** (anciennement d'ID) intervient dans la formation des maîtres, le suivi pédagogique et un appui en matériels dans deux écoles à Mare-Rouge (Union des frères et La Foi Santrain) et une à Damé (Saint Jean Bosco), écoles faisant partie de l'EFACAP de Jean Rabel. La commune du Môle en elle-même n'a pas d'EFACAP propre, ce qui limite la qualité de l'enseignement proposé et l'appui du Ministère de l'Education. **Compassion International** fournit un appui financier et pédagogique à certaines écoles de confession baptiste à travers un système de parrainage. **Pain pour le monde** finance les activités du centre professionnel de Mare-Rouge. Cependant, aucune école de la 1^{ère} section ni de la ville du Môle ne reçoit d'appui actuellement.

La **formation professionnelle** est peu présente dans la commune, avec seulement deux écoles professionnelles : l'une à Mare-Rouge offre des formations en électricité-plomberie, maçonnerie, art ménager, ferronnerie. Dans les années 1998-2001, le Centre professionnel de Mare-Rouge formait également des techniciens agricoles. Il fonctionne aujourd'hui au ralenti et avec restriction dans les disciplines enseignées pour causes de financement



et faible attractivité pour les élèves. Le centre de formation du Môle St Nicolas quant à lui (Ceprotech) offre des cours d'informatique et de couture.

Retrouvons ci dessous le FFOM élaboré par les participants lors des ateliers participatifs.

Education			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
* Le nombre d'écoles est suffisant * 2 écoles professionnelles * Volonté des professeurs pour se former * Association de professeurs à Mare Rouge	* Manque de professeurs qualifiés/normaliens – le recyclage est encore moins présent pour le secondaire * Absence de conscience professionnelle chez certains maîtres (relations sexuelles entre maîtres et élèves) * Les lycées n'ont pas de locaux appropriés * Salaires des professeurs trop faibles * Peu de mobiliers, matériel didactique, bibliothèque et absence de laboratoire dans les écoles * Les écoles privées ne sont pas subventionnées * Trop peu d'écoles nationalisées * Absence d'eau potable dans les écoles du plateau * Les parents n'encadrent pas assez l'apprentissage des leçons * Écoles professionnelles peu fonctionnelles * Peu de licences de fonctionnement * Peu de cantines	* MENFP * 2 écoles en cours de nationalisation * Unicef * Missions * Pression des bailleurs internationaux pour l'EPT * PNCS, PAM	* Absence de visites d'inspection de l'État, notamment pour le secondaire * Difficultés économiques des parents pour acheter les matériels

Tableau 9: Perception du secteur éducatif par les habitants

Source : Atelier participatif de synthèse communale organisé par le PADL, Avril 2009

2.4.2 La Santé

Au niveau des **infrastructures et équipements sanitaires**, la commune ne dispose pas d'hôpital mais de trois centres de santé à lits et de trois dispensaires répartis dans les sections et les deux agglomérations. Les équipements ne sont pas en très bon état, ni en nombre suffisant. Les habitants signalent souvent le manque de matériels cruciaux comme réfrigérateurs pour les vaccins, et intrants de laboratoire pour les analyses. Les habitants doivent se déplacer vers les hôpitaux de Bombardopolis et Jean Rabel pour toute analyse ou problème de santé grave.

Le **personnel de la médecine dite moderne** est constitué de 2 médecins, 7 infirmières, 4 auxiliaires et 5 techniciens de laboratoire. Bon nombre de matrones et d'agents de santé intègrent le système. Étant donné la difficulté des transports vers les centres d'accouchement, la formation et l'équipement des matrones est essentielle pour limiter les complications lors des accouchements. A noter aussi que la présence des coopérants cubains et tchécoslovaques dans les centres de santé de Mare-Rouge et du Môle est un plus pour le système, mais ne devrait être que transitoire avant la nomination d'un personnel définitif : ils permettent que différents spécialistes passent dans les structures de santé, mais ces opportunités sont toujours éphémères.

Comme dans les autres communes, la médecine feuille est une partie importante du système de santé, et on ne peut que recommander plus de collaboration entre les systèmes traditionnel et moderne.



Les établissements sanitaires offrent des **services** divers. Les plus courants sont : les consultations générales, le planning familial, le dépistage et la prise en charge de la tuberculose et du VIH/SIDA. Un service de soins prénatals, d'accouchement et de pédiatrie fonctionne dans les centres de santé de Mare-Rouge et du Môle St Nicolas, mais ils ne disposent pas de moyens pour effectuer des césariennes dans des conditions adéquates. Les soins bucco-dentaires sont assurés au centre de santé de Mare-Rouge par un dentiste venant de Jean-Rabel deux jours par semaine. Pour les soins de santé demandant une intervention élevée, les patients sont référés à l'hôpital notre Dame de la paix de Jean-Rabel, à l'hôpital Immaculée de Port-de-Paix et à l'hôpital des Gonaïves.

Santé			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
* Existence de 2 Centres de Santé à Lits, 3 dispensaires * Médecins dans les centres urbains * Matériel de synographie et de dépistage * Nombreux agents de santé et matrones * Bon accueil des patients en ville * Clinique tuberculose 1^e section * Laboratoire à Mare Rouge	* Certains services de base ne sont pas disponibles par faute de matériel (frigorifique, laboratoire) et de spécialistes (dentiste..) * Faible fréquentation des dispensaires de 1^e et 3^e section * Les conditions ne sont pas réunies pour des accouchements sans risque (pas de césarienne, etc.) * Faible encadrement du personnel de santé * Toutes les familles n'ont pas de latrines * Sensibilisation sur la santé insuffisante (MST, grossesses précoces.) * Faible disponibilité de médicaments (1^e section) * Équipements insuffisants (incinérateurs, clôtures)	* MSPP fournit des médicaments avec l'aide de la BID * Coopérants slovaques travaillant au centre de santé * CARE travaille sur la tuberculose, le VIH et la formation des jeunes * Ambulance de Jean Rabel	* Absence d'hôpital dans la commune / Éloignement de l'hôpital de référence – mortalité sur la route * Les maladies MST se répandent * Nombreux moustiques * Manque d'encadrement du MSPP (1^e section)

Tableau 10: Perception du secteur Santé par les habitants

Source : Atelier participatif de synthèse communale organisé par le PADL, Avril 2009

2.4.3 Les mouvements migratoires

La migration au niveau de la commune du Môle s'opère de trois manières différentes et est due à plusieurs facteurs. Ces facteurs sont d'ordre social, économique et politique.

La migration liée au facteur social concerne les habitants qui quittent leurs lieux d'origine en quête de services sociaux de base dans les zones plus ou moins agglomérées, mais aussi d'une autre image sociale et d'échanges sociaux multipliés et diversifiés. Cette migration est plus interne c'est-à-dire que des habitants des sections communales migrent vers la ville du Môle et vers Mare-Rouge. On constate que la migration vers la communauté de Mare-Rouge est beaucoup plus importante que celle vers la ville du Môle. On note également une forte population composée majoritairement de jeunes qui quittent la commune pour s'installer dans des



ville telle Port-au-Prince, Port-de-Paix et Gonaïves pour des raisons de formation de niveau secondaire et universitaire.

La migration liée au facteur économique s'opère vers d'autres villes du pays et aussi vers l'étranger. Cette catégorie de migrants se divise en migrants légaux, issus de la classe supérieure de la commune, et illégaux, qui trouveront souvent du travail dans la construction ou dans le tertiaire. Entre les années 70 et 90, une grande partie de la population est ainsi partie vers la Floride aux Etats-Unis et les Bahamas dans des conditions difficiles (boat people), d'autant plus dans notre région en raison de la proximité de la mer et des Etats-Unis. Ces vagues de migration apportent des capitaux dans les familles, et nombreux sont les enfants et jeunes dont les scolarités sont payées par un proche de la diaspora. Ceux-ci effectuent également des constructions imposantes dans la zone, et répondent aux parents ayant des besoins de capitaux (enterrements, mariages, constitution de fonds de roulement dans les commerces notamment). Cependant, si cette migration apporte des capitaux, elle est aussi une sorte de fuite des cerveaux, et on regrette que ces personnes n'utilisent d'avantage leurs capitaux pour investir dans des activités économiques de production dans la commune.

L'émigration pour des causes politiques a été pratiquée durant la dictature de Duvalier, puis vers les années 91-94 durant la période du coup d'état qui a renversé Jean Bertrand Aristide. Ce type d'émigration est moins enregistré dans la commune.

On constate que quelque soit la cause de l'émigration, les migrants maintiennent des relations avec leurs proches de la commune et contribuent fortement dans leur économie. Les émigrés à l'étranger ne reviennent plus s'installer au pays avant la retraite, d'autant plus que leur situation économique et leur formation est intéressante. Nombre d'eux d'entre eux passent annuellement dans la commune. Cependant, les illégaux sont souvent rapatriés, avant de tenter à nouveau leur chance. On note également le retour de plusieurs déportés.

2.4.4 Emploi

Le secteur de l'emploi formel a un effectif infime par rapport à la population totale : le secteur éducatif occupe la première place de loin en termes d'emploi (7,5% de la population active), suivi des services de l'État, des servantes et employés des boutiques, et enfin des employés d'ONG. On peut estimer le pourcentage d'emploi formel à environ 10% de la population active !

La majorité des revenus des familles (hors production agricole directe) provient donc de l'emploi informel. Il est constitué de commerçants de détail (37,5% de la population active), d'artisans (métiers de la construction notamment), d'ouvriers agricoles principalement.

Ce manque d'emploi formel (lié à l'absence d'entreprises et industries de transformation ou production) est cruel pour la commune : aucune sécurité financière pour les familles – ce qui conduit à des logiques de survie individuelle nuisibles et à l'individu et à la société ; absence d'espoir professionnel dans la commune suite aux études. Notons aussi que seules quatre professions fournissent des revenus moyens supérieurs au salaire mensuel minimum en vigueur en Haïti. Cependant, il existe aussi une grande disparité au sein d'une même profession (commerce notamment), où de nombreux revenus faibles cachent dans les statistiques une minorité de revenus largement supérieurs.



Profession	% de la population	Salaire moyen annuel	Salaire moyen mensuel
commerce	38	22 800	1 900
vendeur de journée	10	7 900	658
maçon	8	25 900	2 158
professeur	7,5	39 700	3 308
pêche	4	18 900	1 575
couture	4	5 900	492
ébensise	3	27 600	2 300
hougan	2	10 000	833
artisan	2	15 200	1 267
mécanicien	1	54 700	4 558
charpente	1	5 000	417
pasteur	< 1	11 100	925
servante	< 1	10 400	867
ferronnerie	< 1	38 000	3 167
employé sécurité	< 1	35 000	2 917
chauffeur	< 1	30 800	2 567
marin	< 0,5	75 000	6 250
employé	< 0,5	10 500	875
infirmière	< 0,5	96 000	8 000
orfèvre	< 0,5	78 000	6 500
employé caisse	< 0,5	26 000	2 167
pensionnaire	< 0,5	12 000	1 000
usurier	< 0,5	5 000	417
vétérinaire	< 0,5	3 600	300
rente maison	< 0,5	3 500	292
cordonnier	< 0,5	2 600	217
technicien	< 0,5	1 200	100

Profession	% de la population	Salaire moyen annuel	Salaire moyen mensuel
infirmière	< 0,5	96 000	8 000
orfèvre	< 0,5	78 000	6 500
marin	< 0,5	75 000	6 250
mécanicien	1	54 700	4 558
professeur	7,5	39 700	3 308
ferronnerie	< 1	38 000	3 167
employé sécurité	< 1	35 000	2 917
chauffeur	< 1	30 800	2 567
ébeniste	3	27 600	2 300
employé caisse	< 0,5	26 000	2 167
maçon	8	25 900	2 158
commerce	38	22 800	1 900
pêche	4	18 900	1 575
artisan	2	15 200	1 267
pensionnaire	< 0,5	12 000	1 000
pasteur	< 1	11 100	925
employé	< 0,5	10 500	875
servante	< 1	10 400	867
hougan	2	10 000	833
vendeur de journée	10	7 900	658
couture	4	5 900	492
usurier	< 0,5	5 000	417
charpente	1	5 000	417
vétérinaire	< 0,5	3 600	300
rente maison	< 0,5	3 500	292
cordonnier	< 0,5	2 600	217
technicien	< 0,5	1 200	100

Tableau 11 : Professions et revenus

Source : enquêtes CNIGS 2008 – A gauche classement par % de la population, à droite par revenu généré.

2.4.5 Sport, Loisirs, Religions et culture

Le **sport** dans la commune du Môle St Nicolas est peu pratique, et tourné principalement autour du football. Des championnats de vacances et interscolaires sont souvent organisés dans la commune particulièrement à Côtes-de-Fer, Mare-Rouge et la ville du Môle. Aujourd'hui, la commune compte plusieurs équipes de football mais leur niveau ne leur permet de participer à des compétitions nationales.

Dans les années 1997-99, le Ministère de la Jeunesse et des Sports a organisé des compétitions nationales des catégories U13 et U15 qui ont permis à de jeunes joueurs de la commune de faire partie de la sélection départementale. Ces activités ont repris cette année.



Les installations et équipements sportifs de la commune sont précaires. Chaque section communale dispose d'au moins un terrain de Football qui, dans la grande majorité des cas, ne respectent pas les normes minimales (dimensions trop petites, terrains en pente, affleurements rocheux) ; on dénote ensuite quelques paniers de basket. Il n'existe pas non plus d'école de sport à proprement parler, ni de personnes formées à l'enseignement sportif.

Les jeunes présentent un faible intérêt pour d'autres disciplines comme le basket et le volley ball, bien que certains établissements scolaires comme le collège La Fraternité de Mare-Rouge et de l'école Faith Baptist du Môle tentent de les initier à ces sports. Les autres établissements ne dispensent pas de cours de sports comme le voudraient les programmes du Ministère de l'Éducation. Les arts martiaux ne sont pas pratiqués dans la commune non plus, mais on dénote récemment la volonté de la fédération nationale d'inciter à la pratique de ces sports et de déceler les jeunes talents. Enfin, on note l'existence d'une course de voiliers au moment de la fête patronale.

La quasi absence d'activités et d'équipements sportifs (totale pour les filles, le football restant très masculin malgré la percée de quelques équipes féminines) est un manque à pallier souvent sous estimé dans les études traitant du développement et de ses priorités, étant donné les compétences bien connues que peuvent développer le sport en termes d'esprit d'équipe, de combativité, de concentration pour ne citer que ceux-là.

Sport			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
* Présence d'équipes de football, basket ball et volley ball * La sélection de football dispose d'uniformes en quantité * Des courses de voiliers sont organisées annuellement * 5 terrains de football et 1 parc de jeu * Présence d'une ligue de football à Mare Rouge	* Les équipes de foot, basket et volley ne sont pas encadrées (équipement, appui financier) * Les terrains de sport ne sont pas aménagés * Absence de moniteur pour les sections * Violence des fanatiques * Le football féminin n'est pas développé	* Motion peut appuyer les équipes * Kololab / AC Construction * Ministère des Sports * Les Députés ont l'habitude de supporter les joueurs	* Le ministère des Sports n'est pas représenté

Tableau 12: Perception du secteur sportif par les habitants

Source : Atelier participatif de synthèse communale organisé par le PADL, Avril 2009

En termes de loisirs, on compte un nombre important de DJ, de gaguères, et de troupes de théâtre en été. Il faut signaler aussi la présence de centres socioculturels, de bibliothèques et de fanfares dans la ville du Môle et à Mare-Rouge. Un groupe de musique racine originaire de la commune évolue avec succès à Port-au-Prince, mais ne se produit pas sur place ; cette dernière année, les jeunes formations rap se sont multipliées parmi la jeunesse, mais sans production publique, ou rare. Certaines organisations de jeunes et établissements scolaires organisent l'été des journées récréatives sur la plage de Raisinier de la ville du Môle St Nicolas et dans les

¹⁶ Ste-Anne est reconnue mystérieuse par les adeptes de la religion catholique et par des vodouisants. Généralement les pèlerins qui ont de moyens suffisants pour supporter le coût du transport vont à Anse-à-Foleur et ceux qui ne le peuvent, ou sont reconnaissants envers la Ste-Anne de Mare-Rouge en raison d'une demande agréée restent à Mare-Rouge pour lui adresser des demandes de toutes sortes.



habitations de Côtes-de-Fer comme Bourra, Dame-Marie et Rodolphe. Mais les activités culturelles sont en diminution ces dernières années, et la faible diversité des activités ne permet pas une réelle ouverture culturelle. Là encore, on regrette l'absence de professeurs de musique, de théâtre, de danse... Il n'existe pas non plus de salles de spectacles appropriées (sonorisation, chaises, lumière...). Par contre, plusieurs espaces permettent de recevoir des événements festifs, mais ne sont pas équipés. Ainsi, toute activité coûte cher (il faut chaque fois louer tous les équipements et l'énergie correspondante) ce qui explique que peu soient réalisées.

Les mois de Juillet et de Décembre sont les plus dynamiques de la commune compte tenu des fêtes patronales. Le 6 décembre est la date de la fête patronale de la ville du Môle St Nicolas (et l'anniversaire du débarquement de Christophe Colomb au Môle) et celle de Mare-Rouge le 26 juillet. Des pèlerins de partout viennent s'incliner devant Ste-Anne¹⁶ à Mare-Rouge durant les fêtes patronales tandis qu'au Môle St Nicolas la fête patronale est marquée par un festival musical important qui attire des milliers de personnes à la recherche de détente et des politiciens qui en profitent pour marquer leur présence. La fête de Côtes de Fer, en février, est moins attractive jusqu'à présent.

Au niveau de la **religion**, deux grands courants religieux sont présents dans la commune : le christianisme avec presque toutes ses dominations religieuses venant de l'occident, et le vaudou, syncrétisme de cultures africaines, amérindiennes et européennes ; comme ailleurs, les catholiques sont souvent également vaudous, tandis que les protestants s'en défendent. Cependant, la commune n'est pas réputée pour ses hougans comme l'est par exemple la commune voisine de Bombardopolis. Les vodouisants se sont pourtant organisés à Côtes-de-Fer. Dans la section communale de Mare-Rouge par exemple, on dénombre 25 églises protestantes, 15 péristyles, 2 églises catholiques et 1 église adventiste tandis qu'à Côtes-de-Fer, le nombre de péristyles est de 33 contre 25 églises protestantes, 1 église catholique et 9 chapelles.

2.4.6 Dynamique associative

Le réseau associatif de la commune du Môle St Nicolas est riche, notamment sur Côtes de Fer et Mare Rouge. Il est constitué d'un nombre important d'associations et d'organisations comme MONEM de Mare-Rouge, OPKOF, MOPC et KOKADAMA (une coopérative) de Côtes-de-Fer reconnus pour leur place dans la dynamique de développement de la commune et leur solidité à travers les années. Ainsi une structure organisationnelle de Mare-Rouge, le **Comité Local** existait bien avant 1986, et gérât des biens communautaires comme le marché, le parc communal, le centre social communément appelé MONEM en raison de sa proximité au local de MONEM. L'organisation Tèt Kole (TK) fut créée dans les années 76 sous l'initiative du père Jean-Mary Vincent.

Les formes associatives traditionnelles dans lesquelles les paysans se regroupent pour travailler la terre portent le nom de « Konbit », de « Plonm », de « Kwadi » et de « Eskwad » dépendamment de l'endroit (habitations, localités) où l'on se trouve dans la commune, et subsistent jusqu'à présent ; l'organisation Tèt Kole s'est appuyée avec succès sur ces formes d'organisation.

Les organisations et associations se regroupent par catégorie et par secteur d'activité. On y trouve de nombreuses organisations et associations de jeunes et de femmes d'une part et d'autre part des organisations de paysans, d'éleveurs, de marchands et d'enseignants. Un autre type d'organisation à vocation purement économique regroupe les coopératives qui sont d'une importance capitale pour l'économie de la commune.



Cependant, avouons que la majorité des associations sont floues, ne définissant un intérêt commun ni par rapport à une zone d'intervention, ni à un domaine d'activité ; elles sont souvent opportunistes, et liées à la présence de financeurs éventuels dans la commune nombre se montent même à l'occasion d'un projet d'ONG). Sans identité forte, elle se résume souvent à un membre principal habitué à la démarche projet. Il va du ressort de la commune de suivre les activités des organisations qui évoluent sur son territoire et de détecter celles qui sont solides et utiles à la communauté de celles qui peuvent apporter conflits et gaspillage.

Quant aux **Organisation Non Gouvernementale (ONG)**, elles sont nombreuses à intervenir sur les sections, particulièrement sur Mare Rouge, mais quasi absente de la ville du Môle. Citons Care, Child Care Haïti (CCH), le Groupe de Recherches et d'Actions pour Développement du Far West (GRAF), Agro Action Allemande (AAA), le Centre d'Action pour le Développement (CAD), Konbit pou Ranfosman Aksyon lakay (KORAL) et Ansanm pou yon Demen Miyo an Ayiti (ADEMA). Leur particularité est que trois d'entre elles sont des organisations locales du Nord Ouest (GRAF, la plus ancienne, puis ADEMA et KORAL), chose inusitée dans les communes avoisinantes. Elles interviennent dans divers domaines: santé (appui au PVVIH par CAD), micro crédit, agriculture, éducation et développement local. On note l'appui aux cultures irriguées d'Agro Action sur Lavaltière et la 1^{ère} section, celui du GRAF à la structuration des organisations et au secteur du crédit (bien que ses activités soient très ralenties ces dernières années), relayées aujourd'hui par KORAL. GRAF a également apporté captages, études techniques et lancement de la filière ricin. Les actions des ONG intervenant dans la commune sont financées en grande partie par l'aide bilatérale et multilatérale.

Les ONG et projets peuvent représenter une grande opportunité pour les collectivités territoriales qui doivent profiter de leur présence pour renforcer leurs capacités et développer des partenariats, tout en s'assurant de la cohérence de leurs actions et des résultats obtenus.

Organisation de la société			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
* Il y a des organisations qui forment des caisses solidaires (contribution des membres) * Volonté des habitants pour s'associer afin d'augmenter leurs forces pour améliorer leurs conditions de vie * Leadership féminin dans la 1^e section * Secteur vodouisant organisé dans la 1^e section	* Nombreux conflits politiques qui empêchent la société d'avancer en ville et 3^e section * Faible transparence dans la gestion financière et administrative des organisations qui entraîne un manque de confiance interne et externe * Plusieurs organisations fonctionnent sans avoir un souci ou une vision commune * Plusieurs organisations sont fondées sur des opportunités (profitent des campagnes politiques notamment) * Manque de cohésion entre les organisations * Manque de formation des membres / beaucoup ne connaissent pas le rôle d'une organisation * Les groupes jeunes et femmes ne sont pas encadrés	Justice et Paix et IFES ont l'habitude de dispenser des formations sur les droits de l'homme	* Les médias fournissent de fausses informations sur les activités * Flux des jeunes vers les villes, 1^{ère} section notamment

Tableau 13: Perception de l'organisation de la société par les habitants

Source : Atelier participatif de synthèse communale organisé par le PADL, Avril 2009



2.4.7 Les sources d'énergies utilisées et potentialités

Une minorité de ménages ont accès à l'électricité (2% en milieu rural qui compte plus de 90% de la population communale et 22% en milieu urbain). Elle est fournie par des génératrices ou des panneaux photovoltaïques (panneaux solaires), on trouve aussi dans la ville une installation éolienne. La frange de la population la plus pauvre utilise le kérosène pour alimenter les lampes pour l'éclairage de leurs maisons, ou bien les bougies.

L'éclairage des principales rues de la ville du Môle se fait par une génératrice diesel entièrement alimentée par l'association de diaspora Motion (jusqu'à présent sans interruption) et celles de Mare-Rouge par des lampadaires également fournis par la diaspora. La localité de Dame Marie dispose aussi de son réseau de lumières de rue, toujours fourni par la diaspora. L'éclairage est donc la première priorité de la diaspora toutes tendances confondues en termes d'appui au développement de leur commune. Les éclairages ne couvrent cependant pas toutes les rues des agglomérations, et se pose la question de l'entretien : qui changera les batteries des lampadaires à Mare Rouge ? Que se passera-t-il si la diaspora de la ville du Môle ne peut plus alimenter la génératrice pour une raison ou une autre ? Étant donné la priorité accordée à l'accès à l'énergie dans les deux villes, se pose également le problème de l'accès au courant dans les maisons : comment profiter du potentiel solaire et éolien manifeste (la presqu'île du Môle fait partie des zones pilotes ciblées par le Bureau des Mines et de l'Énergie) ? Non seulement pour offrir une énergie renouvelable mais aussi et surtout pour limiter les coûts d'entretien et de gestion (les services de redevances existants sur la commune, c'est-à-dire le SNEP actuellement, montre un très faible taux de recouvrement). Par ailleurs, l'accès à l'énergie est aussi le premier pas d'un développement économique facilité : produits manufacturés de meilleure qualité et augmentation de la production, etc. C'est aussi le premier pas vers la participation des femmes dans le développement socio-économique, et non plus uniquement dans les tâches de reproduction du foyer, en leur donnant accès à des machines facilitant les tâches du foyer et économes en temps (machine à laver, fer à repasser, etc).

Le bois et le charbon de bois constituent les principales sources d'énergie utilisées dans les ménages pour la cuisson des aliments et pour faire fonctionner les boulangeries. Le kérosène et le propane sont utilisés par une part insignifiante de la population pour la cuisson des aliments. En 2004, la Child Care Haïti a institué à Mare-Rouge un projet d'expérimentation de réchauds à kérosène comme alternative à l'utilisation de charbon de bois dans les ménages, mais les 10 familles sélectionnées n'ont pas continué l'utilisation, étant donné le coût du kérosène par rapport au charbon. Les réchauds améliorés (permettant une moindre dépense d'énergie) ne sont pas non plus utilisés sur la zone. Le gaz propane est utilisé pour alimenter les quelques réfrigérateurs, mais avec un coût rédhibitoire et un froid peu constant, cependant la ville de Mare Rouge a une disponibilité constante de bombes.



Courant et Énergie			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
* Présence de 3 génératrices 25, 60 et 200 kW dont 2 non en fonctionnement * Présence de lampadaires solaires sur Mare Rouge * Conditions naturelles favorables à l'énergie solaire ou éolienne	* Le système électrique ne répond pas aux normes pour fournir de l'énergie aux habitants * Les groupes électrogènes présents ne sont pas adaptés à la zone (220 V, mazout..) * Il n'y a pas de gestion rationnelle de l'énergie (ampoules basse énergie, vente d'énergie) permettant de rendre le système indépendant * Les maisons ne sont pas alimentées par le système et les quartiers éloignés n'ont pas d'éclairage de rue * Manque d'implication des CT dans la gestion des lampadaires	* Devis du CNIGS disponible pour un système d'énergie solaire * Préparation d'un document projet sur le réseau par Électriciens sans Frontières * Négociations possibles avec EDH pour échanger les génératrices * Forte contribution de la diaspora et enfants de la commune * Môle zone pilote pour l'énergie éolienne après étude BME	* Dépendance du système à la régularité des dons de la diaspora (Mare Rouge, ville) * EDH n'intervient pas au Môle

Tableau 14: Perception du secteur énergétique par les habitants

Source : Atelier participatif de synthèse communale organisé par le PADL, Avril 2009

2.4.8 Adduction et accès à l'eau potable

L'accès à l'eau et à l'eau potable dans la commune est inégal en fonction du lieu d'habitation. La majorité de la population s'approvisionne dans les fontaines publiques, les rivières ou ravines, dans les sources captées ou non. Ce système est vecteur de maladies liées à l'eau comme dans le reste du pays : de nombreux captages ne sont pas protégés et lavandières, bêtes et seaux d'eau potable se croisent sur le même lieu.

La ville du Môle dispose d'un réseau d'adduction à grand débit géré par l'antenne locale du SNEP et issu du captage de la Gorge. Le réseau pourrait être élargi pour couvrir les nouveaux quartiers, réorganisé pour desservir indépendamment les différents quartiers, et le système de redevance relancé pour satisfaire aux besoins d'entretien du système. Mare Rouge quant à elle, l'agglomération la plus peuplée de la commune, ne détient aucun système d'adduction d'eau potable, une bonne partie des familles dispose de citernes qui recueille les eaux de pluie pour les usages courants. La ville étant sur le plateau, une adduction demande le pompage depuis une source d'altitude inférieure et donc un système de redevance bien géré pour assurer le maintien du service. Malgré plusieurs études techniques, aucun projet n'est encore en cours.



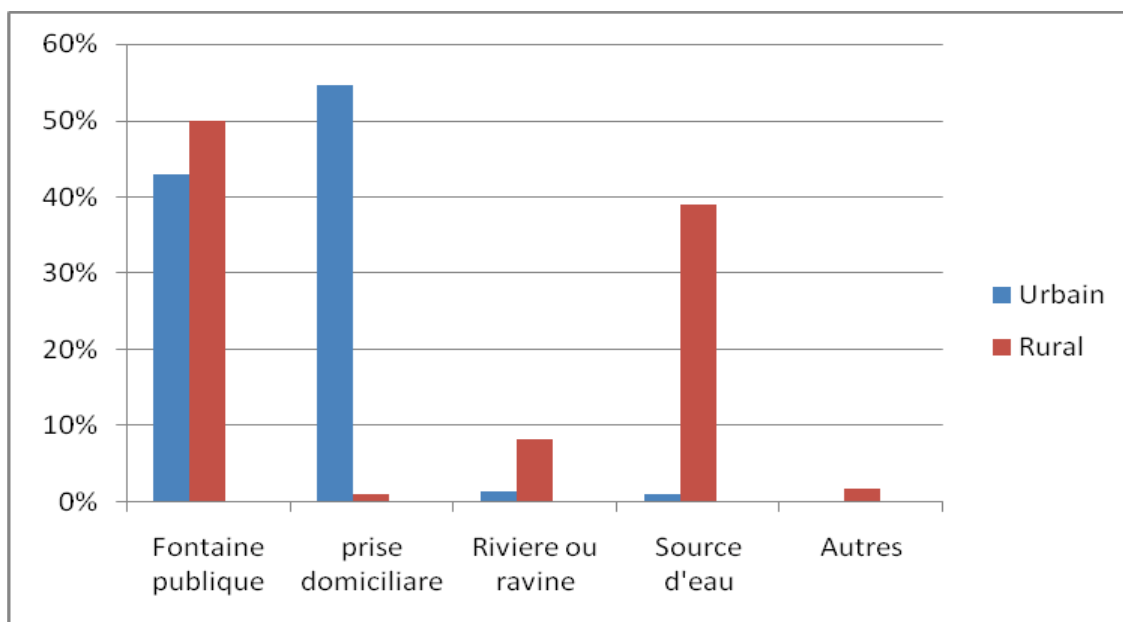


Figure 6 : Approvisionnement en eau potable (source CNIGS)

Eau potable			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
* Existence d'un réseau de distribution d'eau en ville * Nombreux captages sur Haut 1^e section, Lavaltière	* Eau non potable /non traitée * Absence de système d'adduction à Mare Ruge * Captages non entretenus/absence de technicien * Habitations éloignées des sources sur le plateau * Tous les quartiers ne sont pas reliés au réseau (Calvaire, Carénage, Route de Jean Rabel) * Plusieurs sources non captées * Absence d'éducation à la gestion de l'eau menant à des gaspillages dans certains quartiers * Absence de matériel de plomberie au SNEP * Les abonnés au réseau ne paient pas régulièrement * Le réseau n'est pas équipé de vannes qui permettraient de ne pas pénaliser toute la ville quand un tuyau est en panne	* SNEP (traitement de l'eau au niveau du réservoir) * FAES (projet pour 2^{ème} réservoir) * Nappe proche et sources disponibles pour améliorer la couverture	Maladies liées à l'eau non potable

Tableau 15: Perception du secteur eau potable par les habitants

Source : Atelier participatif de synthèse communale organisé par le PADL, Avril 2009

2.4.9 Communication

2.4.9.1 Le transport

Malgré la difficulté du transport routier entre le Môle et le reste du pays (qui fait souvent croire aux Port-au-Princiens que le Môle est le bout du monde), la commune bénéficie de grands avantages par rapport aux communes avoisinantes en termes de transport maritime et aérien.

Le **transport terrestre** est en effet très difficile compte tenu l'état critique des routes de montagne reliant le Môle aux grandes villes du pays comme Port-au-Prince et Port-de-Paix le chef lieu du département du Nord



Ouest. Toutes les voies d'accès terrestres sont en terre battue (quelques passages en béton, sur l'axe Mare Rouge-Môle), traversées par des ravines dont les traversées en saison pluvieuse sont dangereuses (nombreux accidents). On regrette notamment la longueur (3h aller) et la difficulté du trajet Môle-Port de Paix (peu de transports en public, mauvaises routes), étant donné le nombre de services centralisés à Port de Paix auxquels les habitants du Môle ont peu accès. Cette difficulté étant d'autant plus prioritaire à régler, que le Môle est le chef lieu de son arrondissement et devrait donc avoir des rapports privilégiés avec le chef lieu du département.

À partir des Gonaïves, on rejoint le Môle en passant par Anse Rouge, puis au choix Mare Rouge ou bien Baie-de-Henne/Bombardopolis. Le deuxième circuit est le plus utilisé par les habitants de la commune, et présente un intérêt touristique certain : belle vue maritime des Gonaïves jusqu'à Baie-de-Henne et passage par les plages de Petit Paradis et de Petite-Anse.

À l'intérieur de la commune, le transport est assuré par des motos taxi, dont le coût varie entre 50 et 250 gourdes suivant la destination. Il faut compter 500 G pour atteindre les communes voisines, soit l'équivalent du prix en bus pour atteindre Port au Prince !

Ville Môle / Mare Rouge	Ville Môle / Bombardopolis	Ville Môle / Jean Rabel	Ville Môle / Port de Paix	Ville Môle / Gonaïves par Bbd	Mare Rouge / Gonaïves	Ville Môle / Port au Prince
22 km	17 km	32 km	76 km	179 km	162 km	334 km

Tableau 16: Quelques distances intercommunales

Le **transport maritime** est assuré par des voiliers pour des échanges commerciaux avec les villes de Gonaïves, St Marc, Léogane, Port au Prince, Arcahaie. Ce transport est utilisé en raison de son coût moins élevé que les camions, et apporte charbon de bois, et malaguèt (une épice produite au Môle) vers ces villes, tandis qu'ils reviennent avec des produits de consommation courante (importés pour la plupart), du clairin et des matériaux de construction. Ce type de transport est sous-utilisé par rapport à son potentiel : la production agricole communale ne l'utilise pas du tout ; les voiliers, surchargés (pas de contrôle du chargement par SEMANAH sur place, malgré la présence d'un agent), sont en mauvais état, prennent l'eau, la durée des voyages est incertaine. Cependant, la baie du Môle présente un avantage certain pour le commerce maritime étant donné sa protection naturelle contre les vents et la nature de ses fonds permettant un accostage. Il existe un quai de débarquement sur la zone de Carénage, construit par la société Matraco qui l'utilisait pour exporter des matériaux de construction vers les États Unis (activité en veilleuse actuellement pour des raisons d'autorisation légale).

En termes de transport de passagers, les Môlois n'utilisent pas les voies maritimes, trop lentes ou incertaines. On note parfois l'entrée dans la baie de quelques yachts étrangers ou venus de Port au Prince ; rappelons que le Môle est un port ouvert, avantage conservé de l'époque où elle était un port important du département. Les démarches légales pour relancer le trafic maritime seraient d'autant plus facilitées.

Môle St Nicolas est enfin accessible par **voie aérienne** grâce à sa piste d'atterrissage en état acceptable (1km de long, près de la route côtière)¹⁹, mais ne disposant d'aucun équipement, personnel ni bureau. Des petits avions

¹⁹ Données recueillies dans le document réalisé par le CNIGS



(5 à 25 places, 2 compagnies et avions privées) assurent le trajet depuis et vers Port-au-Prince à la demande, et on constate finalement des voyages assez fréquents, quasi hebdomadaires. La période de la fête patronale de la Ville du Môle St Nicolas est la période de pointe pour le transport aérien. Les prix des transports équivalent aux prix des trajets réguliers Port au Prince / Port de Paix, si l'avion est plein. La relance de ces vols réguliers – en parallèle de la mise en place d'infrastructures d'accueil- est un enjeu capital pour le développement du tourisme.

2.4.9.2 Les medias (internet, radio, télévision)

Les habitants du Môle aiment la radio, puisque l'on trouve dans la commune neuf **stations de radio** ! Il s'agit de trois stations à Mare-Rouge : Bois Caïman, Promotion FM et Mare-Rouge inter, de cinq stations dans la ville du Môle ; Idéal FM, Môle FM, Radio Zenith, Radio Stars et Pladem, et d'une station à Côtes-de-Fer : Radio communautaire de Côtes-de-Fer (RCC). L'expérience de la Radio Bois Caïman a commencé dans les années 1990, et est reconnue comme la première radio communautaire du Pays et première radio de la région du Bas Nord Ouest, pour son dynamisme, la qualité et la diversité de sa programmation. Elle rediffuse notamment la radio Port au Prince RadioVision 2000. Elle a été créée sous l'impulsion des organisations de base de la commune et fait partie du réseau de radios communautaires Sosyete Animasyon ak Kominikasyon Sosyal (SAKS).

Ces radios sont un des lieux de débat sur les affaires courantes et politiques de la commune les plus usités, et leur nombre permet une diversité de tendances intéressante. Cependant, elles manquent de moyens (peu de publicités qui pourraient financer leurs coûts de fonctionnement), ce qui décourage de nombreux animateurs et réduit les heures d'émission.

On dénombre aussi dans la commune huit **cybers cafés** dont Cinq à Mare-Rouge et trois à la ville du Môle, mais finalement un accès à internet assez limité : Les cybers café offrent beaucoup plus de services d'appels internationaux que de navigation. Le coût des systèmes internet (par satellite uniquement), l'absence de technicien sur la zone, et la limitation des téléchargements sont autant de raisons externes qui empêchent leur développement.

Enfin, la ville possède une chaîne de **télévision** (Télé Môle) qui émet principalement le soir et les week end, sur une initiative de la diaspora associée à une équipe locale. Elle diffuse des films mais parfois aussi des émissions liées à la vie locale. Notons que la diaspora a fourni des téléviseurs publics qui sont installés dans les rues de la ville le week end pour permettre à un plus large public de bénéficier des émissions.

2.4.9.3 Le réseau téléphonique

Grâce aux réseaux téléphoniques de Digicel installés depuis plus de deux ans, la population des agglomérations de Mare Rouge et du Môle a accès au téléphone ; cependant, l'accès est beaucoup plus difficile dans les sections, et la 1^{ère} section notamment revendique depuis l'installation d'une autre antenne qui pourrait toucher à la fois la côte du Môle à Jean Rabel et l'île de la Tortue en face. Malgré le coût élevé de l'utilisation du téléphone mobile, la grande majorité de la population en possède un. Ainsi, 93% de la population de la ville dispose d'un téléphone contre 63,1% en milieu rural. En effet, le téléphone est aussi le moyen le plus facile d'être en contact avec les membres de la famille à Port au Prince ou à l'étranger, et donc avec les sources de capitaux.



Medias et communication			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
* 9 radios, une chaîne de télévision * Qualité des émissions éducatives et bonne couverture de Bois Caïman * Il y a plusieurs cybers café	* Les radios de la ville n'ont pas de partenaires qui les appuient * Les émetteurs sont trop faibles pour couvrir toute la commune * Journalistes et animateurs sont peu formés, ce qui amène à des émissions mal formulées ou subjectives * Les radios sont confrontées à des problèmes d'énergie * Les émissions sont souvent interrompues pour cause de panne des appareils * La programmation des radios n'est pas très riche * Pas de relais sur la 1^{ère} section	* CONATEL dispense des licences aux radios * Démarches possibles auprès de l'AJH pour formation * SAKS et REFRAGA forment	* Peu de sponsors diffusent des spots / les radios sont peu financées * 1^{ère} section peu couverte par le réseau téléphonique

Tableau 17: Perception du secteur des médias/communication par les habitants

Source : Atelier participatif de synthèse communale organisé par le PADL, Avril 2009

2.5 Le contexte économique de la commune du Môle St Nicolas

L'économie de la commune est essentiellement agricole (les 2/3 des familles pratiquent élevage et/ou production végétale), et différente sur les trois zones déjà définies : les côtes (pêche essentiellement, charbon), le plateau (commerce et cultures vivrières) et les zones sèches (élevage, charbon, ricin). Les productions fruitière et d'arachide (*pistache*) occupent également une place non négligeable. Par ailleurs, Mare Rouge est une zone commerciale centrale pour tout l'arrondissement (40 % des familles y sont commerçantes).

2.5.1 La production végétale

Malgré les différences de climat entre le plateau arrosé, et les zones plus sèches, on peut parler en moyenne de deux saisons de plantation (mars/avril et septembre/octobre), et deux saisons de récolte (juillet/août et novembre/décembre).

La **production végétale** est concentrée sur les zones humides du plateau et de la 1^{ère} section (Nord-Est), ainsi que sur les enclaves irriguées. Ces enclaves sont particulièrement utiles à la production maraîchère, trop faible par rapport aux besoins nutritionnels de la commune. On remarquera dans le tableau de la page des productions agricoles que la production maraîchère apporte des revenus fort intéressants par rapport aux cultures plus répandues. On trouve ci-dessous la description des systèmes d'irrigation qui existent actuellement. Notons qu'outre l'amélioration du fonctionnement de systèmes existants, d'autres systèmes d'irrigation pourraient être développés, à partir de la source Joblin par exemple (2^e section).



Lieu	Surface irriguée (carreaux)	Nombre d'exploitants	Remarque
La Gorge	76		Construit par Care et Caritas ; Un bord à aménager
Digoterie	65	Env.150	Construit en 2002 (GRAF), gravement endommagé par Jeanne en 2004
Lavaltière	63	Env. 800	Construit en 1978 (Fonds Agricole), réhabilité Care. Forte déperdition d'eau (canaux non maçonnés) et gestion conflictuelle
Bourra	7		
Ramadou, Nan Trou			Petits périmètres.

Tableau 18 : Systèmes d'irrigation de la commune

La production agricole végétale représente environ 19 millions de gourdes par an selon les enquêtes du CNIGS ; on trouve plusieurs systèmes agricoles, dépendamment des caractéristiques de chaque zone : culture vivrière sur le plateau (haricot, maïs..), systèmes agroforestiers sur les pentes humides, notamment de la 1^{ère} section (vivres-majoritairement patate douce et manioc, fruits, café), culture maraîchères et bananes sur les systèmes irrigués, ricin et pistache dans les zones sèches.

On remarque dans le tableau ci-dessous que certaines filières à fort revenu sont peu exploitées : fruits, légumes, produits laitiers. La **production fruitière** notamment est à étudier : la commune exporte ses fruits vers les autres communes (balance excédentaire) mais une partie des fruits reste invendue, et représente un manque à gagner important : l'absence de moyens de transport adéquats (transport en vrac dans les camions, sans cagettes de protection) causent de nombreuses pertes et défraîchit les fruits. Les revendeuses ne sont donc pas intéressées pour les acheter et les revendre dans les grandes villes, et préfèrent faire leur commerce sur des valeurs plus robustes (charbon). Ce problème de transport – tout comme la productivité des arbres et la qualité des espèces – est à résoudre sur le modèle de ce qui se fait déjà avec la mangue francisque sur la commune de Jean Rabel.

La **culture maraîchère** quant à elle n'est pas une filière traditionnelle dans la région, et son faible développement est donc lié à plusieurs paramètres : absence de semences sur la zone, faible connaissance des techniques de semis, d'entretien et de protection phytosanitaire. La commune important des légumes des autres communes pour se nourrir, il semble intéressant d'encourager cette culture dans les zones irriguées et sur le plateau humide pour favoriser une augmentation des revenus de quelques producteurs et une autosuffisance alimentaire, sans toutefois que le contexte de la commune soit favorable à un développement massif de celle-ci.

Les **produits laitiers** vaudraient à être développés sur le modèle du réseau Lètagogo, présent sur tout le territoire national excepté le Nord Ouest ; en effet, la consommation de produits laitiers importés est importante sur la commune et pourrait avantageusement être remplacée par du lait produit sur place. Informer



sur ce type de développement pourrait inciter les producteurs à se lancer dans la démarche, en profitant des avantages du territoire décrit dans le chapitre suivant pour le développement de l'élevage.

Au niveau des productions de **céréales (maïs en grande majorité) et haricot** qui sont les plus répandus aujourd'hui (avec la culture des vivres), elles fournissent un rendement faible en raison du manque d'outillage notamment, alors que le plateau arrosé de Mare Rouge fournit un terroir productif que des machines agricoles pourraient valoriser rentablement.

Produit	% ménages le cultivant	Production annuelle brute (gdes)	Production annuelle /ménage
produits laitiers	0,1	19 000	4 961
café	0,9	88 000	2 553
légumes	0,5	173 500	9 060
ricin	1,5	230 300	4 009
oléagineux	8,9	1 379 800	4 048
fruits	8,1	2 105 600	6 787
céréales	17,6	2 235 600	3 317
vivres	33,8	5 710 100	4 411
haricot	28,6	7 467 200	6 817

Produit	% ménages le cultivant	Production annuelle brute (gdes)	Production annuelle /ménage
café	0,9	88 000	2 553
céréales	17,6	2 235 600	3 317
ricin	1,5	230 300	4 009
oléagineux	8,9	1 379 800	4 048
vivres	33,8	5 710 100	4 411
produits laitiers	0,1	19 000	4 961
fruits	8,1	2 105 600	6 787
haricot	28,6	7 467 200	6 817
légumes	0,5	173 500	9 060

Tableau 19 : Estimation des productions agricoles annuelles

(à partir des données CNIGS ; à gauche classement par production annuelle pour la commune, à droite classement par production annuelle par ménage)

De nombreuses études techniques (CNIGS, BAC, GRAF) ont signalé le potentiel économique du **ricin** sur le terroir du Môle St Nicolas, bien que celui-ci soit aujourd'hui peu répandu en raison du faible prix de vente dans la commune et de la longueur de la période de maturation qui décourage les agriculteurs ayant besoin de rentrées économiques plus rapprochées. Plante à forte valeur ajoutée une fois transformée, elle manque d'un réseau de commercialisation dans les grandes villes (voir à l'étranger). Après les phases d'expérimentation menées les années précédentes sur la transformation (2 presses existent sur la commune), il faudrait s'attacher à développer les coopératives et la recherche de réseau de clientèle, c'est-à-dire s'attaquer à la filière dans son ensemble.



Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
* Présence du plus important marché construit du BNO * Nombreuses institutions octroyant des crédits (CECM, CAPOMAR, GRAF, ADMO) * Transport de marchandises par voie maritime, peu coûteux * Usines de transformation du ricin sur 1^e et 3^e section * 1^e section productrice *	* Manque d'investisseurs * Le système à intérêt fixe/ dégressif n'est pas à l'avantage des emprunteurs * Le crédit n'est souvent pas rentable/ les clients vendent leurs biens pour rembourser * Les crédits sont parfois octroyés par favoritisme et non sur dossier * Les crédits sont surtout liés au commerce, mais non adaptés à d'autres activités (construction, élevage, agriculture, etc.) * Absence de formation à la gestion de stocks et fonds de roulement, au marketing * Absence de contrôle des prix et de la concurrence * Les commerçants vendent tous le même produit * Marchés de production peu développés * Promotion du ricin insuffisante	* Fonkoze, ID, Grann Lizon * CAD octroie des crédits aux personnes PV-VIH * Projet de transformation de fruits avec FAES/1^e section * CAPOMAR prévoit des formations	* Le montant des prêts octroyés est faible pour un réel investissement * Intérêts trop hauts pour les commerçantes de détail qui ne réalisent pas assez de bénéfices pour rembourser * Le transport maritime présente des risques (marchandises perdues lors des tempêtes) * Les frais de transport rendent les marchandises chères * Produits importés diminuent la valeur des produits locaux

Tableau 20 : Perception de la filière ricin par les habitants

Source : Atelier participatif de synthèse communale organisé par le PADL, Avril 2009

Enfin, signalons que les cultivateurs se plaignent souvent du manque d'accès au **crédit** agricole et du manque d'encadrement technique : les institutions de crédit se concentrent sur le crédit au petit commerce, et le Bureau Agricole Communal (BAC) de Jean-Rabel est peu présent de par son manque de moyens humains et techniques. Ce manque d'accès au crédit est lié également à un problème de gestion des récoltes (problème courant dans les autres communes également) : les récoltes sont immédiatement vendues, à la fois en raison des besoins immédiats de liquidités des agriculteurs, et du manque d'infrastructures de stockage adéquates. L'afflux apporte donc des prix très faibles, tandis qu'au moment des semis, les prix augmentent très fortement puisque aucun stockage n'a été réalisé. Les agriculteurs subissent ces différences de prix et ont finalement des bénéfices nets des récoltes très faibles. Il serait intéressant de s'attaquer à ce problème de façon intégrée et globale, en tenant compte de l'échec de nombreuses initiatives en ce sens qui consistait à apporter simplement des silos de conservation dans les organisations agricoles.



Agriculture			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
* Disponibilité d'eau pour des systèmes irrigués sur la 1^{ère} * Nombreux arbres fruitiers : citrus, avocat * Fertilité des terres sur le plateau * Plusieurs systèmes irrigués à la gorge, Lavaltière, Ravine Galette * Quelques cultures maraîchères * Appui du GRAF * La pistache résiste bien au climat * Transformation du ricin	* Absence d'encadrement des agriculteurs par le BAC en termes de conseil et formation * Absence de boutique agricole * Inexistence d'infrastructures de stockage améliorées * Eau pas toujours disponible sur le plateau * Élevage libre non contrôlé par les CT * Pas de transformation de fruits * Absence de matériel permettant d'améliorer la rentabilité * Faible disponibilité de semences * Absence de crédit agricole * Variété de mangues peu rentable * Les projets d'aide à l'agriculture sont mal répartis	* Le Ministère de l'Agriculture intervient plus souvent * Étude disponible pour l'aménagement de lacs collinaires * AAA	* Perte des récoltes lors des inondations et forts vents * Irrégularité et insuffisance de pluie * Difficultés économiques des agriculteurs les poussant à vendre toute la récolte au lieu de stocker * Difficultés de transport des produits qui pourrissent * Érosion lessivant les terres * Présence de ravageurs des cultures

Tableau 21: Perception du secteur agricole par les habitants

Source : Atelier participatif de synthèse communale organisé par le PADL, Avril 2009

2.5.2 L'élevage

L'élevage est la deuxième activité économique de la commune. Il est pratiqué par 67% de la population, mais seules quelques personnes en font une activité à part entière : l'élevage reste, comme dans le reste du pays, l'épargne de la famille qui permettra de faire face aux coups durs et aux dépenses lourdes (entrée à l'école, etc.). Dans les zones arides et semi arides non cultivées de la commune, l'élevage se fait à la corde ou libre durant les périodes de sécheresse. La totalité du cheptel de la commune représente une valeur monétaire d'environ 47 millions de gourdes. Le tableau ci-dessous présente la répartition de ce cheptel, et confirme que l'élevage de chèvres est le plus répandu et le plus rentable, car plus facilement commercialisable que les gros bétails à la valeur monétaire plus importante. Le secteur, malgré sa place prépondérante dans l'économie de la commune, fait face à de grandes difficultés qui empêchent son développement : les chèvres et moutons sont victimes de nombreuses attaques des chiens sauvages, les bêtes sont dépendantes du climat (faible utilisation du fourrage et de l'abreuvement), la reproduction n'est pas contrôlée et donc peu optimale, comportant de nombreux croisements menant à la dégénérescence des races. Cependant, les grands espaces de savane libre de la commune (presqu'île, savane môle, etc.) représente un potentiel énorme pour développer le secteur, moyennant une stimulation à la production de fourrage et à la création d'espaces réservés à l'élevage. La preuve en est la présence de nombreux éleveurs qui viennent de façon saisonnière des communes de Bombardopolis et Baie de Henne pour profiter des espaces de savane du Môle. Actuellement, le seul investissement fait en



élevage est l'achat de la bête ; il s'agirait donc de convaincre quelques éleveurs, chiffres à l'appui, des bénéfices qui peuvent être tirés en investissant également dans le soin des bêtes (alimentation, abreuvement, soins vétérinaires, contrôle de la reproduction, clôture). Remarquons aussi que le Bureau Agricole Communal dispose d'un agronome vétérinaire nommé récemment, dont le secteur élevage pourrait avantageusement profiter en termes de formation et d'appui à l'organisation du secteur.

Animal	% familles en possédant	Nbre bêtes moyen /ménage	Nbre bêtes total	Valeur unitaire (gdes)	Valeur cheptel total	Valeur /ménage
pintade	1	4	134	200	26 789	716
pigeon	1	11	304	65	19 768	740
poule	46	7	16 178	160	2 588 519	1 053
dinde	3	4	622	300	186 647	1 164
mouton	13	3	1 966	1 310	2 576 017	3 707
cheval	5	1	331	3 500	1 159 865	4 340
âne	22	1	1 531	3 770	5 772 436	4 826
porc	15	2	1 275	3 235	4 123 921	5 144
chèvre	48	5	12 469	1 575	19 638 385	7 655
bœuf	14	2	1 392	5 388	7 499 223	10 022
mulet	5	1	294	13 000	3 821 675	14 300

Tableau 22: Cheptel de la commune et valeur monétaire
(données CNIGS, classées par valeur monétaire capitalisée par ménage)

Élevage			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
* Quantité de bétail importante * Disponibilité de savanes adaptées à l'élevage sur le bas de la 1^{ère} et 2^{ème} sections * Interventions de GRAF et KORAL	* Fréquentes maladies du bétail / manque d'information et médicaments/agents désœuvrés * Absence d'institution encadrant l'élevage * Les chiens sauvages mangent les chèvres * Abreuvement et nourriture non régulier en période de sécheresse / pas de production de fourrage * Indisponibilité de races améliorées/ reproduction consanguine	* Ministère Agriculture * Forte demande	* Les chiens sauvages mangent les chèvres * Campagnes de vaccination non régulières * Les cyclones tuent une partie du bétail

Tableau 23: Perception du secteur de l'élevage par les habitants
Source : Atelier participatif de synthèse communale organisé par le PADL, Avril 2009

2.5.3 La pêche

La **pêche** est pratiquée dans la commune par 60% de la population des six villages de pêcheurs identifiés : Carénage, la Presqu'île, Rivière de Côtes-de-Fer, La Grenade, Cap-à-Foux, et Tamarin qui s'étalent sur 51 km de côtes. Les mois de juillet et août, la pêche est plus active (plus de poissons liés aux migrations saisonnières). Elle représente environ 3,8 millions de bénéfices annuels. Notons une pêche de fruits de mer : lambis, langoustes (homard local), importante par rapport aux communes avoisinantes. Les poissons sont vendus frais sur le marché local, séchés sur ceux de Mare-Rouge et de Jean-Rabel, Gonaïves et Port-au-Prince, mais en période de



bonne pêche, la commercialisation est trop faible par rapport aux prises. Il s'agirait de développer le système de réfrigération afin de vendre du poisson frais dans les autres communes. Les pêcheurs sont peu équipés en matériels et équipements, ce qui les empêche de pratiquer une pêche en haute mer. Les matériels utilisés sont : la touffe, les filets, les lignes, les fusils, les nasses. La pêche se fait à la nage ou bien sur des canots de 15 à 25 pieds de long et des « bois fouillés²² ».

Il faut signaler que plusieurs coopératives de pêche de la ville du Môle et de Carénage ont reçu d'UNOPS un appui en matériels et en formation il y a une dizaine d'années (canots, locaux, congélateurs...). Très peu de traces de ces matériels existent aujourd'hui ; les pêcheurs y voient la conséquence de plusieurs problèmes : des coopératives menées par des personnes n'ayant pas d'intérêt économique dans la pêche, des équipements aux coûts de fonctionnement trop élevés, aucune participation financière des pêcheurs qui ait pu les inciter à protéger le matériel malgré les difficultés. Le FAES a également disposé un DCP récemment (dans le cadre d'un projet du plan de développement de la 1^{ère} section communale), mais aucun accompagnement n'existe actuellement auprès des pêcheurs pour savoir l'utiliser et l'entretenir.

On constate par rapport à d'autres communes une très forte sensibilité de l'ensemble de la population côtière autour des pratiques qui menacent les ressources halieutiques : l'ensablement dû à l'érosion, l'abattage des mangroves et la pêche « bat dlo²³ » sont des pratiques qu'elle voudra voir contrôlées par le représentant du Ministère de l'Agriculture.

Pêche (ville et Bas Côtes de Fer)			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
* Fortes ressources halieutiques * La plupart des familles de la côte pratiquent la pêche, de façon traditionnelle	* Les pêcheurs attrapent des poissons trop petits ou en gestation (mailles des filets petites) * Absence de formation des pêcheurs aux nouvelles techniques * Absence de bateau de pêche à moteur * Les matériels des pêcheurs sont inadaptés * Absence de moyens de réfrigération des pêches par manque d'énergie * Les dons sont mal gérés / manque de participation financière des bénéficiaires * Dysfonctionnement des coopératives	* FAES va installer 3 DCP * Démarches en cours auprès de la Minustah pour obtenir 2 bateaux de pêche à moteur * Motion * La demande est supérieure à l'offre	* Absence d'agent de pêche de l'Etat qui contrôle et poursuivent les pêcheurs qui ne respectent pas la législation * La pêche « Bat dlo » détruit les ressources halieutiques * Destruction des mangroves où se reproduisent les poissons pour faire du charbon et colorer les filets

Tableau 24: Perception du secteur de la pêche par les habitants

Source : Atelier participatif de synthèse communale organisé par le PADL, Avril 2009

2.5.4 La production de charbon

Une activité génératrice de revenus est identifiée et pratiquée par un pourcentage important de la population : **la production et commercialisation du charbon de bois**. Cette activité est importante économiquement pour de la commune, car l'une des seules « exportations » de la commune constituant une source de revenu pour 14 %

²² Canots construits à partir des morceaux de bois, le plus souvent de bois de gommier. Ce type de canot ne peut apporter qu'une personne et sont très risqués.

²³ Pratique de pêche qui consiste à capturer tous les poissons quelque soient leurs tailles



de la population, 46 000 sacs annuels, et 11 millions de bénéfices²⁴. La plus forte concentration de la fabrication de charbon se trouve dans les zones semi arides de la partie sud de la commune et dans la section communale de Damé. Le charbon se vend sur les marchés de Port-au-Prince pour le transport assuré par des voiliers pour la zone côtière, et à Arcahaie pour le transport assuré par des camions depuis les zones de production des sections communales.

Généralement les producteurs de charbon de bois sont originaires de la commune tandis que les commerçants sont issus de différentes communes de la région. A noter que face à l'ampleur de cette activité, quelques paysans plantent des arbres à destination de charbon, mais cette initiative est rare, et l'activité est donc cause d'un fort déboisement dans des zones qui devraient être protégées. Des zones de plantations de bois à croissance rapide et fort potentiel calorifique seraient donc une initiative intéressante pour protéger l'environnement et les terres de la commune dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement.

2.5.5 Le commerce

Mare Rouge est un important centre commercial. Les activités de commerce se tournent autour des activités d'exportation de produits agricoles, de fruits, de bétail et de volailles vers les villes des Gonaïves, de Port-de-Paix, de charbon vers toutes les grandes villes. Mais la plus grande partie du commerce est malheureusement liée à l'importation de produits de consommation courante (huile, riz, produits manufacturés) venant des marchés de Port-au-Prince, des Gonaïves et de Port-de-Paix. Le commerce est pratiquement une activité féminine dans la commune (comme ailleurs dans le pays).

Le marché de Mare-Rouge est le plus grand centre commercial de l'arrondissement avec ses 400 places, d'ailleurs insuffisantes pour le nombre de marchands. Il fonctionne trois jours par semaine (mardi, jeudi, dimanche). Certains marchands préfèrent d'aller au marché de Bombardopolis les Jeudi au lieu de rester à Mare-Rouge. On note un très grand nombre de dépôts de marchandises liés à ce marché (68).

Les marchés de la ville du Môle et celui de Rodolphe (Côtes-de-Fer) quand à eux sont très locaux et peu fournis. De nombreuses institutions de micro finances comme la Caisse Populaire de Mare-Rouge (COPOMAR), la Caisse populaire de la ville du Môle et des programmes de micro crédits comme le GRAF, IFOS, FONKOZE, PACOB octroient des prêts en majorité aux commerçants. CAPOMAR par exemple pratique un taux d'intérêt dégressif de 30% l'an. Pour avoir accès au prêt de la CAPOMAR, l'intéressé doit être membre depuis au moins trois mois et disposer de 33% du montant sollicité (20-25% pour les prêts suivants). CAPOMAR exige de ses clients un versement mensuel. Chaque institution de micro-crédit a une philosophie et un mode de calcul spécifique, mais dans l'ensemble les taux reviennent au même.

Les bénéficiaires des crédits se plaignent souvent des contraintes fortes liées à ces crédits : taux élevés et échéances de remboursement courtes, ce qui est vrai, mais les structures de crédit peuvent difficilement faire mieux pour garder la marge qui les fait fonctionner. En réalité, les montants octroyés sont faibles et ne permettent pas de réel investissement productif. Il s'agit en général d'acheter un stock de produits à revendre ; les bénéfices nets des petites marchandes sont trop faibles pour rembourser des intérêts (faibles ventes car très nombreuses vendeuses et faible marge). Par ailleurs, les personnes ne savent pas toujours gérer au mieux le prêt, et elles sont souvent obligées de décapitaliser pour rembourser les intérêts (vendre biens et terres). Dans ce cas, le micro-crédit crée de la pauvreté plus que de la richesse.

²⁴ Source CNIGS



2.5.6 Exploitation de mines et carrières

Cette activité est plus courante dans le plateau de Mare-Rouge (Pecry, Bellevue, Nan vye Kay...) et de Damé (Surprendre) et est à la desserte des habitants du plateau. Les roches dur sont exploitées dans la zone Joblin tout au long de la route qui mène à la Ville du Môle St Nicolas. Elle n'est soumise à aucun contrôle des autorités locales et ne paie aucune redevance.

Il faut signaler la présence d'une compagnie américaine la MATRACO S.A qui exporte sable et gravier vers les États-Unis. Cette dernière a un contrat avec l'état haïtien au niveau central de 50 ans, mais l'exploitation est actuellement mise en veilleuse. Les bénéfices accordés à la Mairie dans le cadre de ce contrat sont peu clairs et pour l'instant non visibles, tandis qu'il n'existe ni étude d'impact ni contrôle sur les conséquences de cette exploitation. Signalons aussi l'arrivée récente de prospecteurs sur la commune de Damé qui prennent des mesures sur les potentielles mines de cuivre et d'or.

2.5.7 Tourisme, hôtellerie et restauration

Le secteur du tourisme a été et est toujours considéré dans la commune du Môle St Nicolas comme un potentiel secteur créateur de richesses et protecteur du patrimoine ; sites historiques, curiosités naturelles, plages paradisiaques, particularités culinaires, ambiance de la ville sont autant d'atouts. On répertorie la Poudrière, le Vieux Quartier, le fort Georges, la batterie de Vallière, le fort St Charles parmi les fortifications françaises tournées vers la mer ; mais la commune dispose aussi de forts de l'occupation anglaise de la fin du 18^{ième} siècle (le fort de Ralliement) et de fortifications de montagne de la période haïtienne de 1810 (fort à Cabrit). La ville du Môle comprend également des sites historiques intéressants comme le cimetière colonial et l'ancienne église St Nicolas, ainsi que de nombreuses architectures datant des colonisations françaises puis anglaises.

En termes d'hébergement, on compte l'auberge Resto Callm (3 chambres) et l'hôtel Toussaint Louverture (22 chambres) à la ville du Môle. A Mare-Rouge, l'auberge Anne-Marie peut accueillir 12 personnes et l'auberge de Santrain seize. Toutefois il faut signaler la construction en cours près de la plage de l'hôtel « Paradis du Môle » (44 chambres) et du bar Boukan Guinguette avec ses 5 bungalows.

Le bât blesse en termes de restauration : la plupart des groupes qui viennent de tout le département se détendre sur les plages du Môle viennent par conséquent avec leurs cuisinières et leurs ingrédients . Malgré la grande tradition culinaire, il est très difficile de trouver un plat au Môle sans réservation ; les récents investissements publics et privés tendent à résoudre ce problème.

Les autres contraintes à résoudre en termes de développement touristique sont le problème du transport (développement du trafic aérien et maritime) et l'absence de promotion de l'image du Môle. Il n'existe pas non plus de personnes formées aux métiers du tourisme, par exemple qui puissent servir de guides touristiques.

Le Plan National de Tourisme datant des années 90 propose le Môle comme un site phare, tout en conseillant des investissements légers respectueux du patrimoine historique et naturel.



Tourisme			
Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
* Plages de rêve * Nombreux monuments historiques, * Baie protégée pour l'accueil de voiliers * Climat agréable * Nombreux fruits de mer et bonnes cuisinières * Présence d'un hôtel et un guest * Présence de peintres * Grottes et chutes d'eau * Piste d'aviation praticable	* Sites historiques sont en mauvais état * Plages non aménagées * Absence de promotion touristique * Manque d'infrastructures attirantes pour les touristes : restaurants à plein temps, hôtel) * Place publique non aménagée * Absence de loisirs culturels	* Projet de restauration des monuments par L'Etat (ISPAN, primature) * Promotion possible auprès du Ministère du tourisme * Appui de Motion * Investisseurs privés intéressés à la zone	* Les sites historiques sont en train de disparaître * Les plages perdent leur valeur avec l'exploitation du sable * Les touristes ne fréquentent pas la zone

Tableau 25: Perception du secteur Tourisme par les habitants



3 PARTIE III : PLANIFICATION

3.1 Choix des priorités, Vision et objectifs de développement

Il s'agit dans cette partie du document de mettre en évidence la **vision** des autorités et des habitants du développement de leur commune sur une période de vingt ans. Pour que cette vision se concrétise, des plans de développement quinquennaux définissent un objectif général, des objectifs spécifiques et des résultats à atteindre.

Pour définir les objectifs, on s'est concentrés sur les secteurs relevant des **compétences de la collectivité communale** telles qu'elles sont définies dans les décrets sur la décentralisation de 2006. Les activités du Plan de Développement ont donc été ciblées pour correspondre à ces compétences, c'est-à-dire que ne sont prises en compte que les activités sur lesquelles la collectivité a un pouvoir d'action. Certains projets qui ne révèlent pas de la compétence de la mairie seront pris en compte et la mairie se donnera pour tâche de démarcher auprès de l'État central pour leurs réalisations.

À partir du diagnostic de la commune, le CDC a établi une **synthèse** des forces faiblesses, opportunités et menaces qui constituent une photographie de la commune, puis les a classés par ordre de priorité, tous secteurs confondus ; les priorités ont été définies en assemblée soit par vote, soit par consensus. Ce classement a été fait au niveau de chaque section (voir résultat tableau 24), puis une deuxième priorisation a été faite pour la commune en général. Les forces choisies devaient alors avoir une portée communale. Le résultat est le suivant :

- Les **Forces majeures**, c'est-à-dire celles sur lesquelles la commune peut s'appuyer comme leviers du développement. Elles ont en général à voir avec les secteurs économiques.
- Les **Faiblesses majeures**, qui seront à corriger pour le bien être de la population et la stabilité de la société. Elles ont en général à voir avec les services à la personne
- Les **Menaces majeures**, c'est-à-dire celles qui menacent la commune mais sur lesquelles elle n'a pas pouvoir d'action, elle devra donc prendre les mesures pour les contourner.

Le CDC a ensuite établi la **Vision**, c'est-à-dire l'identité de la commune, ce qui fait sa force et la représente, la façon de la décrire, après 20 ans de développement. Cette vision se base sur l'exploitation des potentiels de la commune, c'est-à-dire de ces forces majeures. Elle prend aussi en compte la correction de ses faiblesses.

On trouvera ci-dessous ces trois éléments :

- la synthèse des FFOM de la commune par section
- les FFOM majeures
- La Vision



Lieu	Forces à valoriser	Faiblesses à corriger ou combler	Menaces à contourner
1 ^{ere} section	- Disponibilité de nombreuses sources pouvant irriguer les terres - Existence de zones boisées sur Haut Côtes de Fer, arbres fruitiers - Larges espaces de savane sur le Bas Côtes de Fer pour l'élevage - Potentiel pour la culture et commercialisation du ricin - Ressources halieutiques abondantes	- Mauvais état de la route principale - Intrants agricoles chers ou non disponibles / pas de boutique - Absence de lycée - Marché peu développé malgré la bonne productivité de la section (pas de promotion, jour principal mal défini, infrastructures mal placées) - L'eau de boisson n'est pas traitée - Absence de pharmacie vétérinaire - Absence de personnel spécialisé au dispensaire (laborantin, infirmière)	- Absence de signal téléphonique sur une grande partie de la section - Irrégularité des pluies - Attaque des chiens errants - Difficulté d'accès des malades aux centres de référence du à l'état des routes - Absence d'agent étatique pour le contrôle du déboisement - Etat quasi absent dans le suivi des écoles
2 ^e Section	- Mare Rouge a une position centrale pour organiser le commerce des centres de production vers les villes et vice et versa (65 %) - La section possède des arbres fruitiers (20 %) - Des savanes sont disponibles pour l'élevage (15 %)	- Absence de réseau d'eau potable (35 %) - Manque d'éclairage des rues /absence de réseau électrique (19 %) - Les professeurs manquent de qualification / formation (13 %) - Les routes sont en mauvais état (12 %) - L'eau n'est pas toujours disponible pour arroser les jardins - Le cimetière est mal situé et non clôturé - Absence de moyens de transport des malades vers l'hôpital de J Rabel - Les organisations de base sont faiblement structurées - Les structures de loisirs sont en mauvais état - Les structures de loisirs sont en mauvais état	- Les chiens sauvages attaquent le bétail - De nombreux produits pourrissent sur place ou en cours de route étant donné les mauvaises conditions de transport - Les parents manquent de moyens pour acheter les matériels scolaires voire pour envoyer les enfants à l'école - Les produits importés envahissent le marché au détriment des produits locaux
3 ^e Section	- L'élevage est la banque de la majorité des familles – 61% - Certaines localités sont encore couvertes d'arbres fruitiers (avocatiers, orangers) – 27 %	- Les écoles privées manquent de moyens – 50 % - Les routes en mauvais état rendent les transports de marchandises rares et coûteux – 35 % - De nombreuses organisations locales attendent passivement des interventions externes – 13 %	- Les chiens sauvages tuent les chèvres - Transport des malades vers les centres de référence difficile et occasionnant des décès - Le besoin d'argent liquide pousse les cultivateurs à vendre la totalité de leur récolte à bas prix dans l'immédiat - De nombreux crédits sont faits à perte – les clients ne remboursent pas ou vendent leurs biens pour rembourser
Ville	- Le territoire possède de nombreux atouts pour attirer le tourisme – 67 % - Les ressources halieutiques sont abondantes – 23 % - Les voiliers permettent un transport de marchandises à bas coût – 5 %	- Le système électrique ne répond pas aux normes pour une distribution rationnelle de l'énergie – 30 % - Nombreux conflits politiques qui bloquent le développement – 28 % - Les routes d'accès sont en mauvais état, rendant les transports de passagers difficiles et coûteux – 16 % - Les actes d'État Civil délivrés ne sont pas valides à la capitale – 9 %	- L'Etat ne fait pas appliquer la législation en vigueur concernant la pêche – 28 % - Déboisement – 26% - Les sites historiques sont en voie de disparition – 14 % - Absence d'hôpital sur la commune – 14 %

Tableau 26: Priorisation des Forces, faiblesses et opportunités par section
(atelier – les % correspondent au nombre de voix si vote)

Forces à valoriser
1. Le territoire possède de nombreux atouts qui peuvent attirer le tourisme 2. L'élevage est la banque de la majorité des familles 3. Potentiel de développement du ricin 4. Ressources halieutiques abondantes 5. Les voiliers permettent un transport de marchandises à bas coût <i>Mare Rouge a une position centrale pour organiser le commerce des centres de production vers les villes</i> <i>Certaines localités sont encore couvertes d'arbres fruitiers (avocatiers, orangers)</i>
Faiblesses à corriger
1. Les routes sont en mauvais état 2. Les rues ne sont pas toutes éclairées / absence de réseau électrique aux normes 3. L'eau de boisson n'est pas traitée / Absence de réseau d'eau potable à Mare Rouge 4. Absence de pharmacie vétérinaire 5. Les actes d'État Civil enregistrés sur place ne sont pas valides à la capitale 6. Absence de moyens de transport des malades vers l'hôpital de J Rabel 7. Les organisations de base sont faiblement structurées et manquent d'éducation citoyenne 8. Les structures de loisirs sont en mauvais état 9. Marché 1^e section peu développé malgré la bonne productivité de la section (pas de promotion, jour principal mal défini, infrastructures mal placées) 10. Les écoles de la 1^{ère} section ne dépassent le niveau CEP <i>Les nombreux conflits politiques internes bloquent le développement de la ville</i> <i>Intrants agricoles chers ou non disponibles / pas de boutique</i> <i>Personnel spécialisé réduit et à temps partiel au dispensaire de la 1^{ère} section (laborantin, infirmière)</i> <i>Les professeurs manquent de qualification / formation</i> <i>L'eau n'est pas toujours disponible pour arroser les jardins</i> <i>Le cimetière de Mare Rouge est mal situé et non clôturé</i> <i>Les salaires des professeurs sont trop bas</i> <i>De nombreuses organisations locales attendent passivement des interventions externes</i>
Menaces à contourner
1. Les sites historiques sont en voie de disparition 2. Déboisement et Absence d'agent étatique pour son contrôle 3. De nombreux crédits sont faits à perte – les clients ne remboursent pas ou vendent leurs biens pour rembourser 4. Absence de signal téléphonique sur une grande partie de la 1^{ère} section 5. L'Etat ne fait pas appliquer la législation en vigueur concernant la pêche (taille des poissons, etc.) 6. Les parents manquent de moyens pour acheter les matériels scolaires voire pour envoyer les enfants à l'école <i>Attaque des chiens errants</i> <i>Absence d'hôpital sur la commune</i> <i>L'Etat est quasi absent de la supervision des écoles</i> <i>Mauvaises conditions de transport causant un gaspillage des produits et une mortalité des malades en transfert</i> <i>Les produits importés envahissent le marché au détriment des produits locaux</i> <i>Le besoin d'argent liquide pousse les cultivateurs à vendre la totalité de leur récolte à bas prix dans l'immédiat</i> <i>Irrégularité des pluies</i>

Tableau 27: Forces, Faiblesses et Menaces majeures (atelier CDC, classées par ordre de priorité)

« En 2030, la commune du Môle St Nicolas est une référence en matière de tourisme authentique, on y pratique une pêche rationnelle et abondante, et de bons équipements de transport facilitent l'écoulement des produits agricoles issus des sections communales. La société du Môle impose une justice établie sur le respect mutuel qui permet à tous d'avoir accès aux services sociaux de base ».

Figure 7 : Vision de la commune

Par conséquent, le Môle veut profiter de la variété des potentiels de son territoire pour un développement intégré : chaque zone (côtes, pentes boisées, savane, plateau, site historique) a un potentiel économique différent (pêche, fruits, élevage, cultures vivrières, tourisme) qui sera valorisé spécifiquement pendant qu'un effort est fait sur le désenclavement en améliorant les conditions de transport maritime. La présence des deux noyaux urbains, Mare Rouge (central pour la production agricole) et la ville du Môle (centrale pour la pêche et le tourisme) facilitera l'organisation du territoire et de la commercialisation. Enfin, l'idée de rassemblement de la société autour de valeurs communes, notamment l'égalité de chance dans l'accès aux services (égalité entre habitants des zones rurales et urbaines, égalité entre populations des différentes classes sociales) a été une volonté forte exprimée par le CDC et les autorités locales pour orienter le fonctionnement des services publics. La vision de développement de la commune peut donc être liée à un schéma d'aménagement, qui sera le prochain outil de planification, associé au plan de développement, monté par la commune. Dans un premier temps, on trouvera ci-dessous un schéma succinct qui reprend la territorialisation du développement économique souhaité du Môle.

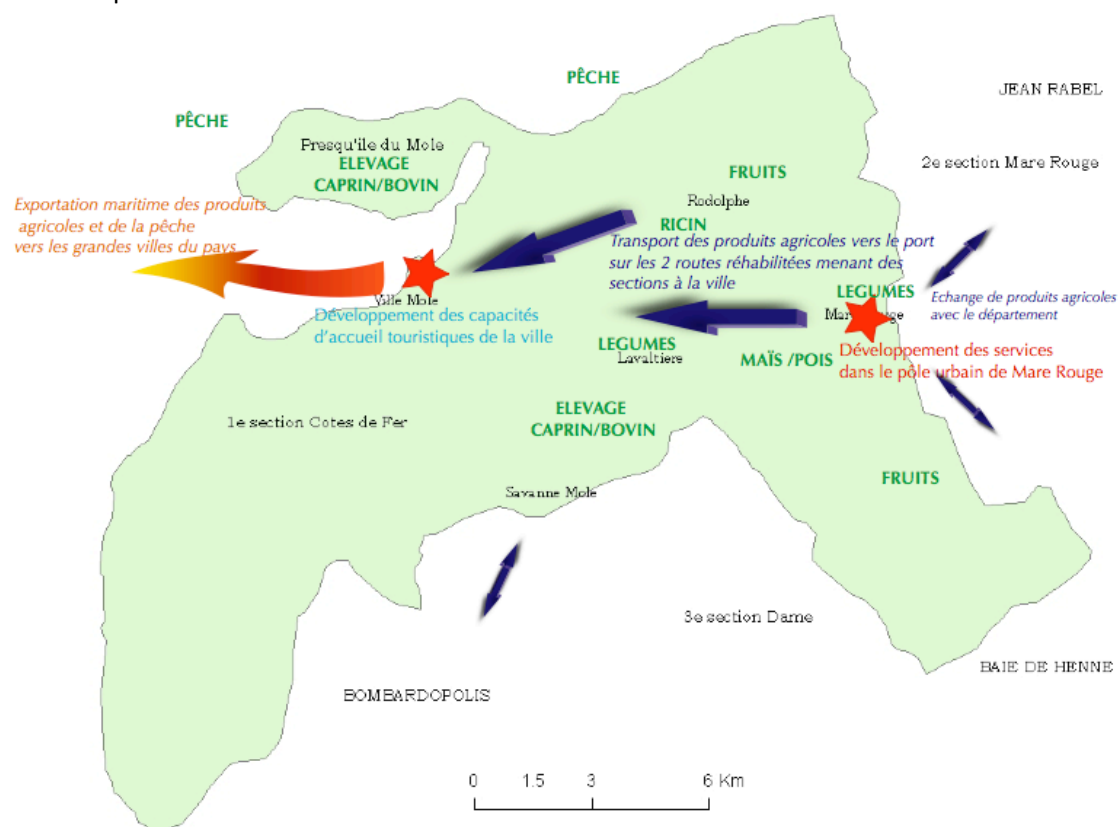


Figure 8 : Schéma succinct de l'organisation économique du territoire du Môle selon la vision du PCD

3.2 Logiques de développement

La vision est un idéal à atteindre, un rêve qui doit devenir une réalité. Pour y arriver, une stratégie clairement définie qui donne les orientations de développement est nécessaire. Pour cela, les membres du CDC ont analysé les différents secteurs porteurs de la commune (les forces majeures) en décryptant les causes profondes qui font que ces secteurs ne sont pas encore développés. Cette analyse se fait à partir de l'outil « Arbre à problèmes » ; pour chacun des secteurs concernés, la logique de développement s'est basée sur cette analyse, c'est-à-dire que les activités ont été définies pour remédier à chacune des causes profondes (racines) définies. Les résultats à atteindre quant à eux correspondent au premier niveau des racines de l'arbre. Le diagnostic et la planification sont liés entre eux. Les arbres à problèmes montrent clairement cette liaison et en même temps donnent des pistes de solution en agissant sur les causes des problèmes identifiés.

On présente ci-dessous les arbres à problèmes réalisés. Pour chacun d'eux, les racines encadrées en marron sont les racines profondes des problèmes auxquelles doit s'attaquer le plan de développement. En italique, on trouve des racines qui ne dépendent pas du champ d'action des collectivités, c'est-à-dire sur lesquelles elles n'ont pas de possibilité d'action.



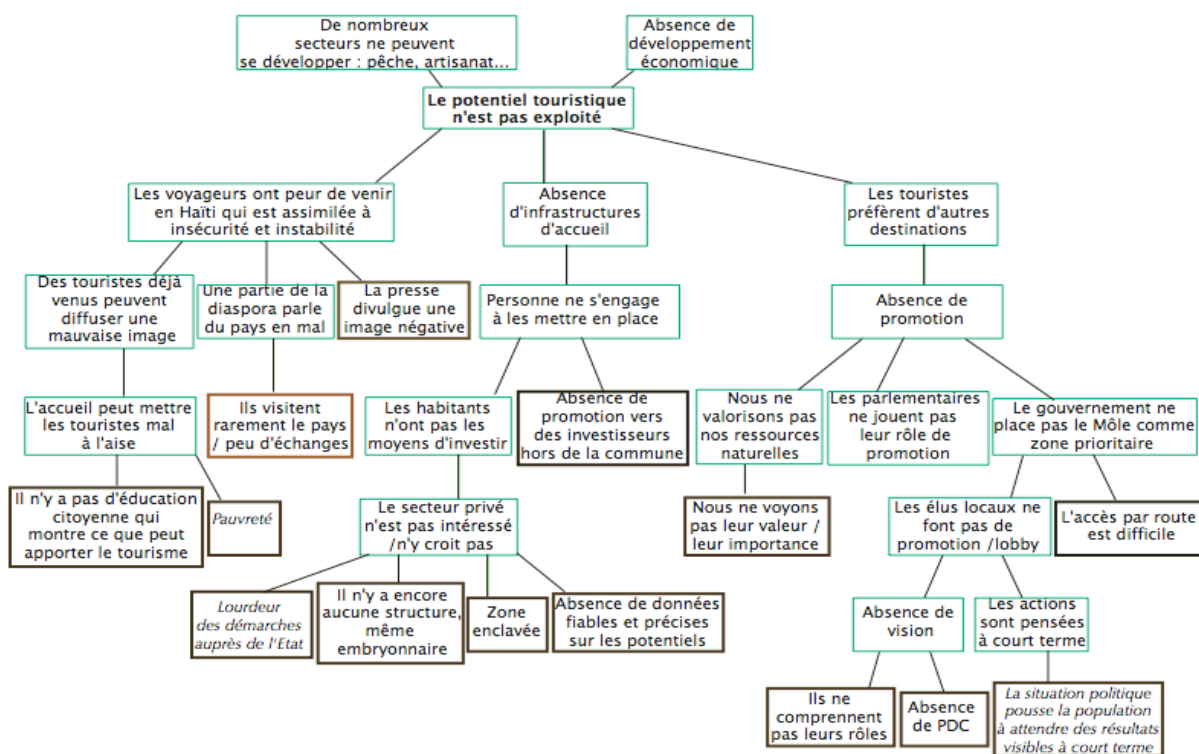


Figure 9 : Arbre à problèmes Tourisme

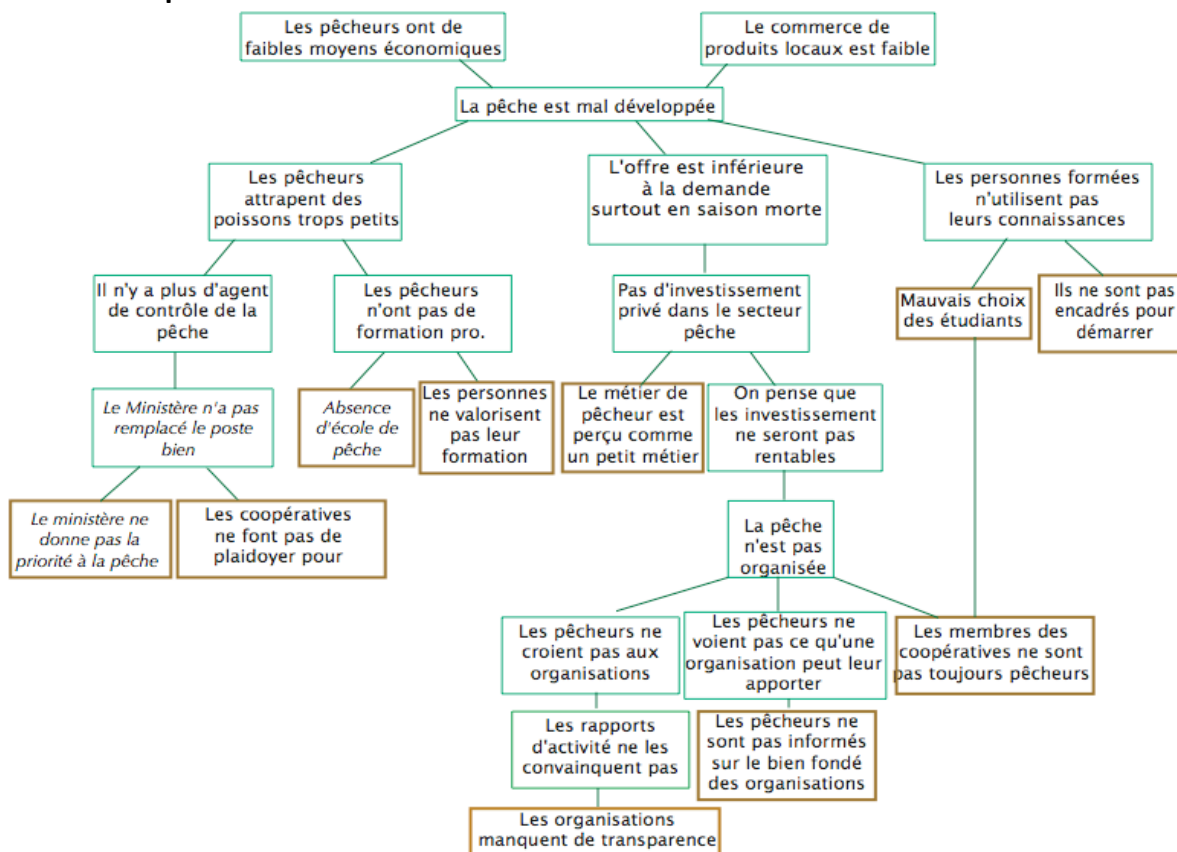


Figure 10 : Arbre à problèmes Pêche

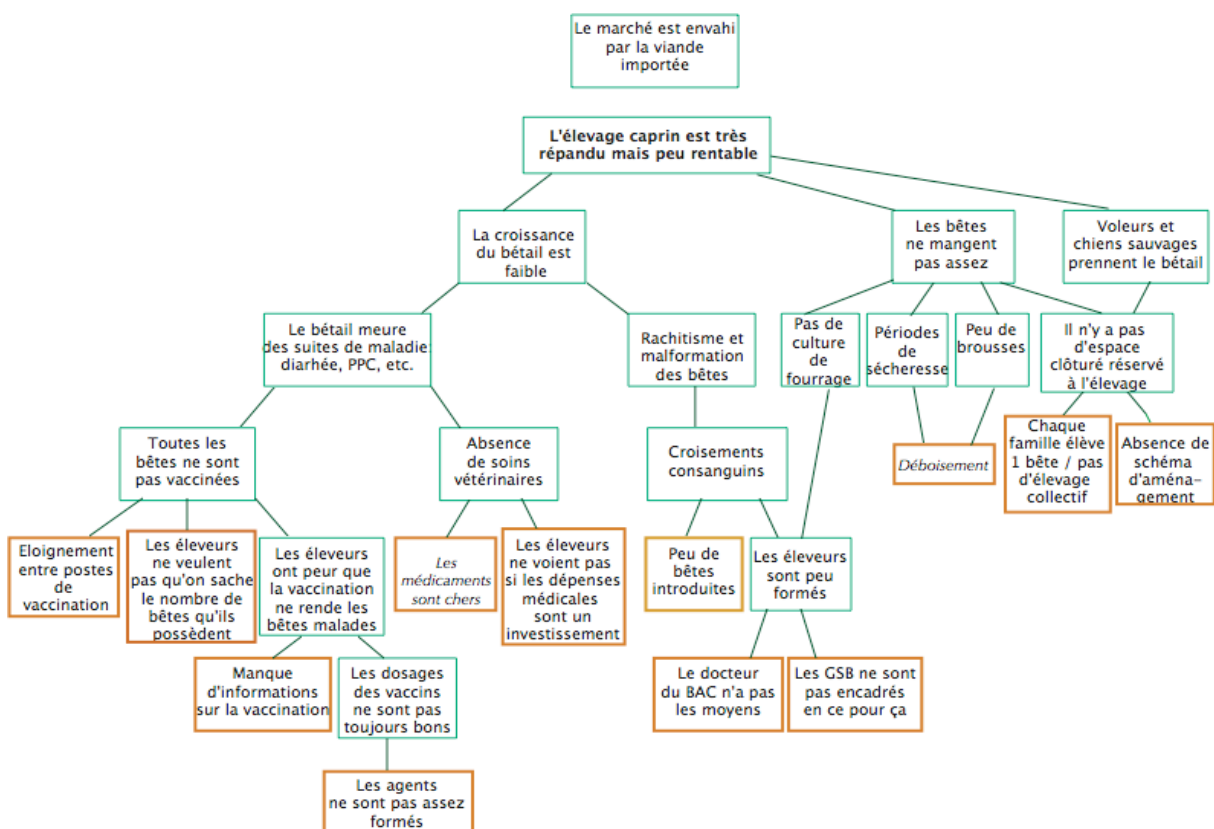


Figure 11 : Arbre à problèmes Élevage

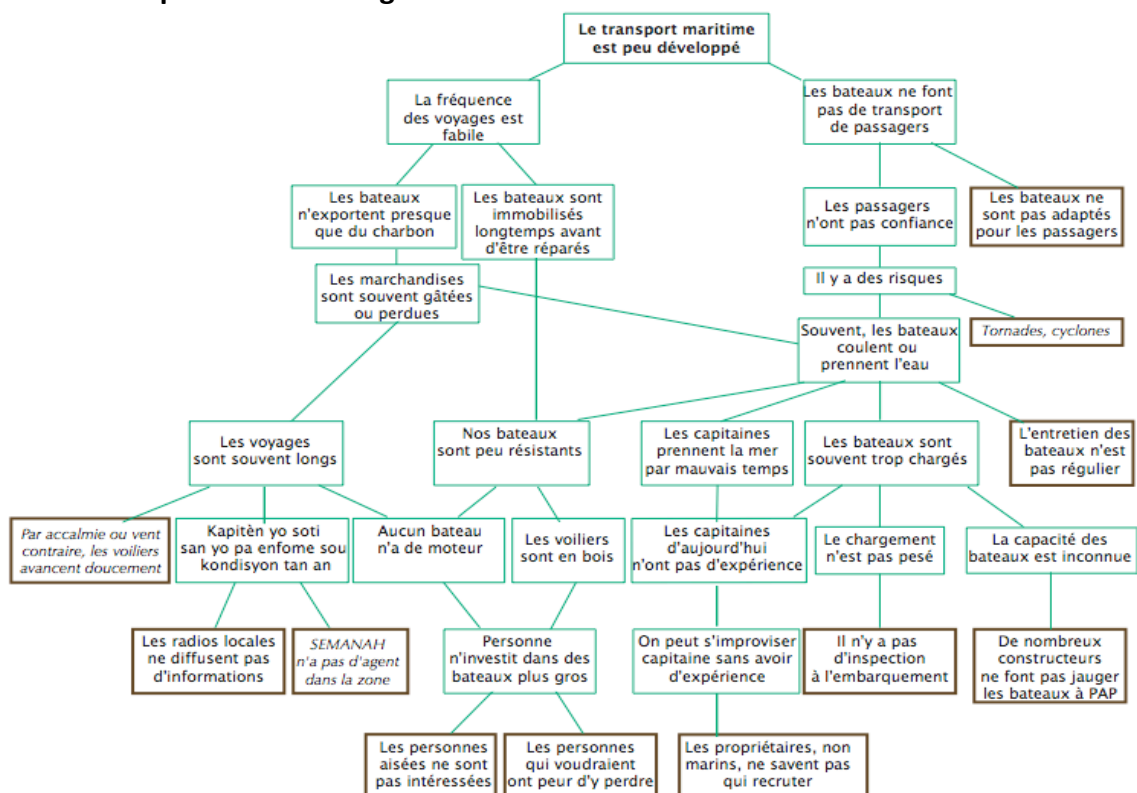


Figure 12 : Arbre à problèmes Transport maritime

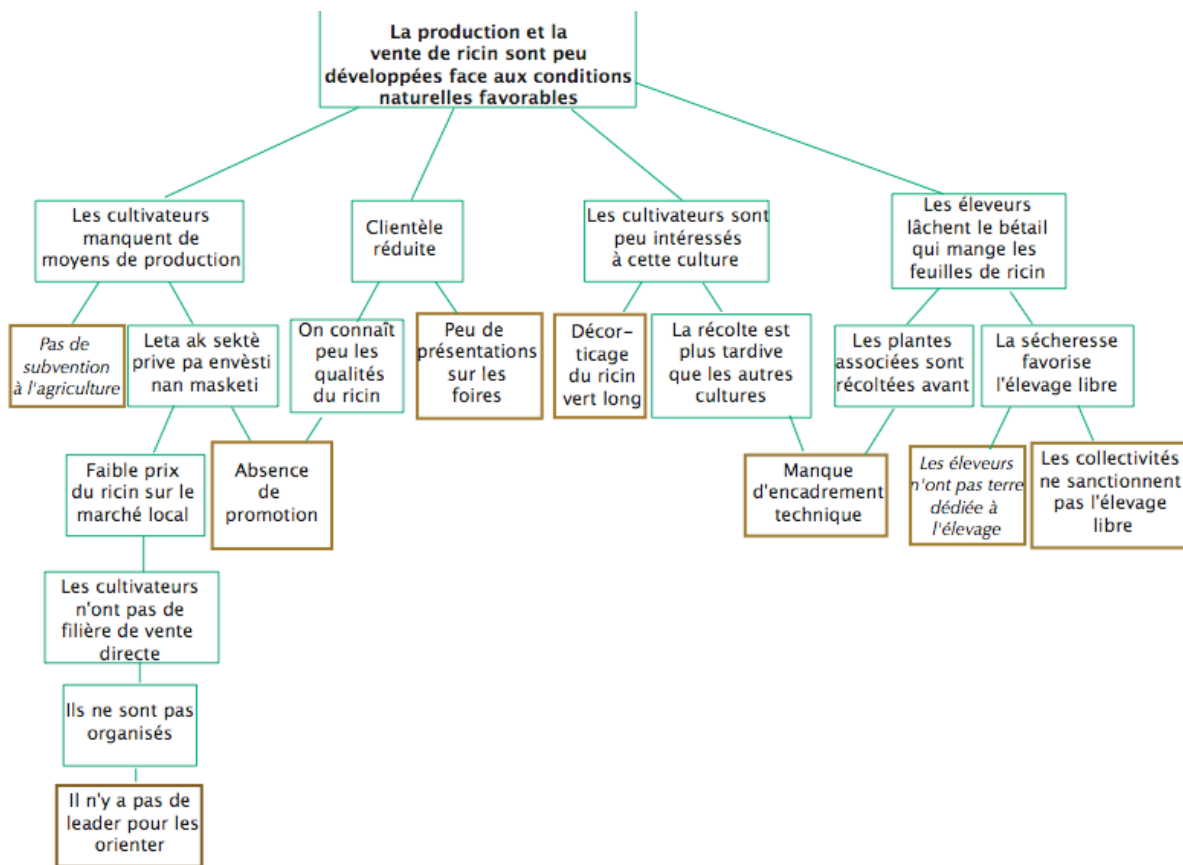


Figure 13 : Arbre à problèmes Ricin

3.3 Orientations stratégiques par secteur

À partir des arbres à problèmes qui hiérarchisent les problèmes identifiés lors du diagnostic, des orientations stratégiques ont été définies pour chaque secteur, afin de s'attaquer aux causes profondes de ces problèmes. Les voici, par secteur.

Orientations déduites pour le secteur Tourisme

Les atouts de la ville du Môle pour développer le tourisme ne sont plus à démontrer, cependant les infrastructures d'accueil sont aujourd'hui très réduites. Il s'agira donc d'une part d'encourager **l'installation de ces infrastructures publiques et privées** (hôtels, restaurants, activités culturelles et de loisirs, facilités d'accès par voies aériennes, maritimes et terrestres), notamment en poursuivant les démarches avec les nombreux investisseurs publics et privés, nationaux et internationaux, qui se sont déjà manifestés.

Par ailleurs, on s'attachera à diffuser une **image positive et sécuritaire** de la commune à travers les réseaux pouvant toucher les différents types de clientèles (classes aisées de Port-Au-Prince, habitants du département, propriétaires de yachts).

Enfin, l'administration communale s'attachera à préparer la population à l'accueil du tourisme, à travers notamment son **programme d'éducation citoyenne** (que recherchent les touristes ? Pourquoi leur réserver un bon accueil et comment ?...). Elle orchestrera également la mise en place d'un **syndicat des métiers du tourisme** : y seront inscrits, sous contrôle du CDC, tous les professionnels liés au tourisme (pêcheurs, services,

etc.) qui respectent des critères d'hospitalité et de qualité des services. Les prix des services seront fixés au sein du syndicat, et les touristes seront orientés vers chacun des professionnels à tour de rôle dans un souci d'équité. Enfin, des **jeunes** seront formés aux métiers du tourisme (guides, animateurs...), et la **SEMANAH** reprendra ses activités pour permettre aux bateaux de plaisance de faire escale dans la baie en toute légalité et sécurité.

Orientations déduites pour le secteur pêche

La commune s'est montrée particulièrement préoccupée par le problème de la protection des ressources halieutiques, mises en danger par la coupe des mangroves ou encore la pêche des poissons jeunes ou en phase de reproduction.

La **réglementation de la pêche** et l'interdiction de la coupe des mangroves sont les mesures à prendre. Le Conseil Municipal et le représentant du **BAC** reprendront les démarches auprès des autorités centrales pour nommer un nouveau contrôleur des pêches, qui diffusera la réglementation et contrôlera son application.

Un autre aspect sera abordé dans le plan : l'organisation des pêcheurs. Le diagnostic révèle que l'aide d'UNOPS reçue par les organisations de pêcheurs avait été mal gérée parce que la plupart des responsables des organisations n'étaient pas pêcheurs, que les matériels n'étaient pas adaptés (trop coûteux en fonctionnement), qu'aucune contribution n'avait été demandée aux pêcheurs. Il s'agira maintenant d'impulser une dynamique qui encourage les pêcheurs à s'organiser en **coopérative** en comprenant en quoi l'intérêt individuel peut être favorisé par la mise en commun des ressources et efforts. Il ne s'agira plus de travailler avec plusieurs organisations opportunistes qui se disputent des projets, mais d'enclencher une **dynamique globale pour toute la communauté de pêcheurs**, soutenue par les services publics locaux, qui comprend un accompagnement sur la durée pour ce secteur.

Comme dans tous les projets économiques du PCD, une contribution financière sera exigée pour l'acquisition des **matériels de pêche et de conservation**, comme l'ont demandé les pêcheurs présents aux ateliers. Ces matériels seront choisis afin de proposer des coûts de fonctionnement et **d'entretien soutenables** par les pêcheurs (énergie solaire, faible consommation des moteurs...) Le dispositif d'accompagnement s'appuiera sur les **modes de gestion traditionnels** des pêcheurs.

Enfin, on s'attachera à valoriser le **Dispositif de Concentration de Poissons** installé par le FAES, en assurant un processus de gestion et d'exploitation de ce dernier approprié.

Orientations déduites pour le secteur Élevage

Le diagnostic a révélé que la commune a de très fortes potentialités en matière d'élevage (grandes étendues de savane où viennent déjà s'installer des éleveurs depuis les communes avoisinantes). L'élevage considéré comme l'épargne du paysan pourrait devenir une véritable activité génératrice de revenu. Il s'agit de profiter des espaces disponibles et appropriés pour encourager d'une part la production de fourrage, d'autre part le regroupement du bétail dans des espaces aménagés pour l'abreuvement et le soin des animaux. Le zonage et la disponibilité de fourrage permettront également de limiter les dégâts de l'élevage libre sur les cultures et la vulnérabilité du bétail aux chiens sauvages. Dans un premier temps, la commune se propose une **expérience pilote** qui servirait d'exemple aux nouveaux investisseurs, sur la presqu'île du Môle, où elle se propose de mettre ses terres à disposition d'éleveurs sous contrat prêts à investir dans l'élevage de troupeaux, c'est-à-dire à considérer l'élevage comme une activité économique réelle, plus qu'une épargne. Cette dynamique commence déjà spontanément autour de Mare Rouge. Les questions de production de **fourrage, d'abreuvement, de soins vétérinaires, de contrôle des reproductions** seront prises en compte dans cette expérience.



Par ailleurs, le BAC profitera de la présence de l'agronome vétérinaire récemment nommé sur l'arrondissement pour **accompagner et former les Gwoup Sante Bèt** (GSB) dans le cadre du soin du « bétail-épargne » des familles sur tout le territoire. Ils resteront les principales structures qui s'occuperont de l'information et de l'encadrement des éleveurs en termes de soins des animaux, grâce à leur répartition dans toutes les sections. On s'attachera particulièrement aux moyens d'inciter les GSB à mettre leurs connaissances au service des éleveurs.

Orientations déduites pour le secteur Transport

Deux priorités seront ciblées par le PCD en termes de transport :

- faciliter le **transport interne** à la commune, des sections, productrices agricoles, vers les centres marchands de Mare Rouge et de la ville du Môle ; en effet, le mauvais état des routes (notamment de la route qui traverse la 1^{ère} section) décourage les transporteurs de marchandises en raison des forts risques de panne et des coûts engendrés. Faciliter le transport veut dire améliorer l'état des routes (notamment en bétonnant les parties les plus cahoteuses), mais aussi réfléchir aux conditions de transport des produits, le transport en vrac habituel occasionnant de fortes pertes par rapport au transport en cagettes, de faible investissement.
- développer et régulariser le **transport maritime** ; tout comme pour le transport routier, ce sont essentiellement les sacs de charbon qui quittent actuellement la commune pour être vendus dans les grandes villes du pays. Le transport maritime peut être facilement développé, en proposant des bateaux à moteur de faible consommation et de meilleure composition ; pour un **transport fiable**, il faut résoudre le problème de la variabilité de la durée des transports à la voile mais aussi celui des bâtiments qui prennent l'eau facilement, gaspillant les marchandises. La commune se propose de réaliser une **étude économique sur la rentabilité** des investissements dans ce type de bateaux qu'elle proposera aux propriétaires de bateaux avant de les inciter à s'y lancer. Par ailleurs, la commune effectuera les démarches nécessaires auprès de la **SEMANAH** pour relancer le fonctionnement de son bureau local, afin de **contrôler les chargements** et éviter les bateaux surchargés, mais aussi pour informer les marins des conditions météorologiques.

Ainsi, en combinant facilité d'accès au port depuis les zones productrices, et amélioration des conditions de transport maritime, la commune pense profiter de l'opportunité que représente sa large baie d'accès facile et protégé et le faible coût du transport maritime face à celui du transport routier.

Orientations déduites pour le secteur production végétale

En termes de production végétale, les actions seront ciblées par zone en fonction de leurs potentialités. Les principales cultures encouragées seront :

- le **ricin** dans les zones semi-arides (pour sa plue value, sa résistance, et les équipements de transformation déjà existants). Il faudra s'attacher à la création de réseaux de commercialisation des produits dérivés en particulier, mais aussi de proposer un système de cultures associées adaptées qui permettent au cultivateur d'obtenir des revenus pendant la longue période de maturation du ricin. Le GRAF est déjà en réflexion sur ce projet.
- Les **légumes**, dans les zones irriguées comme Lavaltière, Digotrie, Bourra, Nan Trou. D'autres zones irrigables sont envisageables, et le rendement de l'irrigation dans les zones existantes peut être amélioré (maçonnerie des canaux, structuration des associations d'irrigants). L'objectif, outre l'augmentation des revenus des agriculteurs, est de favoriser une alimentation saine et équilibrée, les légumes étant rares et chers sur la zone car ils viennent souvent de l'autre bout du département.
- Les **fruits**, sur les pentes boisées et arrosées de la 1^{ère} et de la 3^{ème} section. La production y étant relativement importante, on s'attachera à l'amélioration des espèces (greffage) et à la commercialisation (cf secteur



Transport). On y apportera une importance particulière, dans le sens où ces zones représentent les poumons verts de la commune.

- les **céréales** sur le plateau, dans le but d'augmenter l'autosuffisance alimentaire de la commune. Ces cultures seront encouragées à travers le développement du stockage des semences, afin de diminuer la forte variation des prix des grains en période de semis et récolte. Ces structures de stockage seront des structures à gestion privée (afin que les propriétaires y gagnent un intérêt économique suffisant pour en assurer le bon fonctionnement), mais sous contrôle public. Cette mesure réduira le risque qu'encourent les agriculteurs en contractant les habituels usuriers. Une réflexion pour définir le mode d'organisation approprié devra être engagée par tous les acteurs du secteur agricole.

- Les agriculteurs du Môle souhaitent également encourager la culture de **pistache**, qu'ils apprécient pour la régularité des récoltes, c'est-à-dire le faible risque de perte malgré une plus value assez faible.

Orientation pour le secteur Énergie

Les fortes potentialités en énergie éolienne diagnostiquées sur la côte par le BME²⁵ ne sont pas encore exploitées. Pour assurer un meilleur service en électricité de rue, les collectivités territoriales se proposent de **s'impliquer** dans la gestion et l'entretien des dispositifs déjà existants dans les agglomérations (lampadaires de Mare Rouge), tout en les complétant. Par ailleurs, elles élaboreront un **plan d'électrification** (dimensionnement, choix des sources d'énergie) pour la ville du Môle qui tiendra compte des équipements existants mais s'orientera vers une gestion durable du courant grâce à la mise en place d'une **redevance** (le système est aujourd'hui entièrement soutenu par la diaspora à travers Motion). Rappelons que l'électrification apparaît dans les premières revendications des populations urbaines des deux villes de Mare Rouge et du Môle en termes de service, que ce soit pour la lumière ou pour le développement des activités économiques.

Orientations au niveau de la protection de l'environnement

Le diagnostic révèle que plus de 27% du territoire communal est soumis à un risque d'érosion élevée à grave. Il s'agit dans ce contexte d'intervenir dans ces zones par des actions de conservation de sols et de reboisement. Des mesures de **contrôles des zones d'exploitation** des arbres doivent être mises en place tout en proposant des **alternatives** aux fabricants de charbon et fournisseurs de bois. La commune propose une réflexion intercommunale sur ce sujet, avec tout l'arrondissement du Bas Nord Ouest qui se trouve dans la même situation. L'élaboration du schéma d'aménagement et la définition des zones à protéger sera un point clé dans la prise de décision des élus.

Les paysans qui choisissent de reboiser leur parcelle avec des espèces à croissance rapide pour faire une **exploitation rationnelle** du bois devront bénéficier d'un programme de formation et de subvention, en fonction de la superficie des parcelles reboisées et de leur rendement, afin d'encourager ce système.

Par ailleurs, des mesures de protection des **mangroves** (cf secteur pêche) et de contrôle de **l'exploitation du sous-sol** seront mises en place par le BAC et la Mairie : suivi des quantités exploitées, paiement des autorisations et patentes.

²⁵ Bureau des Mines et de l'Energie



Au niveau de l'investissement et du crédit

Les institutions de micro finances et les programmes de micro-crédit, pour répondre à leur mission, devront étudier les schémas possibles pour accorder des **prêts aux producteurs** au lieu de rester limités aux commerçants. Une telle mesure permettrait de créer de la richesse, de l'emploi, en développant la production. Par ailleurs, les nombreuses institutions travaillant dans ce domaine (notamment sur Mare Rouge) seront conviées par le CDC à une **réflexion globale** sur leur action, afin de combattre les nombreuses dérives constatées qui mènent parfois plus à l'appauvrissement des commerçants qu'à leur indépendance économique (prêt dans une institution pour en rembourser une autre, décapitalisation pour rembourser les intérêts...). L'institution de micro-crédit devrait en effet ne pas se limiter au crédit, mais **accompagner** également les commerçants dans l'élaboration de leurs projets d'activité afin de s'assurer de leur rentabilité, ainsi que dans leur gestion.

Orientations pour le secteur santé

Certains services sociaux de base ne sont pas disponibles dans la commune par manque de matériels importants tels que réfrigérateur, laboratoire, et par manque de spécialistes dans les domaines de la pédiatrie, de la gynécologie et de l'odontologie. Le maintien et le renforcement des coopérations tchécoslovaque cubaine devront être assurés pour pallier à ces problèmes. Les projets devront toujours être élaborés de façon **intégrée** afin de prévoir à la fois matériel et personnel sachant l'utiliser. Pour cela, ces projets doivent s'inscrire sous l'égide du Ministère de la Santé afin que les personnels soient nommés et/ou formés.

La commune ne disposant pas d'hôpital, elle devra disposer de sa propre ambulance pour assurer le **transport** des malades et femmes enceintes vers Jean Rabel et Bombardopolis (celle de l'UCS n'étant jamais disponible).

Ajoutons que la commune et ses habitants accordent une attention particulière à la santé des femmes enceintes et aux soins lors de **l'accouchement**, déplorant les nombreuses complications actuelles. Tout projet de santé devra s'attaquer à cet aspect.

La commune souhaite également renforcer auprès de la jeunesse les initiatives actuelles permettant une **sexualité** sans risque : prévention Sida et accompagnement des séropositifs, information et dialogue sur la planification familiale.

Enfin, pour garantir un service de **proximité**, les agents de santé et les matrones devront continuer à bénéficier de formation et de matériel adéquats afin de pouvoir assurer les soins de base dans chaque localité.

Orientations pour le secteur Éducation

Le souci est aujourd'hui d'améliorer la qualité de l'éducation avec des professeurs qualifiés et compétents. Pour y arriver, il sera nécessaire d'augmenter la présence de l'inspection scolaire sur la commune, en premier lieu pour le **suivi pédagogique** des écoles nationales.

Une politique de relèvement du niveau de l'éducation doit être mise en place par le **contrôle des institutions** offrant des services éducatifs : Les institutions publiques, privées et communautaires offrant une éducation de qualité doivent être ciblées, encouragées (subvention, cantine, équipement) et accompagnées (formation des maîtres). Ainsi, ce sont elles qui attireront les élèves qui délaisseront peu à peu les écoles dites *borlette*, souvent choisies pour leurs coûts de scolarisation moins élevées. En particulier, l'administration communale, en collaboration avec l'inspection scolaire, devra soigneusement faire le choix des écoles bénéficiant de **cantine** en fonction de la qualité de l'enseignement et de la volonté de l'équipe enseignante, quelque soit l'institution.



La **formation** des maîtres est très importante. Les acteurs de l'éducation avec l'appui des autorités locales devront négocier auprès d'ADEMA pour que des écoles chaque section et de la ville bénéficient de formation.

Enfin, les acteurs de l'éducation seront convoqués par le CDC afin de répondre ensemble à la forte revendication de la population pour que chaque section dispose d'au moins un établissement atteignant la **9^e AF** (fin du cycle fondamental), ce qui n'est pas le cas actuellement pour la 1^{ère} section.

Au niveau de la **formation professionnelle**, les écoles professionnelles de la ville du Môle et de Mare Rouge doivent engager une réflexion pour associer le choix des disciplines enseignées et le mode d'enseignement aux débouchés sur le monde du travail. Les formations sont actuellement trop irrégulières sur les deux villes pour intéresser les élèves.

Orientation pour le secteur Eau potable

L'accès à l'eau potable est très différent d'une zone à une autre. La priorité va à la population de l'agglomération de **Mare Rouge**, qui, sur le plateau, dispose difficilement d'eau, que ce soit pour un usage ménager ou pour la boisson. La construction de **citernes** familiales reste une solution à court et à moyen terme, toutefois il faudra utiliser les études déjà réalisées pour un système **d'adduction** par pompage et vérifier sa soutenabilité actuelle pour négocier avec des bailleurs prêts à le mettre en place.

Au niveau de la ville du **Môle**, les habitants des quartiers de Haut Calvaire, de Carénage et de route de Jean Rabel devront bénéficier du service d'eau potable, grâce à une meilleure répartition de l'eau (aucune vanne ne permettant de contrôler l'envoi de l'eau par quartier actuellement). La Mairie pourra s'associer au SNEP pour lancer une campagne de sensibilisation sur le paiement de la redevance et ses usages, afin que le service soit en mesure d'effectuer les aménagements nécessaires sur le système.

Enfin, les **captages** existants dans les zones de Côtes-de-Fer et de Damé devront être réhabilités, suite aux dégâts causés par divers cyclones ; ils devront aussi être protégés en amont pour éviter toute pollution et assèchement.

3.4 Programmes et projets

Le tableau synoptique ci-dessous reprend le modèle préconisé par le MPCE en quatre axes pour définir les projets identifiés pour chaque secteur pour les 5 ans à venir. Pour les secteurs économiques, comme indiqué précédemment, les projets ont été déterminés principalement pour remédier aux causes profondes repérées dans les arbres à problèmes. Pour les secteurs liés aux services, le CDC s'est attaché aux principales revendications exprimées par les habitants lors des ateliers. Les mesures politiques qui seront prises par l'administration communale ne font pas partie du tableau des projets et sont détaillées dans le chapitre suivant, toujours selon le modèle proposé par le MPCE.



Tableau synoptique des programmes et projets du PCD

Programmes	Projets		Zones d'influence			Résultats attendus
			Commune	Urbain	Rural	
Objectif général	<i>Améliorer les conditions de vie de la population du Môle St Nicolas en s'appuyant sur des collectivités territoriales dynamiques pour encourager et structurer l'investissement local, national et international vers le développement du tourisme, de la pêche, et des filières tout en mettant en place des services sociaux accessibles à tous.</i>					
Programme 1 : Création de richesses locales à travers la valorisation des potentiels de production de la commune						
	Projet 1	Exploitation durable du potentiel maritime en matière de pêche		Ville	Carénage, Côtes de la 1 ^è section	R1. Des techniques de pêche et de conservation modernes aux coûts de fonctionnement acceptables augmentent les revenus R2. La filière s'organise au sein d'une coopérative pour réduire les coûts d'exploitation et faciliter la commercialisation R3. La reproduction des poissons et fruits de mer est garantie à travers une pêche respectueuse des ressources naturelles
	Projet 2	Valorisation du potentiel agricole à travers des filières adaptées au tout en favorisant une alimentation saine basée sur les produits locaux			Zones arides, 1 ^e et 3 ^e section	R1. Des débouchés sont créés pour le ricin transformé sur place R2. La production de ricin est associée à d'autres cultures qui offrent un revenu étalé sur la durée de sa maturation
					Pentes; 1 ^è , 3 ^e section	R3. La production fruitière est valorisée grâce à un système de transport et commercialisation adéquat
					Plateau, zones irriguées	R4. L'accès aux semences est facilité grâce à un système de boutique-stockage qui régule les prix en période de semis R5. Le rendement des parcelles agricoles a augmenté
	Projet 3	Augmentation de l'épargne des familles par l'appui à un élevage productif			Zones sèches	R1. La valeur du bétail, mieux nourri, a augmenté grâce au développement de zones de production de fourrage R2. La mortalité caprine diminue grâce à des soins plus réguliers R3. La reproduction du bétail est contrôlée et favorisée par le croisement des races

Programme 2 : Amélioration de l'accès aux services sociaux de base

	Projet 1	Augmentation de la qualité de l'éducation fondamentale et secondaire dans la commune	X	MR (lycée)	Action spécifique sur 1 ^{ère} section pour 3 ^{ème} cycle	R1. Les écoles respectant les conditions d'apprentissage sont accompagnées dans l'acquisition d'équipements et matériels adéquats pour une éducation de qualité R2. Les enfants sont mieux disposés à l'apprentissage, notamment grâce à un large programme de cantines R3. L'offre d'éducation privée est contrôlée R4. Chaque section offre au moins un établissement de 3 ^{ème} cycle
	Projet 2	Facilitation de l'accès à l'eau potable dans les zones d'habitats regroupés		Môle, Carénage, MR	Damé, Janvier, Pecry	R1. Le temps de collecte d'eau potable est diminué en zone rurale R2. La ville de Mare Rouge dispose d'un système d'adduction d'eau potable R3. Le système d'adduction de la ville du Môle est réhabilité pour une meilleure distribution entre quartiers
	Projet 3	Facilitation de l'accès à des soins de santé de qualité	X			R1. Les conditions d'hygiène améliorées diminuent les fléaux qui y sont liés (Typhoïde, malaria, parasitose intestinale etc) R2. La mortalité lors des accouchements a diminué R3. Le système de communication et transport est amélioré pour faciliter le transport des malades vers les hôpitaux de référence R3. La jeunesse maîtrise sa sexualité en connaissance de cause
	Projet 4	Amélioration de l'accès aux services liés à la justice		Môle, Mare Rouge		R1. Les actes d'état civil sont archivés et informatisés, facilitant les démarches administratives des habitants R2. La ville de Mare-Rouge dispose de service de justice
	Projet 5	Amélioration de l'accès à l'énergie dans les villes		Môle, Mare Rouge		R1. Le réseau électrique de la ville du Môle et son mode de gestion permettent un accès durable à l'énergie R2. Toutes les rues de Mare-Rouge sont éclairées

Programme 3 : Préservation et valorisation des ressources naturelles et du patrimoine

	Projet 1	Mise en valeur les ressources historiques et naturelles de la commune à travers un tourisme respectueux de l'identité du Môle		Ville Môle		R1. La ville du Môle dispose d'infrastructures propres à accueillir un tourisme national et international R2. Les habitants du Môle réservent aux touristes un accueil agréable R3. L'image du Môle et un accès facilité incitent de nombreux touristes à le visiter
	Projet 2	Traitement des zones à risques d'érosion			Pentes et ravines	R1. 30% des zones ciblées par le schéma d'aménagement sont reboisées et protégées

Programme 4 : Organisation et aménagement du territoire communal

	Projet 1	Amélioration des conditions de transport terrestre et maritime pour l'écoulement des produits locaux	X	Port Môle	Route Côtes de Fer	R1. La commune possède des bateaux fiables pour le transport des marchandises R2. Le transport maritime est contrôlé et encadré pour limiter les risques et l'usure des bateaux R3. Les routes desservant les sections, réhabilitées, limitent les pertes et les coûts de transport vers les centres commerciaux
	Projet 2	Aménagement des espaces publics pour développer les talents sportifs et culturels		Ville Môle, Mare Rouge	Rodolphe, Damé	R1. Les jeunes ont accès à plusieurs espaces adaptées à diverses activités culturelles et sportives R2. Les talents artistiques et sportifs se dévoilent grâce à des échanges stimulants
	Projet 3	Mise en place d'une gestion harmonieuse de l'urbanisation et des activités	X	Môle, MR (adressage)		R1. Un schéma d'aménagement est réalisé en concertation avec les différents acteurs et sa mise en application coordonnée R2. Les agglomérations sont adressées

3.5 Mesures politiques

Pour assurer la durabilité des actions qui seront menées dans le Plan de Développement, celles-ci doivent se dérouler dans un cadre institutionnel fort et organisé. Ainsi, une série de mesures politiques s'imposent en parallèle des actions de développement sociales et économiques. Le Conseil Communal s'engage donc à :

1. **Encourager l'investissement dans la commune**

La création de richesses et l'accès à l'emploi seront garantis grâce aux investissements. Le Conseil Municipal prenant acte de la situation actuelle de la commune veut mettre en valeur le potentiel de la commune pour attirer les investisseurs locaux, nationaux et internationaux. Le Conseil s'engage à faire du lobbying pour la commune en utilisant le Plan Communal de Développement et l'étude réalisée par le Centre National d'Information Géo Spatial (CNIGS). C'est un travail de fond, car il s'agit de changer l'image de la commune, d'une image misérabiliste d'une commune reculée, maltraitée, pauvre, aride, vers une image attirante d'une terre vierge pleine de potentiels à exploiter. Pour cela, la commune compte sur l'association de Diaspora Motion (une bonne partie des haïtiens à l'étranger contribuent grandement à diffuser une image négative de leur pays d'origine), sur le contrôle et la mise à jour des deux sites internet de la commune, sur l'affichage et la presse au niveau national. Le Conseil Communal poursuivra également son travail de pourparlers avec les différents investisseurs intéressés afin de les **mettre en confiance** sur la viabilité de leurs investissements, tout en s'assurant que ceux-ci sont faits dans le respect du territoire et de sa population.

2. **Coordonner les actions des organisations, ONG, missions et projets**

Diverses ONG sont présentes dans la commune mais leurs actions sont peu visibles à long terme. Il s'agit notamment d'un manque de coordination, de synergie entre leurs actions. Les projets sont réalisés directement avec les organisations locales et ne rentrent pas dans un cadre global d'action. Cela porte de nombreuses conséquences négatives : chacun veut créer son organisation pour être en contact direct avec l'ONG et bénéficier de quelques miettes, des divisions se créent entre organisations locales, et au sein de celles-ci, nombre d'organisations n'ont ni d'identité ni d'expertise, mais cherchent à correspondre à ce que recherche l'ONG (opportunisme).

Ainsi, il sera maintenant impératif pour tout intervenant de s'adresser à l'administration communale avant d'exécuter et même d'élaborer un projet. Les objectifs sont :

- d'encourager l'expertise des organisations locales (au lieu d'organisations qui touchent à tous les domaines, sans réel engouement ni expertise dans un domaine)
- de s'assurer que les organisations qui bénéficieront des projets ont une structure minimum et une réelle volonté d'action
- de s'assurer que les actions des intervenants sont coordonnées entre elles et vont dans le sens du Plan Communal de Développement

La coordination sera également assurée lors de la tenue régulière des **Tables de Concertation** Communales proposées par le Ministère de la Planification, réunions organisées par le Conseil de Développement Communal. Un système de suivi des actions des différentes organisations sera mis en place à l'aide du CDC.



3. Étendre les services déconcentrés à l'agglomération de Mare-Rouge

La concentration de population à Mare Rouge (population urbaine estimée à 8 000 hab) justifie la présence de services déconcentrés, d'autant plus que les transports vers la ville du Môle sont rares et chers... Il s'agit dans ce cas d'entreprendre de sérieuses démarches auprès des autorités centrales et des agences locales pour y arriver, sur la même lancée que l'installation du sous commissariat de Mare Rouge tout récemment. Cette mesure est d'autant plus avantageuse pour le conseil qu'elle permettra d'augmenter la recette fiscale de la commune, et de recentrer les rôles de la Mairie et des CASEC, aujourd'hui trop territorialisés. Les priorités iront au tribunal de paix (en cours), à la DGI (en cours), à l'État civil (un officier déjà présent).

4. Entrer dans une logique d'aménagement du territoire

L'agglomération de Mare-Rouge avance sur des espaces agricoles productifs tandis que l'extension de la ville du Môle se fait de manière anarchique sur les mornes avoisinants, augmentant les risques d'inondation et de glissement de terrain tout en gâchant la régularité de l'urbanisme de la ville historique. Le Conseil Municipal s'engage à travers l'élaboration participative du schéma d'aménagement à organiser le développement harmonieux sur le territoire des constructions, des équipements, des services, des activités agricoles et économiques : chaque chose à sa place ! Il s'engage également à mettre en œuvre les mesures nécessaires à sa bonne application, tant en termes de contrôle des constructions, de mise en place des équipements, de protection des zones réservées.

5. Favoriser une dynamique positive à travers l'éducation citoyenne et la communication

Le manque de diffusion des principes de fonctionnement de l'État haïtien décentralisé, les fausses idées sur le rôle des élus et la politique, la tendance à l'assistanat, les séquelles laissées par le fonctionnement type tonton macoute, sont autant de freins au développement. Ils occasionnent de graves conflits politiques et de clans qui bloquent des décisions positives des acteurs de la commune. C'est à travers l'éducation citoyenne que le Conseil Communal va communiquer avec les habitants, dialoguer avec les acteurs et faire en sorte que chaque acteur connaisse son rôle et la contribution que la commune attend de lui pour avancer. Pour que ce dialogue porte ses fruits, le Conseil va mettre en place avec l'appui de ses partenaires un programme d'éducation citoyenne qui tienne compte des spécificités de chaque catégorie sociale et de chaque tranche d'âge. Il s'attachera particulièrement à travailler avec les médias afin de s'assurer que ceux-ci véhiculent des informations vérifiées et sont conscients de leur rôle essentiel dans le dialogue communal.

En ce qui concerne le dialogue avec les partenaires, le conseil profitera des Tables Rondes de Concertation Communal institué par le Ministère de la Planification et de la Coopération Externe (MPCE). C'est un espace de discussion, de recherche d'actions concertées et de recadrage des pratiques d'acteurs au service du développement de la commune. Les décisions importantes prises lors de ces tables rondes seront communiquées à la population par voie presse et par radio.



4 PARTIE IV : MISE EN ŒUVRE DU PCD

4.1 Acteurs impliqués, leur place et responsabilités dans la mise en œuvre

L'élaboration du Plan Communal de Développement de la commune du Môle St Nicolas peut être considérée comme un déclic, une prise de conscience et un engagement des acteurs locaux à reconsidérer leurs pratiques. Cette démarche est importante pour orienter des actions de développement dans le but de donner une réponse concrète aux préoccupations et aux aspirations de la population. Cela implique dans un premier temps le respect de cette décision concertée par les autorités locales, les acteurs de développement et les habitants-usagers, et dans un deuxième temps une volonté d'aboutir aux objectifs qui ont été fixés grâce à la réalisation d'actions concrètes.

Deux catégories d'acteurs sont identifiées dans la mise en œuvre de Plan Communal de Développement, qui ont chacun un rôle spécifique à jouer. Il s'agit :

- des acteurs publics ou étatiques : l'état central (gouvernement, ministères), les services déconcentrés, les collectivités territoriales,
- des acteurs non étatiques : les ONG nationales et internationales, les organisations de base, les comités de quartier, les syndicats et les habitants-usagers, la diaspora, les investisseurs privés.

A rappeler que la démarche participative adoptée dans le cadre de l'élaboration du PCD propose la rationalité, la citoyenneté et la justice sociale tant dans la phase d'élaboration que dans la phase d'exécution. C'est pour cela que l'avenir du PCD dépend du Conseil de Développement Communal (CDC), l'organe de concertation entre acteurs. Le CDC aura un rôle **de garant** du PCD. À ce titre il a pour devoir de s'assurer que les collectivités **respectent** le PCD, de **diffuser le PCD**, de veiller à sa **mise en application**, de **chercher des partenaires pour l'exécution**.

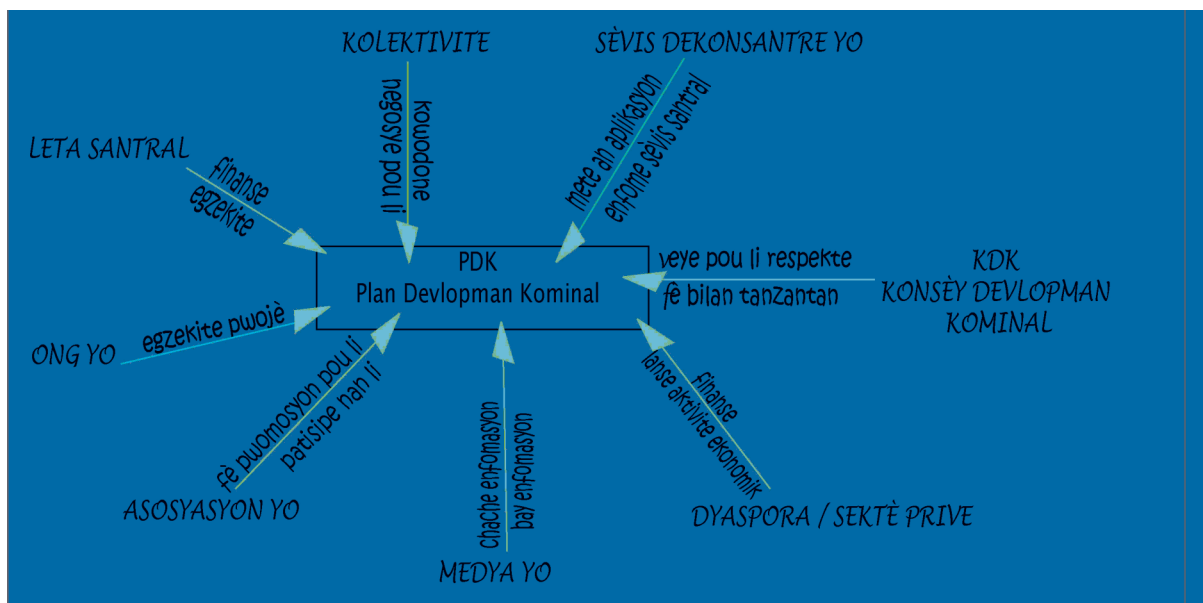


Figure 14 : Place des acteurs dans l'exécution du Plan de Développement

Acteurs	Rôle/Place	Responsabilités
Gouvernement, ministères	Légitimité de la politique de développement national	Faciliter aux collectivités territoriales et/ou locales l'accès à des moyens financiers Inscrire le plan communal de développement dans le plan national Définir un cadre global d'intervention des acteurs non étatiques Veiller à ce que les grandes orientations nationales soient respectées en exécutant le plan
Elus locaux (CM, CASEC, ESAC, AM)	Détenteurs de la légitimité politique au niveau territorial, représentants des habitants-usagers, garant des services	La maîtrise d'ouvrage Négocier avec l'état central sur les actions relevant de ses compétences Créer des conditions favorables à l'accueil des investissements publics et/ou privés Identifier les partenaires financiers et techniques et chercher à connaître leur politique en vue de déterminer en quoi ils peuvent contribuer au développement de la commune Négocier des prêts et signer des accords pour financer les projets du plan Contrôler l'action des ONG et veiller à ce que ces actions soient en adéquations aux prescrits du PCD Vendre l'image de la commune Faire la liaison entre les différents acteurs concernés par le développement de la commune (médiation, arbitrage)
Bailleurs de fonds	Appui financier	Financer les investissements lourds dans la mise en place des services sociaux prévus dans le PCD Appuyer le lancement des activités économiques Accorder des projets aux acteurs dont la capacité de gestion est confirmée et s'assurer de leur bonne réalisation
ONG	Appui technique, aide à la décision	Accompagner les élus dans leurs fonctions sans se substituer à leur place Faciliter le rapprochement des élus et d'autres acteurs Renforcer la capacité des élus à mobiliser de fonds Faire du PCD le leitmotiv de leurs actions
Investisseurs, acteurs privés	Développement économique du territoire, production et emploi	Apporter et gérer les fonds nécessaires au développement des activités économiques (pêche, tourisme, agriculture, élevage)
Organisations de base	Défense des droits des différents groupes de la société, mobilisation et sensibilisation de la population	Mobiliser la population à la défense du PCD Participer aux différents niveaux de décision Sensibiliser la population sur les enjeux du développement de leur communauté Organiser la participation des habitants-usagers
Habitants-usagers	Usager de services publics	La maîtrise d'usage Répondre à l'appel des élus et des organisations de base Protéger les installations et équipements mis en place



4.2 Le financement du PCD

On identifie quatre sources principales de financement :

- 1- **Les ressources publiques** : dans le budget de la République, il est prévu un montant de 8 millions de gourdes annuels pour chaque mairie du pays dans le cadre de leur budget d'investissement; ces budgets sont en augmentation. En plus de ce montant, des démarches doivent être entreprises auprès des différents ministères pour financer les différents projets. Les autorités locales bénéficient déjà du fait que le gouvernement ait intégré le Môle comme une zone prioritaire d'intervention sur le plan touristique.
- 2- **Les ressources issues de la fiscalité locale** : les fonds provenant des recettes locales doivent être utilisés au profit du PCD, afin de financer le fonctionnement et l'entretien des équipements mis en place. L'administration communale et l'ALI lanceront un plan de relance de la fiscalité comprenant une campagne de sensibilisation.
- 3- **Les ressources privées** : ces ressources proviendront des bailleurs de fonds privés, de la diaspora, des dons, des investisseurs privés locaux et étrangers (businessmen...). Pour encourager ces ressources, l'administration communale à entreprendre des démarches de lobbying en communiquant autour du PCD, en prouvant la viabilité et la sécurité des investissements. Elle doit montrer que la commune prend la route du développement avec la participation des acteurs clés et donner une image positive et dynamique.
- 4- **Les prêts** : la loi donne aussi aux collectivités territoriales le droit d'octroi de prêt dans des institutions publiques ou privées à condition que la collectivité soit en mesure de rembourser. Cela peut se faire dans le cadre d'activités rentables, mais la Mairie devra par contre être particulièrement vigilante dans la prévision budgétaire du remboursement et dans la mise en place des mesures nécessaires à celui-ci.

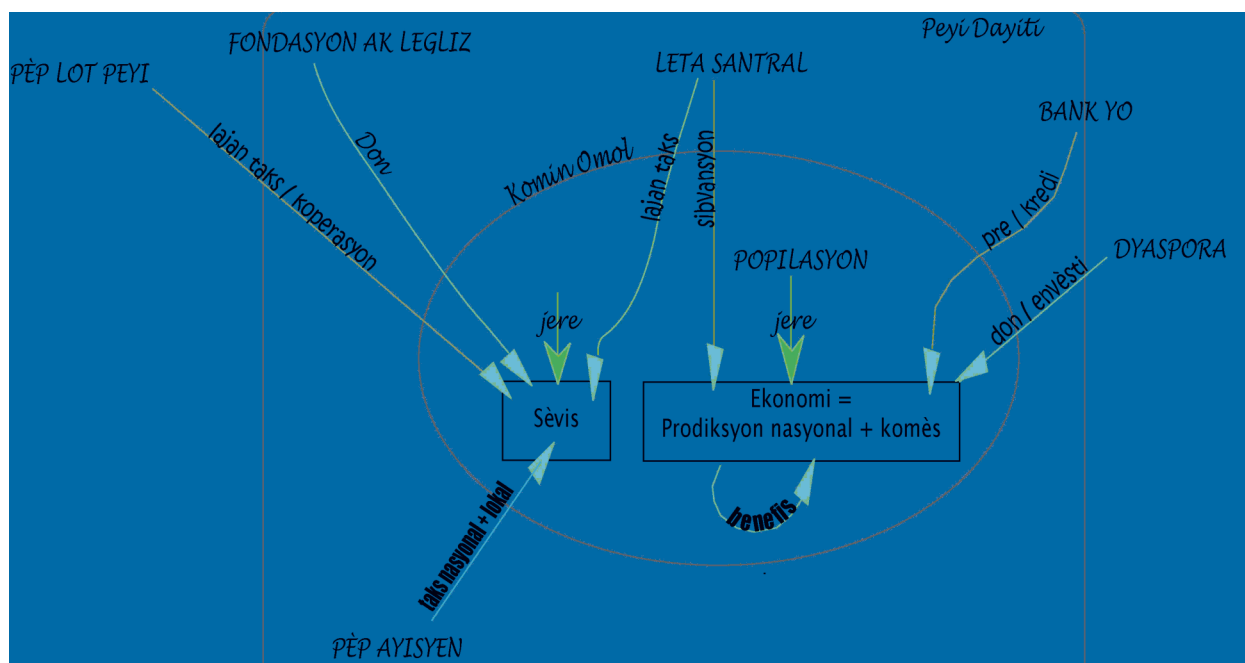


Figure 15 : Place des acteurs dans le financement du développement

(en haut : le financement des investissements lourds du PCD, en bas le financement de l'entretien et fonctionnement des équipements; par exemple, en haut on peut financer la construction d'une école, en bas le paiement des maîtres)

4.3 La mobilisation et gestion de ressources

Chaque acteur mobilise et gère ses ressources mais réalise des projets issus du PCD : aujourd'hui, chaque acteur, chaque organisation a sa propre stratégie et agit indépendamment des autres. Maintenant, avec le PCD, le Conseil Communal trouve enfin l'opportunité de donner une cohérence à ces actions. Il doit s'assurer que toutes les institutions qui exécutent un projet sur le territoire soient au courant du PCD et prêtes à réviser leurs interventions pour les adapter aux nouvelles préoccupations dégagées dans le PCD. Sous l'égide du CDC, l'institution en question choisira les domaines, les partenaires et les zones dans lesquels elle veut travailler, les projets pour lesquels elle mobilisera de ressources. L'appui du CDC et du Conseil Municipal est important pour faciliter la recherche de financement.

Le CDC n'interviendra pas directement dans la gestion des fonds mais exigera des rapports d'activités.

4.4 Le dispositif de suivi du PCD

Le Conseil de Développement Communal sera l'organe responsable du suivi du PCD. Il s'assure que les échéances d'exécution des activités soient respectées et que les responsables remplissent leurs fonctions. Le Conseil Municipal, comme président du CDC, s'assurera que le CDC fonctionne comme prévu : rencontres périodiques, participation des membres aux différentes rencontres, diffusion de l'information. Une **fiche de suivi des actions** sera élaborée par le CDC qui lui permettra de surveiller le processus de la mise en œuvre du PCD et sa cohérence. Par ailleurs, le CDC sera garant de la **continuité** du processus après des élections locales et l'arrivée de nouveaux élus.

Un dispositif de **capitalisation** pourra être mis en place par le CDC pour retracer l'histoire de vie de l'expérience. Ce dispositif permettra à la commune et d'autres communes de bénéficier des expériences positives et d'identifier les points de vigilance.

4.5 L'évaluation du PCD

L'évaluation du PCD se fera **chaque année**. Le CDC se réunira avec les partenaires pour regarder **l'état d'avancement** de la mise en œuvre du PCD à partir du plan d'investissement et du tableau synoptique des programmes et projets. Le CDC formulera des recommandations pour corriger les erreurs commises et planifier l'année suivante. L'aspect de la répartition des projets par zone géographique et par priorité sera un indicateur d'évaluation. La planification pour l'année qui suit celle de l'évaluation devra prendre en compte toutes les recommandations du CDC. Les bilans et recommandations seront diffusées par voie de presse à la population, et par écrit à tous les partenaires.



5 PARTIE V : ANNEXE

5.1 Fonctionnement du CDC

Cf Règlement intérieur page suivante

5.2 Bibliographie

Diagnostic participatif de la section communale de Côtes-de-Fer, FAES, 2006

Diagnostic participatif de la section communale de Mare-Rouge, FAES, 2007

Diagnostic participatif de la section communale de Damé, FAES, 2007

Description topographique, physique, civile, politique, et historique de la partie française de St Domingue, Moreau de St Mery, 1797

Document National de Stratégie pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté, Gouvernement haïtien, 2008

Etude sur les secteurs porteurs de développement des communes du Bas Nord Ouest, GRAF, 1999

Histoire d'Haïti, Thomas Madiou

Institut haïtien de Statistique et d'Informatique : Inventaires des ressources et potentialités d'Haïti, 2005

Outils d'information de la commune du Môle St Nicolas, CNIGS, 2008

Plan Développement Local de la commune de Kenskoff, 2008

IV Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 2003



LAKOMIN MOL SEN NIKOLA
KONSÈY DEVLOPMAN KOMIN NAN

RÈGLEMEN ENTERYÈ

Lè nou gade konstitisyon 1987 la.

Lè nou gade dekrè 2 jen 2006 sou fason desantralizasyon an dwe fèt ak ki jan kolektivite yo dwe òganize yo epi rive fonksyone nan peyi Dayiti.

Lè nou gade dekrè 2 jen 2006 sou fason kolektivite yo rele lakomin nan dwe òganize li epi fonksyone.

Lè nou wè li nesesè pou lakomin Mol Sen Nikola konstwi yon chimen devlopman ki pwòp ak li menm.

Lè nou wè nesesite pou nou travay mete kanpe yon plan devlopman pou lakomin.

Lè nou konstate fondasyon Konsèy Devlopman Kominal Mol Sen Nikola (KDK-M).

Lè nou konsidere ijans ki genyen pou KDK-M ka djanm epi poul' fonksyone nòmalman.

Lè nou konsidere ijans ki genyen pou misyon KDK-M klè kou dlo kòk ak pou yo di konbyen moun ki dwe ladanl' ak wòl chak moun ki ladanl' genyen pou yo jwe.

Lè nou konsidere li nesesè pou gen bonjan règleman ki tabli pou konsèy la jwe wòl li pi byen.

Lè nou konsidere se sèl manm KDK-M yo ki kapab mete anplas règleman sa yo.

Nou menm, manm konsèy Devlopman Komin Omol Sen Nikola a, nou deside konsa.

TIT I- NON AK OBJEKTIF

Atik Premye- Gen yon "Arete Kominal" ki mete kanpe nan dat twa (3) avril de mil nèf (2009), yon enstans ki rele "Konsèy Devlopman Komin Omol" (KDK-M) pou lakomin Mol Sen Nikola.

Atik 2- KDK-M se yon enstans ki rasanble ansanm zotobre nan Lameri ak seksyon yo, reprezantan biwo leta yo ki nan komin nan ak reprezantan notab yo, reprezantan moun kap viv nan seksyon kominal yo ak nan vil la, manm asosyasyon ak òganizasyon, reprezantan òganizasyon ki pa nan gouvènman (ONG) yo.

Atik 3- KDK-M pa yon bagay politik.

Atik 4- KDK-M gen pou objektif:

- 1- Ede kanpe yon devlopman dirab, sa vle di poze aksyon ki pèmèt demen vin miyò
- 2- Pèmèt nou fè yon bon jesyon ak Plan Devlopman Kominal la
- 3- Pèmèt nou gen yon komin ki gran moun tèt li

TIT II- : MANM YO

Atik 5- KDK-M gen senkant (50) moun ladanl'.

Atik 6- Men ki sektè ki gen dwa anndan KDK-M:

- 1- Lameri
- 2- KASEK chak seksyon
- 3- ASEK chak seksyon ak Delege vil
- 4- Biwo Leta ki nan komin nan
- 5- Asosyasyon osinon tout òganizasyon ki gen manm yo nan tout komin nan tankou asosyasyon fanm yo ak asosyasyon jèn yo.
- 6- Notab ak pèsonaj kap viv nan komin nan
- 7- Medya yo
- 8- Òganizasyon yo ki pa nan Gouvènman (ONG)

Atik 7- Chak manm ki nan KDK-M **se sektè ki voyel' la ki chwazi li** pou li reprezante li.

Atik 8- Apre eleksyon nan komin nan ak nan seksyon yo, chak katel voye yon reprezantan nan KDK-M pou ranplase ansyen eli yo.

Atik 9- Gen de (2) manm ki reprezante **Lameri** dapre lalwa 2006. Se Majistra Prensipal la ak Direktè Jeneral la.

Atik 10- Yon moun ka **pèdi dwa** manm li konsa :

- a) Lè w bay demisyon w.
- b) Lè lajistis kondane w.
- c) Lè w mouri

Atik 11 – Pou yon moun nan KDK-M, men **kalite** li dwe genyen :

1. Fòk li onèt, serye, ak jwi estim moun nan kominote a
2. Li dwe genyen sans responsablite



3. Li dwe genyen kapasite pou kolabore ak yon ekip
4. Li dwe genyen vizyon pou devlopman
5. Fòk li disponib

Atik 12- Men **obligasyon** manm KDK-M yo :

1. Respekte e fè respekte règleman KDK-M
2. Travay pou PDK vanse
3. Patisipe nan tout rankont KDK-M
4. Konsilte KDK-M pou tout desizyon enstitisyon l' pran ki gen rapò ak PDK
5. Pa dwe sèvi ak non KDK-M pou fè kanpay elektoral
6. Pa bay opinyon politik nan reyinyon KDK-M yo
7. Bay enstans kote li sòti a tout enfòmasyon ki gen rapò ak PDK
8. Bay KDK-M tout enfòmasyon ki konsène enstans kote li sòti
9. Yon manm ki poze yon aksyon san pi fò lòt manm pa okouran se zafè pal li fè

TIT III – : MANDA KDK-M GENYEN

Atik 13- Men ki **wòl** KDK-M genyen nan devlopman komin nan :

1. **K pou Kanpe :** - Mete kanpe PDK a.
- Patisipe nan desizyon ki gen rapò ak PDK yo.
2. **K pou Kominike :** - Fè pwomosyon pou PDK a.
- Fè komunikasyon sou aktivite kap fèt yo.
3. **K pou Kontinwite :** - Asire kontinwite travay PDK a, sitou aprè eleksyon nan komin nan.
4. **K pou Konstwi :** - Chache patnè ak finansman pou aktivite PDK yo.
- Negosye ak patnè yo/aktè yo.
5. **K pou Kominote :** - Akonpaye Kolektivite yo nan mobilize resous lokal yo pou PDK bati sou baz kominote a.
6. **K pou Kad :** - Mete kanpe yon kad, bon jan prensip ak kontra sou ki jan pou pwojè yo dwe jere nan komin nan.
7. **K pou Kontwol :** - Siveye ak mande kont bò kote otorite yo.
- Kontwole aktivite PDK yo.
- Fè bilan ou evaliyasyon sou kouman PDK ap vanse chak lane.

TIT IV : SA KI KONSÈN KOMITE DIREKTÈ

Atik 14- Komite ki dirije KDK-M rele « Komite Direktè ».

Atik 15- Komite Direktè a konpoze ak **nèf (9) moun**. Se yon Prezidan, yon Vis Prezidan, yon sekretè, yon sekretè adjwen, yon Trezorye, 2 Delege ak 2 Konseye.

Atik 16- Manda manm komite a dire **4 lane**. Nenpot manm ki bay bon sèvis gen dwa gen plizyè manda.

Atik 17- Lè eleksyon fèt, nou dwe veye pou Komite Direktè a genyen **tout seksyon ak vil la ki reprezante** ladan li.

Atik 18- Si manm KDK-M yo ta konstate Komite Direktè a pa byen mache, yon gwoup 15 moun pou pipiti ka ekri Komite a pou li konvoke yon Asanble Jeneral prese prese pou Komite a bay espikasyon. Asanble a ka rive modifiye Komite a si nesesè.

Atik 19- Si yon manm nan komite direktè a ta kite oubyen mouri, n'ap ranplase li pa eleksyon pou rès manda komite a.

Atik 20- Se Majistra Prensipal komin nan osinon si li gen kontraryete youn nan Majistra an apre yo ki **Prezidan** Komite Direktè a. Li dwe dirije tout reyinyon yo epi tou li dwe siveye pou desizyon ki pran yo aplike.

Atik 21- Vis prezidan dwe sòti pami manm KDK-M yo.

Atik 22- **Sekretè** gen chaj pou ekri lèt envitasyon pou tout moun lè reyinyon yo epi pou resèvwa lèt pou KDK-M. Li gen kòm responsab pou li ekri pwosèvèbal reyinyon yo epi pou li fè tout manm KDK-M jwenn yo. Li dwe kenbe rejis prezans yo ak jere achiv KDK-M nan Lameri. Lè sekretè a absan, **sekretè adjwen** an ranplase li nan tout tach li yo.

Atik 23- Se **Trezorye** a ki resevwa lajan yo epi tou ki fè tout depans ki nesesè sou òdonans Konsèy la. Li bay kontrandi depans ak antre lajan yo ak tout resi valab yo ak Konsèy la. Li mete resi yo nan achiv onivo sekretè a.



Atik 24- Konseye yo dwe jwe wòl abito lè gen kont nan mitan manm KDK-M yo. Lè gen pwoblèm sa yo yo kapab mande pou konsèy la fè yon reyinyon espesyal.

Atik 25- Delege yo gen wòl pou yo reprezante KDK-M nan rankont ak patnè yo apre desizyon Konsèy la. Delege yo ale avèk yon manda ki sòti nan Konsèy la. Yo retounen vin bay kontrandi sou sak te pase. Yo gen wòl tou pou yo fè swivi demach administratif pou KDK-M.

Atik 26- Tout **desizyon** kap sòti nan mitan Komite a fèt pou li se yon desizyon kote majorite moun dakò avèk li epi se yon vòt pou ki fèt.

TIT V : SA KI KONSÈN REYINYON AK AMANDMAN

Atik 27- KDK-M ak komite direktè a ap fè tout reyinyon yo nan lokal Lameri.

Atik 28- Komite direktè a ap reyini **dezyèm vandredi chak twa mwa a 1è nan apremidi.**

Atik 29- Konvokasyon òdinè ak estrayòdinè yo dwe fèt pa prezidan an. Nan **ka fòs majè**, Komite direktè a ka reyini sou konvokasyon 3 moun pou pipiti.

Atik 30- Lè yon nouvo majistra monte, vis prezidan gen responsabilite pou li konvoke premye reyinyon KDK-M avèk nouvo eli yo. Si vis prezidan te yon eli tou, se sekretè a ki gen responsabilite sa a.

Atik 31- Komite direktè a dwe reyini tout manm KDK-M **pou pipiti 2 fwa lan** nan mwa jen ak desanm.

Atik 32- Asanble Jeneral KDK-M ka **pran desizyon** lè mwatye manm yo + 1 reyini.

TIT VI : LOT DESIZYON

Atik 33- KDK-M gen dwa mete kanpe yon **komisyon** kap reflechi sou yon sektè ki priyorite nan komin nan.

TIT VII : DENYE DESIZYON

Atik 34- Règleman Enteryè sa a ap kòmanse aplike lè tout manm KDK-M va siyen li.

Atik 35- KDK-M ka **amande** Règleman Enteryè a si majorite manm andedan KDK-M mande sa.

